

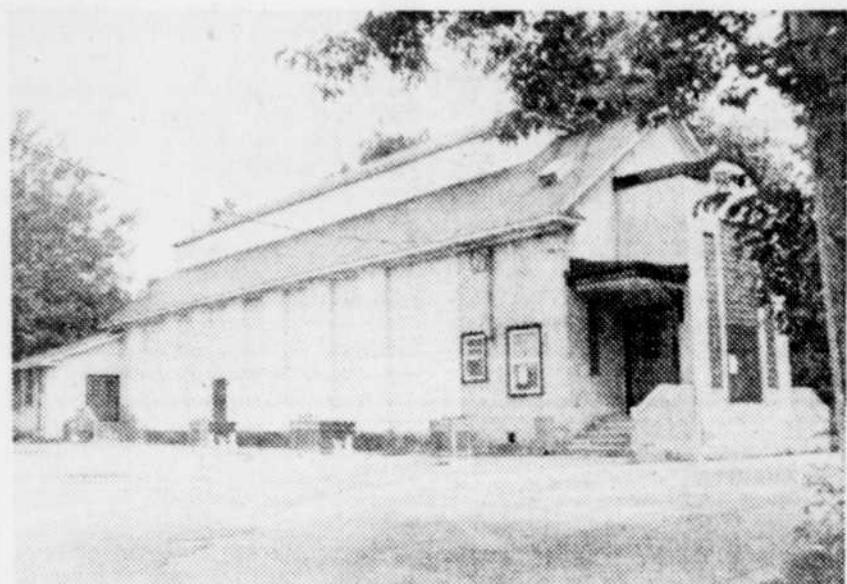
Les USA ont été désarmés pendant 10 minutes, mardi

WASHINGTON (AFP) — Le président Ronald Reagan, qui avait modifié son horaire, s'est trouvé séparé pendant 10 minutes mardi soir des codes lui permettant de déclencher une attaque nucléaire, a-t-on appris mercredi auprès de la Maison-Blanche.

M. Reagan s'était rendu, 20 minutes plus tôt que prévu, à un dîner en l'honneur du beau-père de son épouse Nancy, surprenant ainsi une partie de son escorte.

Parmi les "oubliés" se trouvait le commandant Bill Smith, un des officiers chargés de la valise noire contenant les ordres d'attaque nucléaire et qui sont en principe toujours attachés aux pas du président des États-Unis.

à lire



Le théâtre d'été dans Charlevoix

Le cinéma Clarence, à Baie-Saint-Paul, a été transformé en théâtre d'été, cette année. On y affiche la pièce "La reine de la patate". Pointe-au-Pic a aussi un nouveau théâtre cet été, le théâtre "La Riveraine", qui présente, sous la tente, la pièce "Qui est qui?"

page A-11

La CIP vendue au Canadien Pacifique

page B-6



La guerre du saumon

Le conflit se poursuit entre le gouvernement québécois et les Amérindiens au sujet des droits de pêche du saumon. Les Micmacs viennent de demander à Ottawa de nommer un médiateur impartial, qui ne soit pas Québécois, dans cette affaire. En éditorial, Gilles Lesage soutient que Québec doit accepter d'emprunter la voie de la médiation. Cette guerre du saumon soulève un débat passionné auquel LE SOLEIL fait aussi écho, aujourd'hui, dans sa page des lecteurs.

pages A-3, A-6 et A-8

Le pape mystérieusement amputé

ROME (AFP) — Comment le pape a-t-il pu être représenté, sur cartes postales, amputé de la main droite, se demande l'administration

italienne actuellement chargée d'enquêter sur cette affaire à la demande du Saint-Siège, apprend-on de bonne source. Le Vatican avait commandé à l'imprimerie nationale italienne une série de cartes postales représentant Jean-Paul II donnant la bénédiction. Mais sur une grande partie de la commande, mise en circulation le 22 juin dernier, la main de Jean-Paul II a disparu malgré tous les contrôles des services de l'imprimerie nationale et de l'administration postale du Vatican, ajoute-t-on de même source. L'anomalie a été décelée par des collectionneurs qui avaient acheté ces cartes au bureau de poste de la place Saint-Pierre et qui ont alerté le Vatican.

sommaire

Annonces classées	C-4 à C-14
Arts et spectacles	A-10 à A-12
Bandes dessinées	A-4
Bridge	C-13
Carrières et professions	A-15
Décès	C-15
Economie-finance	B-6 à B-8
Feuilleton	A-12
Horoscope	C-14
Information régionale	A-4 et A-5
Mot mystère	C-4
Mots croisés	C-11
Où aller à Québec	A-12
Page des lecteurs	A-8
Page documentaire	A-7
Pierre Champagne	A-13
Sport	B-1 à B-5
Télévision	A-11

météo

Ensoleillé avec passages nuageux à Québec aujourd'hui, ciel variable avec possibilité d'averses dans l'Est, maximum 18 à 24. Demain, beau.

détails, page C-4

SPORT JEUDI

le coin du coureur

L'effort fait les forts...



Conrad Boulet a souvent répété à ses enfants "C'est l'effort qui fait les forts". Un jour, il s'est rendu compte que cette maxime s'appliquait très bien à sa propre situation, celle d'un homme qui, à 50 ans, pesait 195 livres. Deux ans plus tard, il accumule les succès comme coureur de fond.

page B-3



Hélène Pelletier gagne au club Montcalm

page B-1

Médiation aux Postes

Le choix de Gold encourage Johnston

(D'après UPC et PC) — Le président du Conseil du trésor, M. Donald Johnston, s'est dit "très encouragé", hier, par la nomination du juge en chef de la cour provinciale du Québec, M. Alan B. Gold, comme médiateur dans le conflit postal.

Le président intérimaire de la Commission des relations de travail dans la fonction publique, M. Maurice Cantin, a annoncé la nomination du juge Gold seulement 24 heures après que le Syndicat canadien des postiers eut donné son accord à l'offre de M. Johnston de nommer un médiateur.

"Le nom du juge Gold est très bien connu; c'est un négociateur, un arbitre et un médiateur habile et expérimenté", a déclaré M. Johnston aux journalistes.

"Je suis convaincu que le syndicat est aussi satisfait", a-t-il dit.

M. Cantin, qui avait auparavant rencontré les deux parties hier, a noté que celles-ci s'étaient entendues sur la nomination de M. Gold et qu'elles doivent le rencontrer demain. Le juge se trouve actuellement à l'extérieur du pays.

On s'attend à ce que le juge Gold rencontre les deux parties ensemble à 14h demain, puis séparément par la suite.

Le chef du Parti conservateur, M. Joe Clark, a également bien accueilli la nomination de M. Gold, mais a ajouté qu'il ne reviendrait pas sur sa décision d'empêcher l'ajournement du Parlement jusqu'à ce qu'il y ait une indication que la grève pourrait prendre fin sans forcer le retour au travail des 23.000 postiers, par une loi spéciale.

"Je crois que le Parlement se doit de demeurer ici et de surveiller l'évolution de la médiation", a déclaré M. Clark aux journalistes. "J'ai l'intention d'y voir".

Quant à lui, le président du syndicat, M. Jean-Claude Parrot, a déclaré que même si un médiateur a été nommé, les postiers s'accrocheront à leur demande "minimum" que le gouvernement accepte le rapport du conseil de conciliation.

Piquetage
D'autre part, un porte-parole du syndicat a fait savoir que des tr-

(Suite à la page A2, 3e col.)

autres textes en page A-15

Le juge Alan B. Gold PC

Les installations septiques polluantes vont disparaître

par Raymond GAGNE
(envoyé spécial du Soleil)

MONTREAL — Toutes les installations septiques existantes reconnues comme agents de pollution devront être remplacées dès l'entrée en vigueur du règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux usées des résidences isolées (non reliées à un réseau d'égout).

C'est l'un des points majeurs qui ressort des explications que le ministre Marcel Léger donnait, hier à Montréal, au cours d'une conférence

de presse. Le ministre de l'Environnement rendait publics les principaux aspects de la nouvelle réglementation à laquelle seront assujettis, dès sa publication dans la Gazette officielle, toutes les municipalités du Québec et tous les propriétaires actuels et futurs d'habitations non reliées à un réseau d'égout.

Le nouveau règlement, adopté par le Conseil des ministres, le jeudi 9 juillet, impose de nouvelles normes en matière d'installations septiques.

Il impose également aux mu-

nicipalités, qu'elles possèdent ou non un règlement de zonage et de construction, l'obligation d'émettre ou de refuser un permis de construction lorsqu'un contribuable désire construire une habitation qui ne peut être reliée à un réseau d'égout.

Il impose aussi aux corporations municipales l'obligation de se pourvoir des services d'un ou de plusieurs inspecteurs municipaux que ceux-ci aient à travailler à temps plein ou à temps partiel.

D'autre part le nouveau règlement remplace tout règlement mu-

nicipal existant ayant trait aux installations septiques. Au moins 426 municipalités possèdent actuellement une telle réglementation.

L'entrée en vigueur du nouveau règlement de portée nationale amènera de plus quelques centaines de municipalités à mettre de côté des chapitres de certains de leurs règlements relatifs au zonage, à la construction ou aux nuisances.

Les délais

Un délai est accordé à certaines (Suite à la page A2, 1re col.)

Gierek chassé des rangs par les délégués au congrès du POUP

VARSOVIE (d'après AFP et UPI) — Le Parti ouvrier unifié polonais (POUP), a décidé d'en finir définitivement sur le plan politique avec l'ancien premier secrétaire Edward Gierek et six de ses anciens collaborateurs les plus proches, tenus personnellement responsables du chaos économique, politique et social que connaît la Pologne.

Dans une résolution adoptée à une écrasante majorité, tard hier soir, les quelque 2.000 délégués au 9e congrès extraordinaire du POUP ont exclu des rangs du parti, outre M. Gierek, MM. Edward Babuch, Jan Szydlak, Tadeusz Pyka, Zdzislaw Zandarowski, Jerzy Lukaszewicz et Zozislaw Grudzien, tous anciens membres des instances suprêmes du parti.

Ce faisant, ils n'ont fait qu'accélérer un processus qui avait été engagé lors du 12e plénum et qui prévoyait de s'en remettre à la commission de contrôle du parti pour décider de l'opportunité d'exclure du POUP les sept anciens dirigeants. Ceux-ci avaient été révoqués de leurs hautes fonctions lors du 6e plénum du 5 septembre 1980. Ils avaient été par la suite exclus du comité central.

Le processus n'est pas terminé pour autant. D'une part, certains des sept exclus pourraient faire face ultérieurement à des poursuites judiciaires. M. Gierek notamment, qui est accusé d'avoir acquis dans des conditions douteuses la maison qu'il habite à Katowice.

D'autre part, l'enquête sur les responsabilités des anciens dirigeants dans la crise actuelle qui avait été confiée à une commission présidée par M. Tadeusz Grabski, membre du bureau politique et secrétaire du comité central, sera poursuivie.

(Suite à la page A2, 1re col.)



Edward GIEREK



Le Soleil, Roland Marcoux

Frédéric Dorion meurt à 82 ans

(D'après LE SOLEIL et PC) — L'ex-juge en chef de la cour supérieure du Québec, M. Frédéric Dorion, auteur du rapport qui porte son nom sur la corruption au sein du gouvernement fédéral, est décédé, hier matin à Québec, à l'âge de 82 ans.

M. Dorion avait été élu sous la bannière indépendante à la Chambre des communes où il a siégé de 1942 à 1948 comme représentant de la circonscription de Charlevoix-Saguenay.

Son fils, le juge Guy Dorion, de la cour provinciale et président du tribunal d'expropriation du Québec, a rappelé, hier, au SOLEIL, que Frédéric Dorion s'était fait remarquer par son nationalisme québécois et canadien et qu'il était animé d'une foi très vive, mais sans mièvrerie, une "foi de charbonnier".

La lutte politique de Frédéric Dorion avait porté, en 1947, sur la question des frontières du Labrador. Editorialiste à l'Événement-Journal pendant la guerre, il mena la bataille contre la conscription, ramenant son éditorial en première page pour qu'il ait plus d'impact. Il eut maille à partir avec la censure et s'entêta à publier ses papiers avec en blanc les phrases biffées par les autorités. Il devait mettre un terme à cette activité quand la GRC l'a prévenu que s'il ne cessait pas, il serait emprisonné.

Commission Dorion

M. Dorion a été surtout connu à l'extérieur de la province pour son travail au sein de la commission d'enquête qu'il a présidée sur les accusations de corruption por-

(Suite à la page A2, 1re col.)

Les lacs sont pollués par 200 millions de gallons d'eaux usées

par Raymond GAGNE

MONTREAL — Le ministère de l'Environnement considère que les 400.000 résidences isolées (non reliées à un réseau d'égout) existantes au Québec déversent, chaque jour, dans le sol des régions rurales et touristiques au moins 200 millions de gallons d'eaux usées.

C'est ce que le ministre Marcel Léger a déclaré, hier à Montréal, lors d'une conférence de presse au cours de laquelle il a rendu publiques les modalités de la nouvelle réglementation sur les installations septiques.

"A cause de l'augmentation des activités de plein air, a dit le ministre, le nombre d'usagers des lacs et cours d'eau ainsi que les facilités d'hébergement ont augmenté très ra-

pidement depuis les 20 dernières années dans les régions non urbaines."

"Ce phénomène s'est traduit par une augmentation rapide de la quantité d'eaux usées déversées dans les lacs et cours d'eau des régions touristiques et rurales. Le ministère de l'Environnement estime à 200 millions de gallons la quantité d'eau d'égout déversée quotidiennement dans ces régions."

Le chiffre avancé par le ministre Léger multiplie par quatre celui qui avait été estimé au cours du dernier congrès de l'Association québécoise des techniques de l'eau à l'occasion duquel on avait parlé de 45 millions de gallons.

Du même coup, il permet de réaliser que le phénomène de la pollution dans les régions rurales est plus sérieux qu'on l'avait imaginé en certains milieux.

Léger considère la villégiature comme une industrie importante

par Raymond GAGNE

MONTREAL — Pour la première fois, au Québec, un ministre du gouvernement reconnaît publiquement l'importance de la villégiature et la situe parmi les industries qui génèrent le plus de revenus.

Au cours d'une conférence de presse qu'il donnait, hier, à ses bureaux de Montréal, le ministre de l'Environnement, Marcel Léger, a en effet décrit la villégiature au Québec comme étant "une industrie" dont l'impact économique est important.

"De récentes études, de dire le ministre, tendent à démontrer que l'impact économique de l'industrie de

la villégiature sur les agglomérations de ces régions se chiffrent à environ 1 milliard 500 millions de dollars."

M. Léger venait de souligner que l'industrie de la villégiature était la plus menacée par la pollution des eaux des régions touristiques et rurales du Québec.

C'était là l'une des principales raisons qui justifiaient le gouvernement du Québec de promulguer une nouvelle réglementation établissant des normes sévères quant à l'usage futur des installations septiques pour les 400.000 habitations existantes et non reliées à un réseau d'égout et celles qui seront construites dans l'avenir.

Les installations... (Suite de la première page)

municipalités et à certains propriétaires de terrains par le nouveau règlement.

Ainsi, les municipalités qui n'ont pas encore acquis les services d'un inspecteur municipal de l'environnement auront jusqu'au 1er janvier 1983 pour combler cette lacune.

D'autre part, tout propriétaire de terrain acquis avant l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation pourra y construire une habitation isolée, même si ce terrain n'est pas conforme aux normes édictées par le nouveau règlement et même si le contribuable doit avoir recours à une installation septique d'exception, par exemple, à une vidange périodique.

Ce propriétaire jouira de ce droit jusqu'au 1er janvier 1983, après quoi, aucune mesure d'exception ne sera permise. Encore faudra-t-il toutefois que l'exercice de ce droit ne soit pas en contradiction avec les normes déterminées dans la réglementation municipale là où elle existait avant l'entrée en vigueur du règlement provincial.

Autres points

L'administration de la nouvelle réglementation sera immédiatement

prise en charge par les municipalités qui possèdent déjà un règlement relatif aux installations septiques. Elles sont 426.

Pour le millier d'autres, il leur sera accordé jusqu'au 1er janvier 1983 pour s'acquiescer de cette responsabilité. D'ici là, c'est le ministère de l'Environnement qui suppléera.

En ce qui a trait aux résidences isolées existantes, leur propriétaire sera exempté de tout changement si elles ne sont pas source de pollution et ce, même si elles ne sont pas conformes aux normes édictées dans la nouvelle réglementation. Ces installations bénéficieront alors de la cote "A".

Toutes les installations de cote "B" ou "C", c'est-à-dire reconnues comme agents polluants, devront, dès l'entrée en vigueur de la réglementation, être remplacées par des installations non polluantes.

La nouvelle réglementation dont le ministre Marcel Léger a expliqué, hier à Montréal, les principaux aspects, affectera plus de 1.400 municipalités et au-delà de 400.000 propriétaires de résidences isolées dans ce qui est considéré comme étant le territoire rural du Québec.

Gierek chassé... (Suite de la première page)

Mais c'est la commission de contrôle nouvellement élue par le congrès qui en aura la charge. M. Grabski s'étant aux yeux de certains, montré trop timoré dans ses conclusions.

Un événement

L'exclusion du parti d'un ancien premier secrétaire comme M. Gierek, qui a été pendant dix ans le patron incontesté du POU, constitue un événement dans l'histoire du communisme mondial. Le dernier cas semblable, mais dans des circonstances bien différentes, remonte à près de dix ans en arrière, quand le héros du "printemps de Prague", M. Alexandre Dubcek, renversé par les chars soviétiques avait par la suite été exclu de son parti.

Ce rebondissement inattendu du

9e congrès dont la direction Polonaise avait souhaité qu'il ne revienne plus sur les responsabilités des anciens dirigeants et se tourne vers l'avenir, prouve que la base du parti ne se laisse pas manœuvrer et qu'elle entend prendre des gages en ce qui concerne le "renouveau".

Le sort de M. Gierek et de ses anciens collaborateurs constitue en effet un précédent dans l'histoire du parti polonais et un sérieux avertissement pour les dirigeants à venir qui en auront gardé la mémoire.

L'examen du rapport de la "commission Grabski", qui n'aurait dû être qu'une simple formalité avant l'élection des candidats aux 200 sièges à pourvoir dans le nouveau comité central, a occupé toute la session à huis clos du congrès.

Frédéric Dorion... (Suite de la première page)

tées contre des adjoints ministériels au gouvernement fédéral. Une des conclusions de cette étude portait sur Lucien Rivard, un individu recherché par les autorités américaines dans une affaire de trafic de drogue.

Le rapport, paru en 1965, en arrivait à la conclusion qu'on avait offert \$200.000 à Raymond Denis, aide du ministre de l'Immigration de l'époque, René Tremblay, pour obtenir la libération du prévenu Rivard.

Le député libéral Guy Rouleau, alors assistant du premier ministre Lester Pearson, avait été accusé d'avoir tenté d'utiliser son influence pour faire libérer Rivard.

Le rapport critiquait un certain nombre d'aides ministériels ainsi que le ministre de la Justice Guy Favreau qui devait démissionner par la suite.

Né à Saint-Joseph

Frédéric Dorion est né à Saint-Joseph de Lévis le 23 août 1898. Il a fait ses études au collège de Québec, au séminaire de Québec

et à la faculté de droit de l'université Laval.

Il entra au Barreau du Québec en 1920 et en fut le bâtonnier en 1951 et 1952. Il avait participé à la Première Guerre mondiale dans la Royal Air Force.

Juge de la cour supérieure en 1957, Frédéric Dorion devait alors occuper le premier poste nouvellement créé pour ce tribunal dans la région de Québec. En 1961, il remplaçait M. Albert Sévigny comme juge en chef associé. En 1963, il était nommé juge en chef, poste qu'il occupa jusqu'à sa retraite en 1973.

Les funérailles auront lieu demain à 14h en l'église du Saint-Sacrement. La dépouille sera inhumée au cimetière de Charlebourg.

LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)

647-3333 Lundi au vendredi: 9h30 à 19h30

Samedi: 9h30 à 13h00

647-3233

RENSEIGNEMENTS

647-3394

REDACTION

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206

Le choix... (Suite de la première page)

vailleurs avaient dressé des lignes de piquetage à l'aéroport international de Saint-Jean et devant les locaux des services privés de courrier embauchés par le ministère des Postes pour faire la livraison du courrier de certains clients de grandes villes.

"Jusqu'à maintenant, seul Saint-Jean a été affecté mais vous pouvez vous attendre à ce que d'autres aéroports le soient", a déclaré le porte-parole. "Mais je ne puis pas dire où d'autres lignes de piquetage seront dressées".

On rapportait également que des postiers faisaient du piquetage devant les locaux d'entreprises de Vancouver.

Montréal

Pendant ce temps, à Montréal, le président du syndicat des postiers, M. Marcel Perreault, a dénoncé les agissements du ministère des Postes dans le conflit.

M. Perreault a évoqué l'absence du ministre André Ouellet dans les négociations, le refus patronal de considérer le rapport de conciliation et la mise en place d'un service postal parallèle.

A ce sujet, le syndicat a notamment invité les messageries à abandonner leur collaboration avec le ministère des Postes.

De plus, il considère que la nomination du médiateur Alan Gold dans le conflit n'apportera rien de neuf si le gouvernement ne change pas d'attitude.

Par ailleurs, le syndicat des postiers de la région de Montréal n'a pas l'intention pour l'instant de faire du piquetage devant les bureaux fédéraux et les aéroports de la région montréalaise.

M. Perreault a aussi soutenu que des cadres, toujours payés par le ministère, travaillent dans des bureaux de messageries privées pour maintenir le service postal prioritaire.

Il a affirmé que des piqueteurs à l'extérieur du bureau de l'aéroport de Dorval ont identifié au moins cinq employés cadres du ministère en train de surveiller le déchargement de sacs de courrier de camions dans un entrepôt voisin, appartenant à la firme G.M. Patry.

Enfin, la directrice générale de l'Association canadienne des éditeurs de magazines, Mme Sherrill Cheda, a déclaré, hier, que plusieurs de ses membres pourraient déclarer faillite si la grève des postes se poursuit jusqu'à l'automne.

Il appert que jusqu'à 20 pour 100 des 173 membres de l'association feraient ainsi face à des graves difficultés.

Selon Mme Cheda, la grève affecte ceux-ci de deux façons: d'abord à cause de perte de revenus d'annonceurs qui paient sur réception et aussi à cause des revenus d'abonnements qui ne parviennent plus aux magazines.

Après le saumon, le hareng

CARAQUET, N.-B. (PC) — Après la pêche au saumon, c'est la pêche au hareng qui suscite des mécontentements au pays.

Dans un message adressé au ministre fédéral des Pêches et Océans, l'Association des seigneurs du golfe Saint-Laurent s'inquiète de la ré-

duction des contingentements pour la pêche au hareng imposée par le gouvernement fédéral pour la saison automnale.

Ces quotas sont de 12.000 tonnes pour la pêche côtière et de 3.000 pour les pêcheurs hauturiers.

L'Association réclame une réu-

La Chambre de commerce exprime ses desiderata

OTTAWA (PC) — La Chambre de commerce du Canada fait savoir dès maintenant ce qu'elle désire et ne désire pas dans le prochain budget.

Elle ne veut pas de hausse de taxes ni de contrôle des prix, selon le mémoire qu'elle présente aujourd'hui aux ministres des Finances et du Revenu, MM. Allan MacEachen et William Rompkey.

Mais elle veut que soit maintenue l'indexation de l'impôt sur le revenu et qu'elle soit étendue aux revenus des sociétés et que le monde des affaires obtienne d'autres allègements fiscaux.

M. MacEachen a déjà annoncé qu'il projetait de présenter son prochain budget à l'automne, probablement en octobre.

L'impôt sur le revenu de même que les rentes et la sécurité sociale sont actuellement indexées à l'inflation ou ajustées.

La Chambre trouve "peu scrupuleux" de la part du gouvernement de revenir à un système qui enlève proportionnellement une plus grande part du revenu du contribuable grâce à l'inflation.

Le mémoire contredit une prétention du gouvernement que les impôts seraient moins élevés au Canada qu'aux États-Unis.

La Chambre déplore le déficit budgétaire mais reconnaît que certaines de ses recommandations pourraient être ajournées à cause de ce déficit.

Le mémoire soutient qu'il est possible de couper encore beaucoup de dépenses dans les domaines de l'énergie, de la sécurité sociale et de la péréquation.

Il demande cependant au gouvernement de maintenir le niveau de santé des citoyens et de fournir des fonds pour l'enseignement post-secondaire.

L'"inacceptable" lenteur de l'augmentation des prix du pétrole contribue énormément au déficit à cause de la subvention aux importations. La Chambre demande que l'on se rapproche de plus en plus du prix mondial, que l'on s'occupe davantage de conservation et que l'on résolve le conflit avec les provinces productrices de pétrole.

Il n'y a plus lieu, dit encore le mémoire, de s'emparer de sociétés étrangères parce que cela n'ajoute rien aux approvisionnements, conduit aux ingérences bureaucratiques et viole des ententes internationales.

Le mémoire demande à la Banque du Canada de réduire davantage la masse monétaire. La Chambre souhaite aussi une sorte de plan économique de cinq ans à la place des mesures économiques à court terme.



LIQUIDATION

Rabais de 15 à 33 1/3%

Sur tous nos modèles d'été en magasin, jusqu'à épuisement de la marchandise.

Disponible à nos trois magasins

- Place Fleur de Lys • Place Laurier • Galeries Chagnon

Les mentions "Reg" ou "retail" de Simpsons-Sears Limited se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture 9:30 à 17:30 du lundi au mercredi, de 9:30 à 21:00 le jeudi et le vendredi, de 9:00 à 17:00 le samedi. Venez sur place. • Place Fleur de Lys • Place Laurier • Galeries Chagnon. Utilisez notre service de commandes téléphoniques 24 heures, 529-9811

Sears

vous en avez pour votre argent... et plus

Simpsons-Sears Limitée

LOTO-SELECT
2-0-9-7

LA QUOTIDIENNE

(tirage de mercredi)

9-4-5

Informations: 643-8990

Paquet-Syndicat: représailles des employés

par Jean-Charles GRENIER
Les employés syndiqués (CSN) de Paquet-Syndicat ont entrepris, hier soir, de régler leurs comptes avec les intervenants dans la mise en faillite de l'entreprise s'en prenant tour à tour à la Banque nationale, à la Fédération des caisses d'épargne économique, à la Sun Life, de même qu'au Parti québécois.

Les quelque 200 syndiqués, présents à l'assemblée générale d'hier soir à l'édifice de la CSN sur le boulevard Charest à Québec, ont en effet adopté une proposition dénonçant la Banque nationale et la Fédération des caisses d'épargne économique dont les mandataires assurent la gestion de l'entreprise depuis sa prise en main par ces créanciers garantis.

Les employés, qui ne se sont pas gênés pour parler de vol, ont donc décidé de boycotter ces deux institutions financières. La première application concrète de ce boycottage pour les employés consistera à laisser une somme minimale dans leur compte à la Banque nationale. Les employés, qui touchent leur paie directement à la Banque nationale depuis la prise en main de l'entreprise par les créanciers garantis, doivent donc, aujourd'hui, toucher leur salaire et n'en laisser qu'une faible partie dans leur compte bancaire.

Ils ont aussi décidé de cesser, en tant qu'individu, leurs relations d'affaires avec la Fédération des caisses d'épargne économique si cela était leur cas.

Selon leur expression, car la compagnie d'assurance n'a pas touché ses primes, pourtant prélevées chez les employés, et que l'assureur-groupe doit cesser d'être en vigueur dès aujourd'hui selon les informations obtenues par les porte-parole syndicaux auprès du chargé du dossier de Paquet-Syndicat à la Sun Life.

Les travailleurs syndiqués de Paquet-Syndicat s'estiment encore plus lésés car les mandataires refusent de payer les vacances acquises en 1980.

Les Iles ont enfin trouvé un chirurgien

par Michel CORBEIL
ILES DE LA MADELEINE — Un chirurgien s'établira sous peu en permanence aux îles de la Madeleine.

Le centre de santé de l'Île du Cap-aux-Meules, a finalement résolu le problème d'assurer la présence permanente d'un chirurgien aux îles, a annoncé, hier, le directeur général de l'établissement de santé, M. Joseph-Marie Abgrall.

"Nous avons trouvé un excellent chirurgien, a laissé entendre M. Abgrall. Il a signé une entente valide pour deux ans avec le centre de l'Île du Cap-aux-Meules."

Conformément à l'entente actuelle entre le ministère des Affaires sociales (MAS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ), le chirurgien se verra accorder 25 vacations pour sept jours, à raison de \$2.875 par semaine.

Le contrat comporte une clause stipulant que si la FMSQ négocie de meilleures conditions avec le MAS, l'entente sera rajustée. Le médecin spécialiste sera en poste vers le 20 août.

M. Abgrall s'est rendu à Québec, lundi, pour la signature du contrat. Une copie de l'entente a été achevée, hier, à la Fédération des médecins spécialistes. "Habituellement, nous devons les contacter avant la signature. Compte tenu de l'urgence de la situation, nous avons signé tout de suite", explique M. Abgrall.

De plus, informe-t-il, deux "jeunes chirurgiens" de Québec ont accepté de nous dépanner au besoin. Lorsque notre chirurgien prendra des vacances ou lorsqu'il participera à des congrès, ces chirurgiens seront utiles."

Catastrophe évitée
En avril, les Madelinots avaient été une dizaine de jours sans chirurgien. Jugeant qu'ils étaient sous-payés, les médecins chirurgiens provenant de la région de Montréal ont cessé de venir aux îles.

"C'est là que s'est produite la fameuse crise", rappelle M. Abgrall. Une entente temporaire fut alors intervenue avec le Montreal General Hospital.

"Dans ce genre d'équipe volante, il suffit de peu pour décourager le groupe de médecins", dit en substance le directeur général de l'hôpital. Les autorités du centre ont opté pour chercher un spécialiste qui s'établirait aux îles.

D'autant plus qu'à la fin juin, jusqu'au début de juillet, le centre s'est de nouveau retrouvé sans chirurgien lorsque des congés ont été accordés. Il s'en est fallu de peu pour qu'une catastrophe se produise.

"L'hôpital Général de Montréal a réussi à trouver quelqu'un juste à temps: le matin de son arrivée, deux accidents ont nécessité des interventions et deux cas urgents se sont produits, de plus."

D'ici le début d'août, l'équipe de spécialistes de l'hôpital montréalais poursuivra son travail. De là, et jusqu'à l'arrivée du chirurgien embauché, les deux médecins spécialistes de la région de Québec prendront la relève.

Salaires coupés
Les employés syndiqués à la CSN de Paquet-Syndicat ont adopté ces positions après avoir appris que les mandataires des créanciers garantis avaient prélevé sur leur chèque de paie leurs cotisations au régime de fonds de pension de l'entreprise, mais n'avaient pas versé au fonds les sommes retenues durant la période allant du 1er avril au 15 mai dernier ce qui représente un montant d'un peu plus de \$14.000.

Les mandataires, depuis ce temps, ont aussi fait défaut de verser à la Sun Life une somme de quelque \$43.000 aux fins de primes au régime d'assurance-groupe. Pourtant, les cotisations des employés sont toujours prélevées.

Les syndiqués s'estiment "volés".

Quant à la Sun Life, elle a subi les foudres des syndiqués lorsque ceux-ci ont appris de la bouche de leur présidente Louise Parent, qu'elle n'avait pas répondu à l'invitation qui lui était faite de déléguer un représentant à l'assemblée syndicale d'hier soir afin d'expliquer aux travailleurs leurs droits et les avantages du régime d'assurance-groupe.

Comme toute réponse à l'invitation des syndiqués, la Sun Life, selon l'anecdote rapportée par la présidente Louise Parent, n'a pas trouvé mieux que de l'inviter, elle et quelques-uns des porte-parole syndiqués, à dîner en compagnie d'un M. Nolin afin de leur faire savoir que la compagnie d'assurance était à la recherche d'agents à la suite d'un projet d'expansion dans la région de Québec.

Parti québécois
Le gouvernement du Québec et plus particulièrement le Parti québécois n'ont pas échappé aux foudres des employés qui ont adopté une résolution "dénonçant publiquement, selon son libellé, le Parti québécois agent anti-travailleur, agent qui a contribué à amener les gens de Paquet-Syndicat au chômage".

Les membres du syndicat ont adopté cette résolution à la suite de l'intervention de la résidente Louise Parent. Cette dernière, à qui le cabinet du ministre Rodrigue Biron de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme avait laissé entendre qu'il prenait à sa charge une étude de rentabilité de Paquet-Syndicat, n'a pu obtenir de confirmation ferme en dépit de ses appels téléphoniques répétés au bureau du ministre.

"Rien ne marche, a-t-elle confié aux membres du syndicat. On me répond toujours que le ministre est en vacances et le chef de cabinet me dit qu'il ne lui appartient pas de trancher la question".

Les syndiqués estiment cette étude de rentabilité nécessaire afin d'intéresser des investisseurs éventuels dans le cas d'une relance de Paquet-Syndicat.

Mise à pied
En dépit de ces dénonciations, les syndiqués de Paquet-Syndicat se préparent dans l'éventualité prochaine d'une mise à pied.

C'est ainsi qu'ils ont accueilli avec soulagement les informations de Jean-Marie Andres, président du fonds de pension de Syndicat et de celui de Paquet, leur indiquant que

le gouvernement du Québec et plus particulièrement le Parti québécois n'ont pas échappé aux foudres des employés qui ont adopté une résolution "dénonçant publiquement, selon son libellé, le Parti québécois agent anti-travailleur, agent qui a contribué à amener les gens de Paquet-Syndicat au chômage".

Les membres du syndicat ont adopté cette résolution à la suite de l'intervention de la résidente Louise Parent. Cette dernière, à qui le cabinet du ministre Rodrigue Biron de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme avait laissé entendre qu'il prenait à sa charge une étude de rentabilité de Paquet-Syndicat, n'a pu obtenir de confirmation ferme en dépit de ses appels téléphoniques répétés au bureau du ministre.

"Rien ne marche, a-t-elle confié aux membres du syndicat. On me répond toujours que le ministre est en vacances et le chef de cabinet me dit qu'il ne lui appartient pas de trancher la question".

Les syndiqués estiment cette étude de rentabilité nécessaire afin d'intéresser des investisseurs éventuels dans le cas d'une relance de Paquet-Syndicat.

C'est ainsi qu'ils ont accueilli avec soulagement les informations de Jean-Marie Andres, président du fonds de pension de Syndicat et de celui de Paquet, leur indiquant que

le gouvernement du Québec et plus particulièrement le Parti québécois n'ont pas échappé aux foudres des employés qui ont adopté une résolution "dénonçant publiquement, selon son libellé, le Parti québécois agent anti-travailleur, agent qui a contribué à amener les gens de Paquet-Syndicat au chômage".

Le gouvernement du Québec et plus particulièrement le Parti québécois n'ont pas échappé aux foudres des employés qui ont adopté une résolution "dénonçant publiquement, selon son libellé, le Parti québécois agent anti-travailleur, agent qui a contribué à amener les gens de Paquet-Syndicat au chômage".

Le gouvernement du Québec et plus particulièrement le Parti québécois n'ont pas échappé aux foudres des employés qui ont adopté une résolution "dénonçant publiquement, selon son libellé, le Parti québécois agent anti-travailleur, agent qui a contribué à amener les gens de Paquet-Syndicat au chômage".

Le gouvernement du Québec et plus particulièrement le Parti québécois n'ont pas échappé aux foudres des employés qui ont adopté une résolution "dénonçant publiquement, selon son libellé, le Parti québécois agent anti-travailleur, agent qui a contribué à amener les gens de Paquet-Syndicat au chômage".

Le gouvernement du Québec et plus particulièrement le Parti québécois n'ont pas échappé aux foudres des employés qui ont adopté une résolution "dénonçant publiquement, selon son libellé, le Parti québécois agent anti-travailleur, agent qui a contribué à amener les gens de Paquet-Syndicat au chômage".

Le gouvernement du Québec et plus particulièrement le Parti québécois n'ont pas échappé aux foudres des employés qui ont adopté une résolution "dénonçant publiquement, selon son libellé, le Parti québécois agent anti-travailleur, agent qui a contribué à amener les gens de Paquet-Syndicat au chômage".

Le gouvernement du Québec et plus particulièrement le Parti québécois n'ont pas échappé aux foudres des employés qui ont adopté une résolution "dénonçant publiquement, selon son libellé, le Parti québécois agent anti-travailleur, agent qui a contribué à amener les gens de Paquet-Syndicat au chômage".

L'ambassade aide peu les Québécois détenus au Pérou

par Pierre ASSELIN
L'inefficacité et le manque de services dispensés par l'ambassade canadienne au Pérou aggravent considérablement les retards dans le rapatriement ou seulement l'amélioration du sort des Québécois détenus là-bas.

MM. Yvon Gallant et Roger Whitton, envoyés par les familles des détenus au Pérou, ont tracé ce tableau plutôt négatif de la situation à leur retour d'un séjour d'une quinzaine de jours où ils ont établi des contacts et étudié les possibilités d'aide. "A plusieurs niveaux, il se trouve des responsables pleins de bonne volonté, mais pour toutes sortes de raisons, le travail est toujours ralenti ou ne se fait tout simplement pas", a déclaré Yvon Gallant, coordonnateur du Groupe pour la défense des droits des détenus de Québec (GDDQ).

Par exemple, les prisonniers américains reçoivent de leur ambassade des vitamines, de la nourriture, des revues, de l'argent, des services médicaux et une visite au moins tous les quinze jours. De leur côté, les Québécois affirment recevoir un tout autre traitement. Pour avoir la visite d'un médecin pour l'une d'entre elles qui était gravement malade, des Québécois ont dû faire une grève de la faim qui a duré trois jours. La malade n'a toujours pas été hospitalisée, apprenant au SOLEIL deux d'entre elles, rapatriées depuis peu et qui assistaient à une réunion préparée pour le retour des deux émissaires.

L'argent ne se rend que très mal, ont-ils ajouté. Ainsi, M. et Mme Blais, parents d'un détenu, avaient envoyé en janvier \$4.000 pour payer l'amende de leur fils, qui s'élevait à \$3.600 avec la promesse que celui-ci serait libéré dans les semaines qui suivraient. Six mois plus tard, l'amende n'est pas payée, il ne reste que \$2.000 sur les \$4.000 déjà envoyés et le ministère des Affaires étrangères demande un autre \$2.000 aux parents Blais.

C'est le ministère des Affaires intergouvernementales du Québec qui a payé le billet d'avion des deux envoyés au Pérou, le gouvernement fédéral s'étant refusé à toute aide ou appui officiel.

Les pressions là où il faut
MM. Gallant et Whitton ont multiplié les visites dans les prisons, l'ambassade, au ministère de la Justice du Pérou, chez les avocats et chez des amis. Après toutes ces démarches, c'est la rencontre d'un Canadien qui fait cavalier seul depuis quelques mois pour aider son ami qui leur donne le plus d'espoir. Celui-ci fait des pressions auprès des fonctionnaires directement concernés et il semble qu'il accepterait de prêter ses services, moyennant un budget, pour faire avancer les dossiers des autres Québécois.

En théorie, un traité signé conjointement par le Canada et le Pérou assure le rapatriement des Canadiens afin qu'ils purgent, s'ils le désirent, leur peine au Canada. Ce traité n'est pourtant pas appliqué puisque aucun Canadien n'a encore été ramené grâce à lui.

Plusieurs cas inquiètent encore les émissaires ainsi que les familles: une détenue disparue pendant huit heures, des menaces de mort et rien n'indique que les Québécois sortiront de prison si les pressions cessent.

Cinq d'entre eux sont déjà sortis depuis deux ou trois mois, mais malgré des promesses, déplorent les envoyés, rien n'a visiblement été mis en branle pour accélérer un processus beaucoup trop lent. Près d'une trentaine de Québécois y sont toujours.

A l'ambassade canadienne, personne n'est officiellement en charge des détenus. Le poste de consul est actuellement vacant et c'est le vice-consul, M. Colin Fabro, qui en a actuellement la responsabilité.

C'est le ministère des Affaires intergouvernementales du Québec qui a payé le billet d'avion des deux envoyés au Pérou, le gouvernement fédéral s'étant refusé à toute aide ou appui officiel.

Les pressions là où il faut
MM. Gallant et Whitton ont multiplié les visites dans les prisons, l'ambassade, au ministère de la Justice du Pérou, chez les avocats et chez des amis. Après toutes ces démarches, c'est la rencontre d'un Canadien qui fait cavalier seul depuis quelques mois pour aider son ami qui leur donne le plus d'espoir. Celui-ci fait des pressions auprès des fonctionnaires directement concernés et il semble qu'il accepterait de prêter ses services, moyennant un budget, pour faire avancer les dossiers des autres Québécois.

En théorie, un traité signé conjointement par le Canada et le Pérou assure le rapatriement des Canadiens afin qu'ils purgent, s'ils le désirent, leur peine au Canada. Ce traité n'est pourtant pas appliqué puisque aucun Canadien n'a encore été ramené grâce à lui.

Plusieurs cas inquiètent encore les émissaires ainsi que les familles: une détenue disparue pendant huit heures, des menaces de mort et rien n'indique que les Québécois sortiront de prison si les pressions cessent.

Cinq d'entre eux sont déjà sortis depuis deux ou trois mois, mais malgré des promesses, déplorent les envoyés, rien n'a visiblement été mis en branle pour accélérer un processus beaucoup trop lent. Près d'une trentaine de Québécois y sont toujours.

A l'ambassade canadienne, personne n'est officiellement en charge des détenus. Le poste de consul est actuellement vacant et c'est le vice-consul, M. Colin Fabro, qui en a actuellement la responsabilité.

C'est le ministère des Affaires intergouvernementales du Québec qui a payé le billet d'avion des deux envoyés au Pérou, le gouvernement fédéral s'étant refusé à toute aide ou appui officiel.

Les pressions là où il faut
MM. Gallant et Whitton ont multiplié les visites dans les prisons, l'ambassade, au ministère de la Justice du Pérou, chez les avocats et chez des amis. Après toutes ces démarches, c'est la rencontre d'un Canadien qui fait cavalier seul depuis quelques mois pour aider son ami qui leur donne le plus d'espoir. Celui-ci fait des pressions auprès des fonctionnaires directement concernés et il semble qu'il accepterait de prêter ses services, moyennant un budget, pour faire avancer les dossiers des autres Québécois.

En théorie, un traité signé conjointement par le Canada et le Pérou assure le rapatriement des Canadiens afin qu'ils purgent, s'ils le désirent, leur peine au Canada. Ce traité n'est pourtant pas appliqué puisque aucun Canadien n'a encore été ramené grâce à lui.

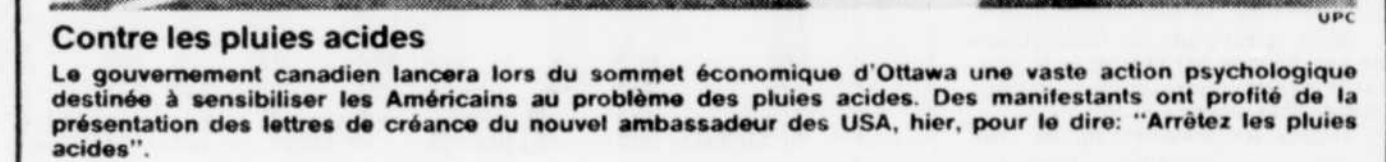
Plusieurs cas inquiètent encore les émissaires ainsi que les familles: une détenue disparue pendant huit heures, des menaces de mort et rien n'indique que les Québécois sortiront de prison si les pressions cessent.

Cinq d'entre eux sont déjà sortis depuis deux ou trois mois, mais malgré des promesses, déplorent les envoyés, rien n'a visiblement été mis en branle pour accélérer un processus beaucoup trop lent. Près d'une trentaine de Québécois y sont toujours.

A l'ambassade canadienne, personne n'est officiellement en charge des détenus. Le poste de consul est actuellement vacant et c'est le vice-consul, M. Colin Fabro, qui en a actuellement la responsabilité.

C'est le ministère des Affaires intergouvernementales du Québec qui a payé le billet d'avion des deux envoyés au Pérou, le gouvernement fédéral s'étant refusé à toute aide ou appui officiel.

Les pressions là où il faut
MM. Gallant et Whitton ont multiplié les visites dans les prisons, l'ambassade, au ministère de la Justice du Pérou, chez les avocats et chez des amis. Après toutes ces démarches, c'est la rencontre d'un Canadien qui fait cavalier seul depuis quelques mois pour aider son ami qui leur donne le plus d'espoir. Celui-ci fait des pressions auprès des fonctionnaires directement concernés et il semble qu'il accepterait de prêter ses services, moyennant un budget, pour faire avancer les dossiers des autres Québécois.



Contre les pluies acides
Le gouvernement canadien lancera lors du sommet économique d'Ottawa une vaste action psychologique destinée à sensibiliser les Américains au problème des pluies acides. Des manifestants ont profité de la présentation des lettres de créance du nouvel ambassadeur des USA, hier, pour le dire: "Arrêtez les pluies acides".

Les Micmacs demandent à Ottawa de leur trouver un médiateur

(O'après PC) — Les Indiens micmacs du Québec ont demandé à Ottawa de les aider à trouver un médiateur impartial afin de chercher un terrain d'entente dans le différend sans cesse croissant entre le gouvernement provincial et les groupes d'autochtones.

C'est ce qu'a fait savoir, hier, le porte-parole de la bande micmac de Restigouche, M. Michael Isaac, qui a précisé que la bande avait demandé au ministre des Affaires indiennes, M. John Munro, de désigner un "médiateur neutre... quelqu'un de l'extérieur de la province".

"Nous ne discuterons pas avec Gourdeau. C'est une perte de temps", a déclaré M. Isaac.

Enquête
D'autre part, une enquête de la Fraternité nationale des Indiens indique qu'il y a eu des brutalités policières et des menaces de mort lors du raid chez les Micmacs pêcheurs de saumon, à Restigouche.

Le rapport préliminaire présenté hier en conférence de presse par le président de la FNI, M. Del Riley, inclut les témoignages de plus d'une douzaine d'habitants de la réserve de Restigouche qui auraient été témoins des interventions de la Sûreté provinciale et des agents de conservation.

Brigitte Barnaby, une femme dans la cinquantaine, prétend qu'elle a vu un policier frapper un garçon de trois ans et demi et un autre tirer par les cheveux un jeune homme. Un agent de police aurait dit:

"Maudits sauvages." Un autre: "S'il faut tuer, tuons. Suivons les ordres."

Le pêcheur Randy Morrison soutient qu'on l'a menotté et battu et qu'on lui a volé son couteau de pêche.

Adrian Metallic, 26 ans, un épileptique, dit qu'il a été battu jusqu'à en perdre conscience, alors qu'il n'était sur les lieux qu'en spectateur, mais qu'il a fui quand la police s'est approchée.

Le chef de la tribu de Restigouche, Alphonse Metallic, a déclaré après la conférence de presse que des accusations seront portées contre la Sûreté provinciale à la suite des descentes.

D'après le rapport de la FNI, le deuxième raid, le 20 juin, a été moins violent: personne n'a été blessé malgré l'usage de bombes lacrymogènes "en direction du quai où plusieurs Indiens étaient assis bien tranquilles".

Déficit
Par ailleurs, une étude du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche démontre que plusieurs rivières à saumon de la péninsule gaspésienne, notamment celles de la région de Restigouche, accusent un déficit important dans leur population de salmonides.

Ces données contredisent des informations obtenues par Radio-Canada voulant que les rivières de la Gaspésie ne soient plus menacées puisque le nord de poissons géniteurs serait passé, en quelques années, de 4.000 à 20.000.

Cette nouvelle avait d'ailleurs fait sursauter les autorités du ministère qui, depuis le début du conflit, justifient leurs interventions à Restigouche par la nécessité de protéger une espèce menacée.

Une étude des biologistes du ministère traitant de la reprise éventuelle de la pêche commerciale du saumon établit des prévisions des surplus et déficits (exprimés en kilogrammes) sur toutes les rivières de la Gaspésie.

Dans la région de Restigouche, le rapport affirme que la rivière Matapédia va encaisser, en 1981, un déficit de 1.198 kilogrammes de saumons, tandis que celui de la Patapédia sera de 2.804 kilos.

Cette étude ne contient pas de données sur la rivière Restigouche, car elle est située sur la frontière du Nouveau-Brunswick, mais un tableau remis récemment aux journalistes évalue cependant qu'il manque entre 3.000 et 4.000 saumons dans la Restigouche.

Environ une trentaine d'Indiens travaillent à la réfection du pont.

Les Indiens veulent délier l'injonction parce que, selon eux, le gouvernement provincial n'a aucune juridiction puisque le pont est sur un terrain qui appartient au gouvernement fédéral.

M. Joe Norton, porte-parole de la réserve, a indiqué que les Indiens avaient cessé de travailler mardi, mais qu'ils avaient repris le travail le lendemain.

Selon lui, les Indiens, qui ont établi leurs propres normes de sécurité, ne prennent aucun risque et même certaines de ces normes seraient supérieures à celles édictées par le gouvernement provincial.

M. Norton considère cette divergence de vues avec les autorités provinciales comme une autre bataille du genre de celle de Restigouche.

Entre-temps, la Commission de la santé et de la sécurité étudie les mesures à prendre contre les Indiens récalcitrants.

Entre-temps à Montréal, les Indiens de la réserve de Caughnawaga ont défilé une injonction leur ordonnant de cesser les travaux sur le pont Honoré-Mercier tant qu'ils ne respecteront pas les normes de sécurité au travail du gouvernement.

L'injonction avait été accordée par la cour supérieure à la demande de la Commission de la santé et de la sécurité au travail qui jugeait peu sécuritaires les échafaudages et les dispositifs de sécurité utilisés par les travailleurs indiens.

Environ une trentaine d'Indiens travaillent à la réfection du pont.

Les Indiens veulent délier l'injonction parce que, selon eux, le gouvernement provincial n'a aucune juridiction puisque le pont est sur un terrain qui appartient au gouvernement fédéral.

PAPIER PEINT

Vous avez bien lu, chez Rochette nous vendons du papier peint... et aussi une gamme complète de revêtement mural.

ÉMILIE ROCHETTE
La maison du tapis à Québec
555, de la Couronne
529-4164
AU PIED DE LA CÔTE D'ABRAHAM

Vente fin de saison
sur nos vêtements printemps-été 1981
Epargnez jusqu'à **50%**

boutique Au Printemps
Place Laurier, Sainte-Foy
Tél.: 653-0534

NOUVELLE CLINIQUE MEDICALE A GIFFARD

Dr Diane Morin Dr Michel Robitaille

Les docteurs Diane Morin et Michel Robitaille sont heureux d'annoncer à la population de Beauport l'ouverture de la CLINIQUE MEDICALE GIFFARD dès le 20 juillet 1981.

La Clinique est située au 3291, Chemin Royal à Giffard. Les docteurs Morin et Robitaille offrent leurs services professionnels en médecine générale et obstétrique.

Visites à domicile, consultation avec ou sans rendez-vous.
Lundi au vendredi de 9:00 à 17:00h
Mardi et jeudi soir de 19:00 à 22:00h
Tél.: 663-6345

CORRECTION
Dans notre appel d'offres publié le 13 juillet, en page A-12 de ce journal, vous avez vu:
Un dépôt de \$25.00
(au lieu de \$25.000)
Ville de Sainte-Foy

AUJOURD'HUI
Voyez le cahier publicitaire de
RADIO SHACK
INSERE DANS CETTE EDITION

CONDOMINIUM Les Mas de Boischatel

— Occupation: automne 1981
— Site enchanteur et tranquille
— Voisin du golf (Royal - Québec)
— Spacieux 3 1/2, 5 1/2 et 8 pièces
— Vue splendide sur le fleuve
— Abri fiscal classe 31

PROMOTIONS/VENTES
Jacques Lachance & Associés-courtiers
653-0556
ou **651-7501**

en bref

Accident mortel

RIMOUSKI — Un Rimouskois de 24 ans, Réal Saint-Pierre, de la 8e Rue est, a été victime d'un accident mortel, hier matin, vers 3h40, sur la route 132 à Sainte-Luce, dans la circonscription de Rimouski. A la suite d'une collision avec une voiture circulant en sens contraire, le véhicule de la victime a percuté dans un fossé sous la force de l'impact.

Subvention

MONTREAL (d'après PC) — La ville de Gagnon recevra une somme de \$2,3 millions du gouvernement fédéral pour l'aider à moderniser l'aéroport local. L'annonce en a été faite, hier, par Transports Canada. Le ministre a précisé que l'argent servira à l'amélioration de la piste, des aéroports et du réseau d'égout. L'aéroport a accueilli 25,000 passagers, l'an dernier.

La Grande Bouffe

SAINT-GERVAIS — Un gala musical auquel sont invités en grand nombre les joueurs de violon, d'harmonica, d'accordéon et de gigue, sera présenté comme l'un des événements de clôture le 26 juillet, dans le cadre de La Grande Bouffe. Ces festivités à Saint-Gervais, du 24 au 26 juillet inclusivement, comptent beaucoup d'autres activités telles que des expositions artisanales et agricoles, compétitions sportives, etc. On y recevra également la visite de Polydore Santerre, cultivateur typique de Kénogami et humoriste. Le souper "Grande Bouffe" sera composé de mets québécois comme tourtière, etc., et sera servi en gymnase de l'école élémentaire Nouvelle-Cadie. Ces fêtes visent à amasser des fonds pour les loisirs.

Prestation de serment

LEVIS — C'est le maire de Lévis, M. Vincent F. Chagnon, qui procédait récemment à la prestation de serment des nouveaux administrateurs de la Jeune Chambre Lévis-Lauzon, lors d'une cérémonie à l'hôtel de ville de Lévis. Les représentants du conseil d'administration élus sont Mme Rita Martel, présidente, Gérard Cossette, vice-président exécutif, Pierre Tanguay et Denis Dutil, tous deux vice-présidents, Mme Suzanne Cossette, publiciste, ainsi que Mario Rancourt, Annie Tanguay et Marcel Carrier, administrateurs. On a rendu hommage à M. Chagnon en lui présentant la plaque des Gouverneurs, et à la même occasion, on a informé que la Jeune Chambre Lévis-Lauzon présentera le dimanche 4 octobre 1981, le Téléthon sur la fibrose kystique pendant 12 heures à Place Laurier, en collaboration avec Cable vision nationale et le poste CJRP.

Trois phases s'étendant sur 17 ans

Projet de \$156 millions destiné à aménager le port de Pointe-Noire

par Jean Didier FESSOU

(du bureau du Soleil)

SEPT-ÎLES — En dollars constants de 1980, il en coûtera \$156 millions au Conseil des ports nationaux pour réaliser les trois phases du développement portuaire de Pointe-Noire. Et ce, sur une période minimale de 17 années.

La première phase des travaux, qui pourrait débuter incessamment si un utilisateur "sérieux" désirait s'y installer à brève échéance, coûterait à elle seule \$56 millions. Soit \$35,4 millions dans les infrastructures maritimes et \$20,6 millions dans les services. Durée de la construction, quatre années. A la fin de la huitième année, la phase deux serait achevée au coût de \$65,9 millions. Et, à la fin de la dix-septième année, la dernière phase aurait vu le jour au coût de \$33,7 millions.

Et cet utilisateur "sérieux", ce pourrait être le consortium composé de Désourdy Inc., Revay et Associés Ltée et J.C. Bédard inc., consultant, qui représente de puissants intérêts étrangers, américains et allemands en particulier, dans un projet de transbordement de charbon à Pointe-Noire.

A cet effet, d'ailleurs, le Comité d'adaptation communautaire étudie, hier soir mercredi, la demande de financement d'une étude de pré-faisabilité de la part du consortium. Cette étude coûterait environ \$350,000 et permettrait de vérifier la viabilité de ce projet d'investissement qui nécessiterait des mises de fonds d'environ \$150 millions.

Selon Me André Gauthier, président du comité, les projets et la demande de financement du consortium correspondent aux priorités du comité: "pour relancer l'activité économique de l'axe Sept-Îles-Port-Cartier, il faut relancer l'usine de Rayonier à Port-Cartier et développer le port à Sept-Îles."

Rappelons que le Comité d'adaptation communautaire est ce comité composé d'intervenants du milieu et chargé de recommander au gouvernement fédéral certains projets qui seront financés à même l'enveloppe annuelle de \$120 millions mise à la disposition, cette année, de quatre régions, au pays, aux prises avec de fortes mises à pied. L'axe Sept-Îles-Port-Cartier est l'une de ces quatre régions.

Pourquoi Sept-Îles?

Mais pourquoi le Conseil des ports nationaux a-t-il privilégié Sept-Îles et non un autre endroit, comme celui de Gros-Cacouna, par exemple? Le capitaine Serge Tremblay, directeur du port de Sept-Îles, répond:

"Deux raisons. La première est que Gros-Cacouna n'est pas administré par le Conseil des ports nationaux. La seconde est que Sept-Îles est le port de mer du nord-est américain qui offre les meilleures chances de développement pour le vrac. Il est le seul à posséder autant d'atouts que les siens".

Parmi ses nombreux atouts, le deuxième port de mer du Canada par le volume manutentionné est le seul port de mer en eau profonde, ouvert à l'année longue, capable d'accueillir des cargos jaugeant jusqu'à 500,000 tonnes. Et ce, juste à la sortie du Saint-Laurent, voie de pénétration jusqu'au cœur industriel de l'Amérique du Nord.

Le plan directeur du port de Sept-Îles préparé par la firme d'ingénieurs-conseils Roy, Bergeron, Dupont, Desmeules, Thibault et Associés, au coût de \$400,000 ces derniers mois, prévoit un aménagement portuaire sur une superficie de 1,000 acres. Ou, encore, une superficie de 4 kilomètres de long sur 1 kilomètre de profondeur entre Pointe-Noire, actuellement occupée par les installations industrielles et portuaires des Mines Wabush, et Pointe-à-la-Marmite.

En plus d'accueillir le débarcadère du traversier-rail Sept-Îles-Matane et les installations ferroviaires du chemin de fer Arnaud et



Le capitaine Serge Tremblay, directeur du port de Sept-Îles.

d'une ligne avec Port-Cartier, la phase 1, sur une superficie de 60 hectares, serait consacrée à l'accueil de navires jaugeant de 40 à 50,000 tonnes et transportant de la marchandise générale et du vrac.

La deuxième phase, à l'ouest de la première, serait réservée à l'entreposage du charbon et à l'accueil de navires pouvant jaugeer jusqu'à 500,000 tonnes. Les possibilités de stockage de charbon pouvant aller jusqu'à 10 millions de tonnes. A l'est

pourraient être installées des élévateurs à grain et des barges méthanères. Le tout sur une superficie de 90 hectares.

Quant à la dernière phase, en fin de cycle, elle ne serait que le développement et l'agrandissement des deux premières. Elle permettrait surtout l'accueil d'industries lourdes sur des terrains aménagés en arrière.

Parmi les industries lourdes qui pourraient s'établir à Pointe-Noire, le plan directeur cite une aluminerie et une usine de bouletage. Cette dernière pourrait être construite par la Compagnie minière Québec-Cartier.

D'autres projets existent que ne mentionne pas le plan directeur. Parmi eux, une usine d'alcool de bois à partir de la biomasse rejetée par l'usine de Rayonier, advenant sa remise en marche. Ce projet serait financé par des investisseurs européens.

Un certain optimisme

Ne cachant pas un certain optimisme, le capitaine Serge Tremblay évalue à environ un millier les emplois directs créés par l'aménagement portuaire de Pointe-Noire.

Environ 150 pour les opérations de transbordement du charbon, 60 pour le cargo général, 90 pour les élévateurs à grain, 40 pour les méthaniers et 600 autres indirectement dans les PME locales.

Si d'aventure une aluminerie et une usine de bouletage s'implantaient à Pointe-Noire, ce serait près de 3,000 emplois supplémentaires.

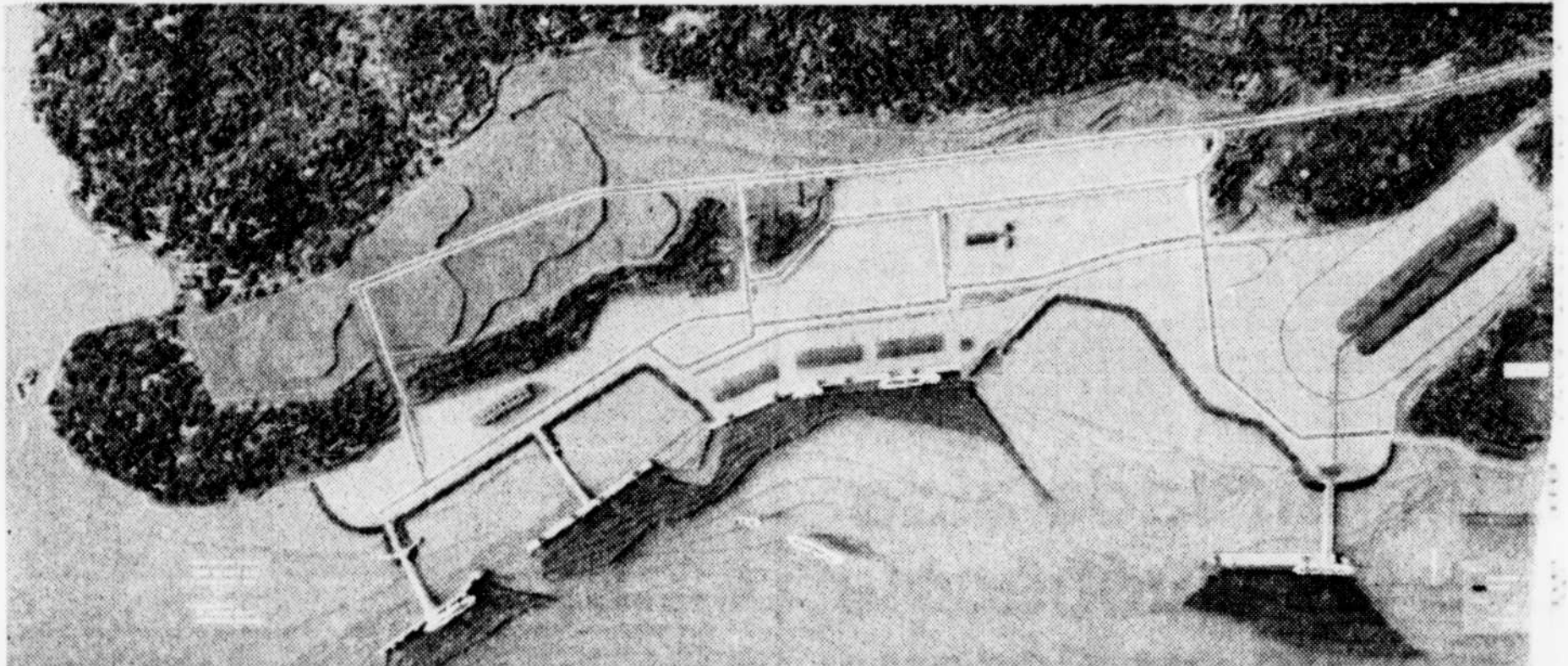
Pourtant il manque un "petit quelque chose" pour que tous ces beaux rêves deviennent réalité. Me André Gauthier explique en termes non équivoques:

"Il manque la volonté politique au ministère fédéral des Transports. Nous ne croyons pas que le Conseil des ports nationaux, en particulier son président, M. Pierre Franche, veuille mettre Sept-Îles sur la carte et le vendre aux investisseurs potentiels".

Ce grief, c'est aussi celui qu'adressent les autorités municipales, le maire Dion en tête, au Conseil des ports nationaux et au ministère des Transports.

Le capitaine Serge Tremblay, avec la discrétion qu'exigent ses fonctions, commente: "le Conseil des ports nationaux n'aurait pas dépensé \$1,5 million dans le coût d'une étude et l'achat des terrains pour geler ensuite le projet sur une tablette".

Il est vrai que, à Sept-Îles, des élections municipales auront lieu à l'automne et que, déjà, presque tous les coups sont permis tant sont nombreux les candidats à l'hôtel de ville. Le dossier du développement portuaire de Pointe-Noire est un bon atout politique...



Maquette du plan d'aménagement portuaire à Pointe-Noire: réalisé, ce plan nécessiterait des investissements de 156 millions en dollars constants de mai 1980.

PEANUTS



LES JUNGLES



MUTT ET JEFF



SOURIS MIQUETTE



SCAMP



HAGAR L'HORRIBLE



BLONDINETTE



LES PIERRAFEU



'Tremblement de terre' à Loretteville du 6 au 9 août

par Marc LESTAGE
C'est sous le thème de "Tremblement de terre" que se tiendra le

premier festival de terre cuite Céramique 81, à la Maison du potier de Loretteville, du 6 au 9 août prochain.

Le promoteur immobilier de la future gare intermodale de Québec a été désigné

La Mutuelle-Vie des fonctionnaires du Québec a été choisie comme promoteur immobilier de la future gare intermodale de Québec, et aura la tâche de gérer et louer les espaces des différentes composantes de ce projet.

Dans une entrevue accordée au quotidien montréalais Le Devoir, M. Camille Blier, président de la compagnie d'assurances Mutuelle-Vie, indique que le protocole d'entente liant sa compagnie et la ville de Québec sera signé sous peu.

Visant à réunir au centre-ville de Québec les gros intervenants du transport public (Via Rail, Voyageur, Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec), le projet comprend également des espaces pour des bureaux et un stationnement.

Il semble que des négociations soient déjà en cours avec la Régie de l'assurance-automobile du Québec pour que celle-ci regroupe ses effectifs dans les locaux de la gare intermodale. Elle occuperait les deux

tiers de la superficie disponible évaluée à 300,000 pieds carrés.

D'autre part, du côté de la ville de Québec, on espère pouvoir réaliser la gare intermodale pour 1984, année des festivités commémorant le 350^e anniversaire de la découverte du Canada par Jacques Cartier. Les négociations pour amener les installations d'autobus de la compagnie Voyageur vont au ralenti pour l'instant en raison de la grève des chauffeurs. Les autorités municipales ont bon espoir d'en venir à une entente, et ont déjà concédé dans ce dossier l'acquisition des installations actuelles de Voyageur sur le boulevard Charest. Mais aucune date n'a pu être fixée pour le début des travaux avant un accord final.

Le projet de gare intermodale qui sera érigée derrière la gare du Palais et à côté du nouveau palais de justice de Québec fait partie d'une série de mesures mises de l'avant par la ville afin de redonner vie au quartier Saint-Roch, centre-ville de la Vieille Capitale.

Le directeur de cette école de céramique, M. Raynald Gingras, a indiqué au SOLEIL que ce premier festival, comprenant une dizaine de cours animés par des spécialistes de la terre cuite, se déroulera à guichet fermé puisque les inscriptions sont terminées depuis quelques jours.

Le festival Céramique 81 sera cependant ouvert au public puisque l'on profitera de cette période pour tenir une exposition des meilleures pièces produites par les artisans de l'école, au cours des derniers mois.

En ce qui concerne les cours spécialisés, ils seront offerts à plusieurs dizaines d'amateurs de poterie de la région. Les animateurs ont été recrutés partout dans la province et ils feront la démonstration de techniques aussi différentes que la cuisson au sel, le montage de fours, le moulage, et le raku, une technique spectaculaire de modelage et de cuisson à l'extérieur.

Au nombre des spécialistes qui animeront ces ateliers, on note la participation de Sam Moligan pour la cuisson au sel; Kenya Ishikawa pour la décoration par glaçures, oxydes et engobes; Jacques Marceau à l'atelier de design; Jacques Garnier et Pierre Masson concernant la fabrication et l'utilisation des fours électriques et à gaz; Robert Beauchamps sur le moulage; Huguette Lachapelle au raku; Roger Langevin, sculpture; Marline Marquez Scally, au tour; Cornéliu Kirjan retracera l'histoire de la poterie au Québec depuis 1656 jusqu'en 1921 et autres.



Maison du Potier — rue Racine

On présentera trois jours de cours sur les différentes techniques de modelage et de cuisson de l'argile, du 6 au 9 août à la Maison du potier de Loretteville.

Sillery: on doit continuer de faire bouillir l'eau

La situation en alimentation en eau potable à Sillery est revenue pratiquement à la normale hier soir, vers 22h.

Toutefois les usagers du service de l'aqueduc municipal doivent continuer de faire bouillir l'eau durant 20 minutes, par mesure de prudence, au moins jusqu'à demain alors que sera connu le résultat d'un échantillonnage de l'eau.

Les travaux d'aqueduc qui ont été effectués rapidement hier ont pris fin un peu avant 22h, hier soir, alors que le tuyau avec une crevasse d'un quart de pouce sur une longueur de 16 pieds

était remplacé, que le trou dans la rue sur une longueur d'une cinquantaine de pieds était comblé et que le recouvrement en asphalte était terminé.

Cet avant-midi, des chimistes du ministère de l'Environnement se sont rendus à Sillery pour prendre plusieurs échantillons de l'eau depuis la remise en fonction du service de l'aqueduc municipal.

Le verdict sur la qualité de l'eau depuis le rétablissement du service doit être rendu demain. Les usagers sauront alors s'ils doivent continuer de faire bouillir l'eau ou si la mesure pourra être discontinuée.

Intérêt de 7.5 p.c. payé par la Caisse d'entraide Charlevoix

par Denis GAUTHIER
(collaboration spéciale)

POINTE-AU-PIC — Ne pouvant compter, comme au cours des deux dernières années, sur une svention de la fédération, la Caisse d'entraide économique de Charlevoix devra se contenter de verser un taux de 7.75 pour 100 en intérêts sur le capital social des membres, pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mai dernier.

Tel est en substance ce qu'ont pu apprendre une centaine de membres de cette institution réunis en assemblée générale, mardi soir.

La Caisse d'entraide de Charlevoix doit faire face à un épineux problème de liquidité. Ce manque de fonds l'oblige à se tourner vers d'autres institutions financières et à emprunter à fort taux, ce qui grève sérieusement son taux de rendement.

Au cours du dernier exercice financier, c'est donc dire avant le début de la diffusion des reportages du réseau TVA, les membres avaient retiré au-delà de \$1 million sous forme de capital social et de dépôts à terme. Le capital social payé par les membres à la fin de l'exercice 1981 était inférieur à celui de l'exercice précédent. Il en était de même des dépôts à terme.

Au chapitre des revenus, la caisse a enregistré des recettes de 18.8 pour 100 supérieures à l'an dernier, avec \$1.6 million. Par contre, les dépenses se sont accrues de 43.7 pour 100, pour s'élever à \$1.1 million.

Les frais d'administration ont diminué de 3.8 pour 100 par rapport à 1980. Toutefois, les dépenses en intérêt ont presque doublé, passant de \$466,000 à \$839,000. De ce montant, \$560,000 ont été remis aux membres pour leurs dépôts à terme et \$278,000

ont dû être payés à d'autres institutions pour des emprunts.

Si la caisse de Charlevoix avait pu compter sur une liquidité suffisante, elle n'aurait pas eu besoin de recourir à des emprunts aussi imposables, ce qui aurait eu pour effet de diminuer ses dépenses d'intérêts et d'augmenter son rendement.

Le trop-perçu de 1981 a été de \$419,772, ce qui a permis de verser un intérêt de 7.75 pour 100. L'an dernier, grâce à une subvention de \$66,000, la caisse avait pu atteindre un rendement de 10 pour 100.

Saignée

La crise de juin a été doublement douloureuse pour l'institution charlevoisienne. En plus d'être assaillie par ses membres à la suite des reportages du réseau TVA, elle a dû faire face à une deuxième crise lorsque son nom a été mentionné comme l'une des caisses à liquider, par un document émanant de la fédération.

Le bilan s'établit maintenant à plus de \$800,000 de demandes de retrait sur le capital social et à \$550,000 sur les dépôts à terme. Quelques membres ont changé dernièrement d'avis, mais si la tendance se maintient, la caisse devra rembourser dès qu'elle le pourra pour \$450,000 de capital social.

Des mesures coercitives ont été mises de l'avant et quelque \$550,000 de prêts ont été rappelés. On a demandé aux débiteurs un remboursement total, afin de pouvoir honorer les demandes au guichet. On prévoit qu'il faudra rappeler au minimum pour \$850,000 de prêts pour honorer toutes les demandes.

Pour les administrateurs de l'organisme, la situation est sérieuse sans



Pour tous les usagers, il n'est pas nécessaire d'arroser vos pelouses avant une journée, ceci pour les municipalités de Cap-Rouge, Sainte-Foy, Sillery, Charlesbourg, Lac-Saint-Charles, Loretteville, Saint-Émile, Québec et Beauport.

Vente anniversaire
"1 an"

En remerciement, nous vous offrons
des rabais allant jusqu'à

70%

sur toute la marchandise en magasin

boutique
marie hélène

Place Ste-Foy, Québec
Tél. 653-9297

VOYAGES EN LIBERTÉ

MAINTENANT ouvert sur la Rive Sud
833-3725

RESTAURANT CAFE d'EUROPE

les 17, 18 et le dimanche 19 juillet

- les quenelles de saumon
- le ris de veau Trianon
- les pommes duchesses
- les choux de Bruxelles au beurre
- les religieuses des gâteaux
- le café

le tout \$14.95

27, Ste-Ange, Québec
692-3835

Restaurant La Fleur d'Orange

46, boul. St-Cyrille ouest

Spécialité:
cuisine tunisienne et libanaise

MENU SPECIAL
LE SOIR, DU 16 AU 19 JUILLET
INCLUSIVEMENT

"MECHOU" (l'agneau grillé) \$15.00

incluant potage aux légumes, pâtisseries orientales, café

— Ouvert maintenant le lundi —
Dîner d'affaires offert tous les mdis à partir de \$3.95

Réervations: 524-8304

Miracle Mart

À l'achat de tout appareil 35 mm vos photos-couleur sont à moitié prix pendant un an!

Épargnez jusqu'à \$800!

Jusqu'à 50% de rabais sur le développement et l'impression de vos films pour une année complète (maximum 12 films) à l'achat de tout appareil 35 mm ou tout appareil 110 Vivitar (procédé C-41 seulement).

Canon AE-1 PROGRAM AVEC OBJECTIF 50 mm F/1.8

(prix antérieur \$428.88 - épargnez \$80.00)

\$348.88

Plus 1/2 prix sur vos photos-couleur pendant un an!

Canon AE-1

Canon AE-1 avec objectif 50mm F/1.8

\$298.88

avec vos photos couleur à 1/2 prix pendant Un An

Canon SURE SHOT

Canon Sure Shot avec étui

\$188.88

avec vos photos couleur à 1/2 prix pendant Un An.

En vente dans tous les magasins Miracle Mart

MasterCard VISA

Québec doit éprouver la médiation



Gilles Lesage

On comprend fort bien la réticence du gouvernement du Québec à recourir à une intervention extérieure pour dénouer l'impasse, dans ce qu'il est convenu d'appeler la guerre du saumon avec les Amérindiens. Mais la voie de la médiation est la seule qu'il devra emprunter, s'il veut vraiment rétablir le contact et amorcer un dialogue débouchant sur des négociations globales.

Certains s'étonnent que les Indiens de Restigouche aient rejeté la seule condition que M. René Lévesque posait à sa visite sur leur réserve: la levée des filets de pêche. Ils ne comprennent pas davantage que les Attikamed-Montagnais de la Côte-Nord refusent de discuter désormais avec les fonctionnaires, et insistent sur le fait qu'il s'agit d'un dossier politique, non pas administratif. Les gestes de bonne volonté du gouvernement ne sont pas suivis d'une trêve dans la provocation et l'arrogance des Amérindiens, est-on porté à croire à première vue.

On peut déplorer que les tentatives d'ouvertures de M. Lévesque soient rejetées, mais il faut comprendre pourquoi. Dispersés et faibles, les autochtones ont été tellement bafoués qu'ils n'ont plus confiance en nous et ne se plient qu'aux règlements des réserves, où nous les avons d'ailleurs parqués, pour mieux les oublier et apaiser notre conscience.

...

Par ses raids policiers à Restigouche, Québec a démontré qu'il pouvait imposer sa loi, quand il est en position de force. "En ce domaine, a écrit Maurice Champagne-Gilbert, Québec et Ottawa se ressemblent comme des frères jumeaux: on achète les droits des autochtones, ou on les éteint ou l'on joue de la loi du plus fort en nombre et en argent. C'est le sort universel des petites communautés qui se jouent entre les mains des grandes puissances". Est-il étonnant ensuite, qu'avec cette "grosse plaie dans nos coeurs", selon l'expression du chef Métallic, les Indiens refusent le dialogue proposé par les dominateurs? La méfiance est de rigueur, et pour cause.

Quant à l'intervention proposée par le Secrétariat des activités gouvernementales en milieu amérindien et inuit (SAGMAI), elle serait acceptable s'il n'était lui-même partie à la crise actuelle. Son responsable, M. Eric Gourdeau, a en effet participé aux tractations du printemps. Quels que soient ses états de service et sa compétence, lui non plus ne semble pas apte à rétablir les ponts coupés brutalement par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Il y a d'ailleurs là une source supplémentaire de confusion. Relié directement au bureau du premier ministre, le SAGMAI est censé être le canal privilégié de communication entre Québec et les Indiens. Mais le saumon relevant du "loisir", M. Lucien Lessard s'en est mêlé, avec les résultats désastreux que l'on sait.

Personne ne conteste l'objectif louable de la conservation des ressources de la chasse et de la pêche. Mais, dit avec pertinence la Commission des droits de la personne, "il est plus que temps cependant que s'établisse un véritable dialogue entre le gouvernement, la population et les Amérindiens sur la conservation, afin que ces derniers ne deviennent pas les boucs émissaires dans la gestion des ressources fauniques. Il est plus que temps également d'accorder aux personnes au moins autant d'importance qu'aux saumons".

Québec est sûrement de bonne foi en songeant à confier aux Amérindiens la gestion progressive des rivières à saumon, en vue d'en faire un commerce lucratif. Mais ce n'est pas suffisant. Le gouvernement ne pourra faire l'économie d'un débat politique, aussi déchirant et douloureux soit-il. Il devra bien accepter un jour, et le plus tôt sera le mieux, des négociations générales sur les fameux droits ancestraux et territoriaux. "Le développement du Québec doit se faire dans le cadre de négociations qui sachent respecter les choix légitimes que les autochtones, en tant que peuples, jugent pertinents et qu'ainsi l'égalité des chances entre les parties soit équitablement rétablie", soulignait, dès 1978, la Commission des droits de la personne, un organisme gouvernemental.

...

M. Lévesque avait lui-même promis une politique amérindienne, qui tarde à venir, mais qu'il ne pourra repousser encore bien longtemps. L'autodétermination qu'il réclame pour le Québec, le respect des droits collectifs dont il se fait le champion, il ne saurait les refuser à d'autres peuples distinctifs, si faibles et démunis soient-ils.

Dans les circonstances, le recours à une médiation indépendante, extérieure aux deux parties, ne serait pas un geste de faiblesse, mais de conciliation, de respect et de fierté. Même si les torts sont partagés et que les Indiens ont leur part de blâme à porter, Québec ferait ainsi preuve de leadership lucide et courageux.



De cette scène du Saint-Laurent au soleil couchant, "l'eau est une flamme mouillée" aurait dit le poète allemand Friedrich Novalis (1772-1801).

revue de presse

■ Extraits d'éditoriaux puisés dans les journaux de langue anglaise

Le cynisme Trudeau-Clark

Régulièrement, les membres du gouvernement Trudeau — y compris le premier ministre Trudeau lui-même — se penchent sur le besoin crier de rendre le Sénat plus représentatif du Canada dans son ensemble, habituellement en renforçant sa représentation régionale. Les autres partis, également, souhaitent améliorer le Sénat.

Ah, mais c'est que le Sénat est tellement commode sous sa forme actuelle. La semaine dernière encore, il s'est révélé merveilleusement utile en assurant une nouvelle niche, fort bien payée, à M. Peter Stollery, autrefois député libéral de Spadina, à Toronto.

Le sénateur Stollery, nouvellement nommé, a cédé sa place afin que M. Jim Coutts, qui jusqu'à la semaine dernière était le premier secrétaire de M. Trudeau, puisse se porter candidat libéral aux élections partielles du 17 août dans Spadina.

M. Joe Clark, le leader conservateur, a immédiatement poussé les hauts cris, disant que ce menuet était "un exemple ultime de cynisme". Pas du tout: il s'agit simplement du cynisme ancien et familier que tous les premiers ministres canadiens pratiquent depuis 114 ans.

Il est arrivé parfois que les nominations au Sénat ont été, comme il se devrait, des marques de respect pour des citoyens exceptionnels qui ont quelque chose à apporter à leur pays, à la plus haute chambre du Parlement. Beaucoup plus fréquemment, cependant, ces nominations ont été des récompenses accordées à des gens par ailleurs obscurs qui, d'une manière ou d'une autre, avaient aidé leur parti.

M. Clark le sait aussi bien que quiconque. Pendant son court règne comme premier ministre, il a nommé au Sénat quelques personnes éminentes — M. Arthur Tremblay, du Québec, par exemple — et d'autres mieux connus pour les services qu'ils ont rendus au parti conservateur.

Il n'est pas inusité non plus pour des députés de se retirer (en acceptant une juste récompense) pour libérer leur comté en faveur d'un favori des dirigeants du parti. Si les Tories se sont prévalu moins souvent de cette possibilité que les libéraux ne l'ont fait, c'est tout simplement parce qu'ils ont été moins longtemps au pouvoir. — Le 6 juillet.

The Gazette

Aux Postes ou à la guerre

Dans le cas de la grève des postes, le sentiment du public en général semble être le suivant: "O.K., nous allons nous en passer, le gouvernement ne devrait pas céder encore une fois." Il y a eu trop de grèves, et le service postal a été par trop inefficace.

Le fait d'accepter les ennuis que cause une grève postale, plutôt que de se soumettre à ce que beaucoup de gens considèrent comme de l'extorsion de la part du Syndicat des postiers du Canada, a quelque chose d'impressionnant parce que les ennuis pourraient être graves. La grève de 1975, qui dura sept semaines, a coûté terriblement cher au Canada. M. Stanley Roberts, président de la Chambre de commerce du Canada, prévoit qu'une grève similaire, aujourd'hui, serait encore pire.

"L'impact sur le commerce est très grave, a-t-il déclaré. Cette fois-ci, les coûts seront beaucoup plus onéreux parce que les taux d'intérêt sont beaucoup plus élevés, et que les frais généraux sont énormes."

M. Roy Phillips, président de l'Association des manufacturiers canadiens, souligne un autre aspect du conflit. La compensation accordée aux postiers, dit-il, "ne devrait pas servir de modèle aux industries concurrentielles. En accordant un règlement excessif aux postiers, on pourrait faire naître des pressions qui éroderaient la position concurrentielle du Canada et mettraient des emplois en danger". Les employés postaux demandent des bénéfices que n'a aucun autre employé du secteur public et que peu d'employés du secteur privé ont, comme par exemple 17 semaines de congé de maternité.

nement payé, un 12ème congé légal le 2 janvier, quatre semaines de vacances après cinq ans plutôt qu'après 10 ans, comme c'est le cas maintenant. De telles clauses, qui s'étendraient sans nul doute à la fonction publique, augmenteraient considérablement les frais des contribuables; et le secteur public ne devrait pas être en avance sur le secteur privé, qui doit soutenir la compétition, ce qui n'est pas le cas du secteur public.

M. John Bulloch, président de la Fédération canadienne des commerçants indépendants, a déclaré: "L'impact d'une grève des postes est énorme. C'est exactement comme une déclaration de guerre... Nous allons nous servir de la grève pour amasser les munitions dont nous avons besoin pour obtenir davantage l'appui du public, afin qu'on abolisse le droit de grève."

On a demandé aux membres de cette fédération de faire un bilan détaillé des dépenses encourues à cause de la grève des postes. Les petits commerçants, dit M. Bulloch, n'ont pas les moyens de se payer un système de messagerie. "Les employés des postes ne devraient pas avoir le droit de faire chanter tout le monde en faisant la grève."

Certains porte-parole peuvent mesurer les dommages, en emplois et en dollars, que cause une grève postale. Quant au public, il reconnaît simplement qu'on se moque de lui depuis des années.

Si le gouvernement n'intervient pas, il est fort possible que cette grève dure tout l'été, et on ne devrait pas imposer ce fardeau à l'économie canadienne déjà affaiblie. — Le 3 juillet.

The Globe and Mail

le monde vu d'ici

Varsovie étonne



Paul Lachance

La révolution qui balaie la Pologne, depuis un an, n'était pas destinée à franchir les portes scellées du Parti communiste. On voulait, au contraire, tout en opérant de profondes réformes sociales, conserver à celui-ci un caractère extrêmement conservateur destiné à servir de bouclier contre toute intervention soviétique.

Mais, voilà, les révolutions ne suivant pas d'organigramme précis, celle de Pologne a échappé à ceux qui l'avaient préparée et ceux qui l'avaient mise en marche. Elle a fait tache d'huile et s'est répandue dans les couloirs du communisme polonais et menace de submerger ceux qui affichent encore une solide allégeance à Moscou.

Et le 9e congrès du Parti ouvrier unifié polonais (POUP) pourrait réserver à cet égard de fortes surprises, des surprises qui seraient loin de faire l'affaire de l'URSS qui répète qu'elle ne peut rester indifférente au "destin d'un pays frère" et dénonce les forces qui essaient de tromper les classes ouvrières. Traduction: "Si vous allez trop loin, nous allons intervenir".

En définitive, il ne pouvait en être autrement. Les revendications d'un renouveau en Pologne ont infecté les racines de ce parti fort de trois millions de membres. Plus d'un million sont membres de Solidarité et plus de 200,000 ont été expulsés ou ont rendu leurs cartes. En outre, beaucoup sont demeurés au sein du parti dans le but de le restructurer de l'intérieur. Le vers est dans le fruit.

Le chef du parti, Stanislaw Kania, dont la réélection semblait assurée dès le début, n'apparaissait plus, hier, certain de sa victoire, un document compromettant ayant commencé à circuler sur son compte parmi les congressistes. D'autant plus qu'un changement de procédure électorale adopté par les délégués, dont 90 pour 100 sont des nouveaux venus, risquait déjà de le mettre en sérieux ballottage.

On déclare qu'environ le tiers des délégués sont de Solidarité et constituent une intelligentsia dont l'âge varie entre 30 et 40 ans. Au surplus, ces délégués manifesteraient une forte tendance à de profonds changements dans le parti, à une démocratisation de celui-ci

qui l'empêcheraient de retomber dans le vieux monde des privilèges, de l'aliénation et de la corruption.

Or, on peut déjà le constater par ce qui s'est déjà passé au congrès du POUP, les changements sont déjà apparus. Ainsi, les vieux canons de l'orthodoxie néo-stalinienne ont toujours voulu que le pouvoir vienne du haut, c'est-à-dire du comité central élisant le premier secrétaire. Or, il pourrait bien se faire que ce ne soit pas le cas du nouveau Parti communiste polonais.

Qu'est-ce à dire sinon que les tenants de la réforme sont confrontés avec des choix très ardu vis-à-vis le Kremlin, des choix qui, en tout cas, ne sont pas sans causer de terribles appréhensions de la part même d'un Lech Walesa.

Ils pourraient ainsi accepter des changements qui assureraient une problématique paix sociale et une certaine stabilité en Pologne tout en maintenant celle-ci à l'intérieur du bloc soviétique. Ils pourraient, d'autre part, intervenir directement avec toutes les conséquences graves que cela pourrait amener.

Quoi qu'il en soit, la Pologne dut-elle penser qu'elle est déjà allée trop loin, l'irréversible est en marche. Le discours qu'a prononcé M. Kania, au début du congrès, atteste bien d'ailleurs, par ses arguties, ses insignifiances idéologiques que le peuple polonais, dans son immense majorité, n'est pas du côté du parti et que le socialisme polonais n'a plus le même vent dans les voiles. D'où perte de pouvoir.

Cela dit, que peut-il se passer en Pologne si le véritable "renouveau" se fait jour. Sans doute, même ceux qui en sont les plus fermes tenants ressentent-ils les pires craintes. Même si les "printemps de Prague" peuvent être passés de mode, les Soviétiques et leurs autres satellites pourraient fort bien poser des gestes de désespoir dans la seule crainte d'une "contagion polonaise" et d'une situation risquant de menacer leur propre sécurité, sécurité territoriale, bien sûr, mais également sécurité économique et sociale.

Le communisme mondial est-il en train d'amorcer son déclin? Bien des éléments pourraient en attester, du moins confirmer qu'il est entré dans l'ère de profondes mutations qui ne peuvent qu'irremédiablement y conduire. La Pologne n'est pas l'Afghanistan et cela est amplement suffisant pour justifier toutes les conjectures à cet égard.



LE SOLEIL publie aujourd'hui le troisième et dernier volet d'un dossier sur la multinationale des télécommunications qu'est devenue Bell Canada. Dans un premier volet, notre collaborateur Laurent Soumis jetait un peu de lumière sur les efforts déployés par Bell pour soigner son image de "bon citoyen corporatif" auprès de la population. Dans une deuxième partie, il nous introduisait dans les coulisses du pouvoir, tant à Québec qu'à Ottawa, où les "hommes de Bell", toujours aux aguets, tentent d'influencer les décisions des gouvernements. Aujourd'hui, Laurent Soumis explique pourquoi Bell Canada, depuis le référendum, semble si impatiente de "québécoiser" ses opérations. Les abonnés de Bell au Québec doivent savoir que si jamais la

branche québécoise de cette multinationale canadienne passe sous la juridiction du Québec, ce ne sera pas pour leurs beaux yeux. La création éventuelle de Bell Québec est d'abord et avant tout une question de gros sous et laisse entrevoir des hausses de tarifs pour les abonnés québécois de son réseau téléphonique. La québécoisation serait-elle vraiment une bonne affaire pour les Québécois? C'est la question à laquelle tente de répondre l'auteur de ce dossier, qui est professeur de communications et a déjà publié de nombreux articles sur le sujet, y compris dans LE SOLEIL, en avril dernier, un dossier sur les augmentations de tarifs de Bell. En conclusion de sa série d'articles, M. Soumis pose une série de questions soulevées par le résultat de ses recherches.

Le système BELL (3e partie)

Bell Québec: un marché de dupes?

par Laurent SOUMIS

(collaboration spéciale)

Un service de publicité qui annonçait dans le défunt quotidien Le Jour, un président qui a milité pour Pro-Canada, une société qui s'apprête à passer sous juridiction québécoise: chez Bell Canada, on n'en est pas à un paradoxe près! Comme l'argent, le téléphone n'a pas d'odeur et ne saurait s'embarrasser d'une seule couleur. La partisanerie politique cède vite le pas à la logique du profit.

Outre les communications informatives qui demeurent le cheval de bataille de la compagnie, c'est résolument du côté de la régionalisation qu'évolue maintenant la géante multinationale des télécommunications. Car si les thèses fédéralistes trouvent encore bonnes oreilles auprès des dirigeants, la québécoisation de Bell n'en finit plus de faire rêver nos magnats nationaux du téléphone.

Les milieux péquistes ont flairé l'au-baine depuis longtemps. Par cette forme particulière de souveraineté-association, Québec récupérerait la juridiction maintes fois réclamée sur la téléphonie.

Mais au bout du fil, bien peu d'abonnés savent comment se prépare "le coup du téléphone". Dommage pour eux, car le prix d'une Bell Québec risque fort d'en méconter plusieurs. Une facture avec un fleur de lys demeure une facture. Et la note pourrait bien s'avérer difficile à faire avaler.

Le lys et la cloche

Le flirt entre tenants de la cloche et de la fleur de lys ne date pas d'hier. Mais comme dans tous les vieux couples qui se connaissent depuis longtemps, ça ne va pas sans quelques bonnes brouilles.

Déjà en 1971 dans son Livre vert sur les communications, Jean-Paul L'Allier affirmait que "c'est au Québec qu'il incombe en premier lieu d'élaborer une politique des communications". Réclamer l'entière juridiction sur le téléphone n'était pas un mal en soi. N'eût été de la fâcheuse habitude contractée par Québec de contester les augmentations de tarifs proposées par la compagnie et d'aider les groupes de citoyens à présenter leurs représentations devant le CRTC.

Mais la bonne étoile qui veille à la destinée de la société transnationale devait vite reléguer le "pas parlable" L'Al-

lier à des fonctions moins perturbatrices. L'arrivée de Denis Hardy à la tête du ministère québécois des Communications marquait le début d'une ère de rapports plus sereins entre la société téléphonique et le gouvernement québécois, et la fin, pour un temps, de la croisade québécoise dans le secteur des télécommunications.

Mais arriva l'inévitable novembre 1976. Prise de court, Bell ne savait pas trop comment agir avec ce nouveau gouvernement souverainiste qui manifestait quelques tendances un peu trop marquées vers la social-démocratie. Comme nous le rappelle un lobbyist professionnel de Québec, "à l'instar de l'ensemble des milieux d'affaires, la multinationale Bell ne savait trop sur quel pied danser".

Tant que le référendum n'aurait pas lieu, il n'était pas question pour la compagnie de tirer la carte "Bell Québec". En février 1979, le no 1 de Bell dont les sympathies fédéralistes sont bien connues, A.J. de Grandpré, se montrait d'ailleurs plutôt menaçant: "Un oui au référendum nous obligerait à installer le siège social de Bell Canada en Ontario, ou ailleurs au Canada, conformément à notre charte. Par la suite, il faudrait créer une autre entité, Bell Québec, qui louerait les installations de Bell Canada". Des propos qui avaient tout à l'époque pour inquiéter le porte-feuille des électeurs-abonnés.

Il n'était pas question non plus d'une juridiction partagée entre le fédéral et les provinces comme le proposait la libérale ministre Jeanne Sauvé. Raymond Cyr, vice-président de Bell (région de Québec), déclarait: "Une juridiction partagée serait très malsaine pour l'entreprise et les usagers du téléphone", précisant avec le fin du fin de l'humour qu'un tel partage serait "une occasion de péché" pour Ottawa qui pourrait profiter des tarifs interprovinciaux pour promouvoir l'unité canadienne.

Fidèle à lui-même, A.J. de Grandpré n'y allait pas par quatre chemins: "Si le Québec obtient la juridiction exclusive sur les télécommunications, dans le cadre de la souveraineté-association ou non, il en coûtera plus cher aux abonnés québécois pour utiliser les services téléphoniques. J'en ai discuté avec tous les premiers ministres de Lesage jusqu'à Bourassa, soutenaient-ils, et ils ont tous été refroidis dans leur ardeur lorsque je leur ai fait part de l'aspect des tarifs".

Le citoyen de Grandpré doit bien regretter aujourd'hui d'avoir funestes aveux. Depuis l'automne 1979, Bell est à terminer à Montréal la construction d'un vaste complexe immobilier sur la côte du Beaver Hall qui abritera le bureau de la direction québécoise de la compagnie. Le Toronto Eaton Center accueillera pour sa part le pendant ontarien de la société. D'ici peu, tout sera fin prêt pour la québécoisation de Bell, un processus amorcé depuis 1973. Souhaitons qu'il se trouve encore un abonné qui ait en mémoire les paroles de l'auguste président.

La belle affaire

En janvier dernier, au sortir d'une rencontre avec le ministre québécois des Communications tenue sur l'insistance de Bell, A.J. de Grandpré avait candidaté "le désir de sa société d'échapper au contrôle fédéral pour passer sous compétence provinciale".

La compagnie verrait d'un très bon oeil une compétence exclusive des provinces sur tout ce qui concerne les tarifs, la qualité du service et les opérations intra-provinciales. Les questions interprovinciales seraient confiées à un comité où siègeraient les provinces avec ou sans la présence d'Ottawa. Le fédéral ne conserverait sa compétence que sur les matières de ressort strictement national, telles que la répartition des fréquences et la gestion du spectre.

Il ne faut pas croire que la québécoisation de Bell obéit aux considérations nationalistes des francophones du Québec. Comme toutes les sociétés transnationales, Bell n'hésite pas à morceler ses activités pour échapper à un contrôle trop strict des États. Sans compter les intéressantes possibilités financières de jeux comptables offertes par la création d'une Bell Québec et d'une Bell Ontario. D'autant que l'occasion se présente de financer le CRTC, l'organisme fédéral de réglementation qui refuse, malgré tout, 20 pour 100 en moyenne des augmentations demandées par la compagnie.

En fait, Bell Canada brûle du désir de se faire entendre par la Régie québécoise des services publics qui accorde les plus hauts taux de rendement sur les actions au Canada. Québec-Téléphone, une filiale de General Telephone and Electronics de New York, en sait quelque chose. Comme

l'écrivait récemment en éditorial le journaliste Michel Nadeau, "il suffit de mettre un peu "de social" à des demandes à saveur nationaliste pour obtenir de la régie un mets riche et copieux".

Bell, semble-t-il, aura la partie facile. Comme le rapportait en janvier dernier un journaliste du SOLEIL, "Québec n'a aucunement l'intention de nationaliser ou d'exproprier les installations de Bell Canada au Québec, mais peut désormais compter sur l'appui de la puissante compagnie privée dans sa bataille pour acquérir une compétence exclusive en matière de téléphonie".

Le chant des sirènes

Si Québec peut compter sur Bell, la réciproque se vérifie. Les angoisses référendaires dissipées, les magnats du téléphone courtisent maintenant les péquistes en poste à Québec. Non pas sans quelques erreurs de parcours telle cette lettre d'un vice-président de Bell au gouvernement québécois adressée en anglais à Denis Vaudois qui n'était même plus titulaire du porte-feuille des Communications!

Selon le sous-ministre des Communications, Pierre A. Deschênes, "Québec entretient des relations d'affaires avec Bell Canada" qui encaisse la presque totalité de la facture téléphonique gouvernementale dépassant annuellement les \$42 millions. L'interlocuteur privilégié demeure le vice-président aux relations gouvernementales, Claude Duhamel, qui possède "une maudite bonne organisation", selon M. Deschênes.

À Québec, Bell Canada peut désormais savourer les fruits de ses triomphes. Dernièrement, le gouvernement québécois s'est opposé à la décision du CRTC autorisant le raccord au réseau téléphonique de Bell d'appareils manufacturés par des concurrents. Au grand plaisir de la direction de la compagnie qui se réjouissait depuis la galerie des déclarations de cet allié providentiel. Après coup, dans un élan de décence, Québec confiait l'examen de sa position déjà énoncée à la Régie des services publics qui devrait normalement lui faire rapport!

Face aux augmentations astronomiques mises de l'avant par la

compagnie, la position québécoise est apparue mitigée cet hiver, le ministre en poste, Clément Richard, se contentant de qualifier "d'immodestes" les montants demandés.

Québec devait cependant se raviser et réclamer il y a quelques jours une coupure de 40 pour 100 dans les augmentations proposées. Le gouvernement québécois aurait finalement estimé que les hausses affecteraient particulièrement "les ménages à faible revenu" et que Bell "se devait de prouver aux Québécois qu'ils profitent au maximum des revenus qu'elle retire des usagers".

Quoi qu'il en soit, c'est par la création d'une Bell Québec que se consumera l'union entre le gouvernement québécois et la société téléphonique. Il y a quelques années déjà, un comité d'étude conjoint avait été mis sur pied pour étudier la question. Ses travaux auraient, semble-t-il, avorté.

La conjoncture n'était peut-être pas propice, mais ce n'était que partie remise. Québec étudie actuellement la possibilité de confier à une maison de consultants en communications le mandat "d'étudier et de mettre au point les divers scénarios de québécoisation de Bell". Il est à parier que les spécialistes de Bell s'y emploient depuis longtemps.

Pierre A. Deschênes, celui dont on dit qu'il mène la barque des Communications, demeure confiant: "Cela se fera... dans six mois, un an, dix-huit mois, peut-être... Mais ça s'en vient. Cette conquête de la juridiction sur la téléphonie, poursuit-il, permettra le développement intégré et cohérent des télécommunications à travers le territoire en fonction des choix de société d'un gouvernement".

Nous en coûtera-t-il plus cher? Même franchise, déconcertante: "Il en coûtera sûrement plus cher aux abonnés québécois".

Le gouvernement nationaliste à Québec devrait se garder de célébrer trop hâtivement cette première manifestation de la souveraineté-association. Si elle s'avère coûteuse à l'expérience, nombreux pourraient y voir le présage des lendemains qui déchantent d'autres souverainetés à venir.

Après tout, le jeu en vaut-il vraiment la chandelle?

La nécessité d'un débat public sur Bell Canada

Après avoir assisté impuissants à la célébration du centenaire de l'inflation téléphonique, de nombreux consommateurs réclament à hauts cris la réouverture du dossier "Bell". Avant d'absorber à nouveau l'impénitente Bell Canada, le CRTC pourrait bien profiter de l'été pour méditer sur la gestion et la politique générale pratiquées par le monopole du téléphone.

Dans une période d'austérité économique, est-il sensé que le premier investisseur privé du pays n'ait pas plus de retenue lorsqu'il s'agit de dépenser l'argent des consommateurs qui nourrissent la machine?

Est-il bien dans la mission de Bell d'investir massivement dans d'autres secteurs que la fourniture du service téléphonique?

Est-il bien dans l'intérêt des Québécois de financer la construction d'usines dans l'Ouest canadien et les États-Unis?

Comment expliquer que les innombrables innovations technologiques mises au point par notre leader national des télécommunications n'aient jamais eu d'effets tangibles sur la facture des abonnés?

Doit-on mettre un frein à la politique de développement du géant de la téléphonie qui semble avoir fait de la croissance, une fin en soi?

Est-il finalement de l'intérêt public que les destinées de cette transnationale soient laissées aux mains d'un groupe de "téléphonocrates" sur qui les actionnaires et les abonnés n'ont que peu d'influence?

Voilà des questions qui pourraient meubler les réflexions estivales des membres du CRTC. Ce serait là une bonne occasion de faire mentir ceux qui considèrent cet organisme comme une entente qui ne privilégie guère ce genre de remise en question.

Reposer la question

"Le progrès pourrait être aussi une baisse de prix", suggérât-il y a quelques années un premier ministre du Nouveau-Brunswick. S'il est temps que les Québécois s'occupent de leurs affaires, l'heure est venue de dresser la comptabilité de Bell chez nous.

Rappelons-le, l'industrie des télécommunications est en voie de devenir le secteur clé de la croissance économique en Occident. Dans le contexte québécois, les dimensions culturelles et linguistiques sont aussi à considérer. L'intérêt de tout un peuple ne saurait être laissé aux seules vues d'un citoyen corporatif évoluant en situation monopolistique.

"Désormais, comme l'écrit le chroniqueur économique Michel Nadeau,

au lieu de chercher à rogner ici et là 10 à 25 cents par mois, il faut soulever la question de l'orientation générale de cette entreprise mastodontique". Le débat gagnerait sûrement à être large et toutes les voies méritent d'être explorées. L'on verrait si ceux qui se prétendent au service du public sont en mesure de le démontrer.

Car si rien ne permet d'affirmer que la concurrence solutionnerait tous les maux dont se plaignent les abonnés, rien ne garantit non plus que l'intérêt national soit mieux servi par un monopole. Et si les Québécois n'ont connu que le règne d'une corporation privée, pourquoi faudrait-il rejeter sans autre examen l'hypothèse de la nationalisation?

"Les défis de l'avenir, déclarait un théoricien de Recherches Bell-Northern, ne résident pas seulement dans la seule innovation technique, mais dans la recherche d'une technologie à la mesure de l'homme... une technologie dominée par l'homme, qui ne soit pas un joug pour lui".

Cette logique aurait avantage à s'appliquer à l'intérêt public; les abonnés n'attendent que soit rétablie la primauté de leur intérêt.

Si l'initiative du débat peut venir des pouvoirs politiques, l'aspirante Bell Canada devra faire la preuve qu'elle mérite le titre de "good corporate citizen". N'est-ce pas là, après tout, un juste retour des choses?



A.J. de Grandpré, président de Bell Canada

La guerre du saumon

Les Amérindiens ne sont pas des Biafrais...

M. André Dionne, j'ai bien fait de pleurer en lisant votre article sur le triste problème amérindien, paru dans la section "Dossiers" du SOLEIL le 11 juillet. Heureusement, la photo qui accompagnait votre texte et qui montrait un Indien gras et dodu à souhait, avec quatre policiers s'efforçant de le maintenir, m'a rassuré sur l'état de santé de mes frères rouges qui n'ont rien de commun avec les Biafrais.

Mais au fait, quels sont-ils ces droits historiques, ancestraux, autochtones et aborigènes, dont vous nous rebattez tant les oreilles et que vous semblez incapable de définir...? Ils se résument à bien peu de choses en vérité: les Indiens voudraient pouvoir chasser et pêcher en tout lieu, en tout temps, en utilisant pour ce faire toute la technologie des Blancs, filets de nylon, carabines à télescope et automobiles, embarcations à moteur, motoneiges et avions pour se déplacer. Mais j'ai beau chercher, je ne vois rien dans ces techniques qui puisse appartenir de près ou de loin à la culture amérindienne.

J'avoue que moi aussi j'aimerais bien vivre l'âge de pierre dans une caverne avec l'eau chaude, l'électricité, le téléphone et la télévision à tous les étages, agrémentés des avantages sociaux d'un État moderne. Car moi aussi j'ai des droits ancestraux, je suis un authentique descendant (comme tout le monde) d'un peuple chasseur et pêcheur, au même titre que les Indiens et je vous défie bien M. Dionne de me démontrer le contraire. Malheureusement pour moi... et pour les Indiens, nous avons tous été conquis par quelqu'un un

jour ou l'autre et au banquet de l'Histoire des peuples, on ne repasse pas les plats une seconde fois; autrement, j'en reprendrais bien encore un peu.

Par ailleurs, ce n'est pas en faisant défiler devant nos yeux les erreurs dénatées d'un passé qui ne nous appartient plus, que les pleureuses professionnelles et leurs plumes trempées dans l'encre des regrets éternels, nous feront contracter un complexe de culpabilité.

Tout individu informé et en pleine possession de ses facultés intellectuelles, sait très bien que l'ère des peuples chasseurs est à jamais révolue et que la faune, ou plutôt ce qu'il en reste, doit être rigoureusement protégée et ÉQUITABLEMENT partagée entre tous et chacun. La technologie moderne est à ce point efficace et meurtrière qu'elle contient en elle-même ses raisons de modération. C'est pourquoi nous ne pouvons qu'approuver et soutenir vigoureusement l'action pleine de bon sens de MM. René Lévesque et Lucien Lessard qui savent très bien que l'octroi de droits spéciaux aux Amérindiens en fait une catégorie de citoyens plus marginale encore. Mais si c'est comme ils le prétendent, au nom de la culture et du folklore, que les Indiens se prévalent de leurs droits ancestraux, je suis tout à fait d'accord pour leur leur accorder, à condition qu'ils en usent selon leurs réelles traditions, avec des arcs, des flèches, des harpons et des raquettes. La tradition a aussi ses exigences, ou alors ce n'est pas la tradition. Qui se sert de l'outil des Blancs doit observer la

régle des Blancs. Quant à la Proclamation royale de 1763, elle est elle aussi, indissociable du contexte et de la coutume de son époque. On ne peut en aucun cas bénéficier des avantages d'une chose sans en accepter aussi les inconvénients; or, c'est exactement ce que les Indiens voudraient faire.

Le chef Metallic nous a dit très clairement que ses prétendus droits ancestraux ne sont pas à négocier, mais je doute fort qu'il soit prêt à abandonner tout ce que la civilisation des Blancs a apporté à son peuple en échange d'un retour à la vie primitive. Les Indiens Hurons de Loretteville, qui, soit dit en passant, n'étaient pas ici à l'arrivée des Blancs, et qui ont développé des commerces fort prospères, sont dans le même cas, ainsi que ceux de Sept-Îles à qui appartient un des plus modernes centres commerciaux d'Amérique du Nord et je leur dis bravo pour cette réussite.

Contrairement à l'article accompagnant le vôtre et dont vous êtes peut-être aussi l'auteur, M. Dionne, la protection du saumon, qui a le tort de valoir \$7 la livre et qui est partout et pour cette raison, en grand danger dans les pays de l'Atlantique Nord, n'est pas une simple question de querelle d'heures de pêche ou de poids des poissons. C'est aussi et avant tout une question de génétique et de gestion de la ressource. Si les premiers saumons qui arrivent en rivière sont les plus gros, ce n'est pas uniquement parce qu'ils sont les plus forts, c'est aussi parce qu'ils font partie d'une souche qui passe trois ou quatre ans en mer au lieu

de deux ou trois pour les plus petits.

C'est pour cette raison que l'avis éclairé des biologistes a infiniment plus de valeur à nos yeux que des traditions indiennes, qui n'ont plus rien à voir avec ce qu'elles étaient autrefois et que des articles pleins de naïveté, de mauvaise foi et d'ignorance, voudraient nous faire avaler.

Il faudrait vraiment être d'une candeur indéfectible pour croire que la manifestation de solidarité des Hurons de Loretteville n'est pas directement reliée à la restauration du saumon dans la rivière Jacques-Cartier. Et que dire du cas particulièrement odieux de la rivière Escoumins...? Je peux vous en parler en toute connaissance de cause M. Dionne, puisque c'est moi qui ai convoqué la première assemblée de lancement du projet à la mairie des Escoumins. Les Indiens y ont assisté mais se sont bien gardés d'y collaborer. Et ce n'est pas par hasard, s'ils ont tendu des filets dans la rivière l'année précédente de la première remontée des saumons. La population locale et tous les citoyens du Québec, avaient alors payé de leurs deniers et de leur travail. Vous nous parlez avec éloquence des problèmes restés en suspens, mais vous faites le silence sur ce qui a déjà été tenté pour les résoudre, vous oubliez de nous dire par exemple que la pourvoirie gouvernementale et extrêmement prospère de Mistassini a été remise aux Indiens il y a deux ou trois ans seulement et qu'elle est aujourd'hui en pleine déconfiture.

C'est tous les citoyens du Québec qui avaient payé ces installations. On ne peut pas dire que des expériences de ce genre, soient de nature à nous rendre d'un optimisme exagéré. Vous décrivez les préjugés, mensonges, informations non fondées et autres procédés d'intoxication de l'opinion publique, mais c'est précisément ceux-là que vous utilisez. Je comprends très bien que l'on puisse s'improviser censeur de l'opinion des autres, mais de là à tomber dans le piège que l'on dénonce, il y a une marge et vous la franchissez allègrement. Vous nous parlez d'intégrer la communauté autochtone dans l'ordre économique, social et culturel du Québec moderne, mais vous êtes bien loin de faire la démonstration que c'est réellement ce qu'elle désire. Son attitude ferait plutôt penser le contraire. A tout événement, je ne crois pas que c'est en faisant régner une sorte de terrorisme sur la faune qu'elle puisse parvenir à ses fins, et je suis persuadé que vous pourrez longtemps encore vous gargariser le gosier avec de belles paroles creuses, avant que ses nobles intentions ne deviennent des réalités. En attendant cet heureux jour, je vous souhaite bien du plaisir.

Guy-N. Chaumont
Membre fondateur de l'Ass.
Protectrice du
Saumon (France) Membre
fondateur de
l'APSSQ et promoteur de la
restauration
saumon des rivières Escoumins et
Jacques-Cartier
Sainte-Foy

■ Une telle lettre chargée de préjugés raciaux à l'égard des autochtones et les quelques invectives à mon endroit ne me surprennent nullement de la part d'un pêcheur "sportif" à la canne de 12 pieds... et pour qui le poisson passe avant le droit des hommes surtout s'ils sont les premiers occupants du pays.

Je tiens à vous rappeler une seule chose. Les documents publiés samedi dernier n'avaient qu'un seul but: démontrer que la pêche ou la chasse sont considérées par les autochtones et par plusieurs juristes comme des droits au sens où ces derniers l'entendent.

Ces documents visaient également à démontrer que tout au long de l'histoire, aucun acte d'aliénation de ces droits n'a été enregistré ou qu'il y ait eu négociation de quelque entente spécifique entre Blancs et autochtones pour les encadrer.

L'État québécois a fait part de son intention de négocier les droits des autochtones sur un plan global et c'est bien ainsi. Quant au contenu de la négociation, des revendications et de la position du Québec, on verra à ce moment-là.

Quant aux adeptes dont vous êtes de l'idée que des droits historiques sur par définition même des droits périmés, ils ont tout le droit de s'associer à une logique aussi simple que de dire que les Québécois francophones auraient perdu tous leurs droits en 1760. Et c'est précisément l'histoire du Québec qui démontre le contraire.

André DIONNE

Quand la population se fait justice au quai des Escoumins

La population de Les Escoumins vient de prouver aux Indiens montagnais qu'elle n'approuve aucunement la pose d'un filet à saumon dans l'entrée de la rivière, à l'est du quai.

En effet, vendredi, le 3 juillet 1981, les Indiens montagnais ont installé leur filet dans la rivière Escoumins afin de forcer le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche à négocier une entente avec les bandes montagnaises.

L'on se doit de spécifier que c'est seulement la deuxième année que ces Montagnais tendent un filet dans l'entrée de la rivière, à l'est du quai. L'on se rappellera qu'en 1980, il y eut de vives escarmouches entre les agents de la faune et les Indiens.

De plus, depuis le début de la saison, les Montagnais tendent un autre filet communautaire à l'ouest du quai. La réserve de Les Escoumins compte environ cent Indiens et ils ont pris une quarantaine de saumons à date. La population a toujours toléré ce filet.

Cette année, devant l'inaction des autorités gouvernementales, la population a décidé de faire justice elle-même.

Une foule "escouminoise", estimée à cinq cents personnes, a littéralement envahi le quai de Les Escoumins où les Montagnais surveillaient leur filet.

C'est après avoir fait évacuer la police amérindienne, car le quai n'est pas situé sur la réserve, que la population a accordé un délai de trente minutes aux Montagnais pour enlever le filet dans l'entrée de la rivière.

Vu le refus de ces derniers d'obtempérer à la volonté de la majorité, les Escoumins ont résolu seuls leur problème. Des citoyens ont utilisé des chaloupes et, à la deuxième tentative, le filet fut coupé en petits morceaux et brûlé "à l'indienne" sur le quai.

Lors de la première tentative, un affrontement en chaloupes et des échauffourées entre les deux parties ont empêché l'enlèvement du filet.

Par "pure coïncidence", les

autorités gouvernementales (agents de la faune et Sûreté du Québec) sont arrivées sur les lieux environ quinze minutes après que le travail ait été terminé.

La population de Les Escoumins a posé solidairement ces gestes dans le but d'approuver entièrement la position du ministre Lucien Lessard et par principe d'égalité et de justice pour tous les Québécois.

Les Escoumins n'accepteront jamais que cette minorité puisse tendre un filet à l'entrée de la rivière. Lorsque cette dernière sera accessible au public, les Montagnais devront faire comme tout le monde, à savoir pêcher le saumon à la ligne en bons sportifs respectueux des lois qui nous régissent.

Pierre Beaulieu, biologiste
président
Comité d'action pour
l'aménagement
de la rivière à saumon des
Escoumins
(CAARSE Inc.)

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil, 390, rue Saint-Vallier est, Québec, G1K 7J6.

C'est la faute des Blancs!

A.M.J.-M. Laviole
Anelonne-Lorette.

A la lecture de votre lettre du 29 juin dernier, il semble que les Indiens devraient être les gens les plus heureux du monde, du fait qu'ils retirent leur chèque, à chaque fin de mois et qu'ils n'ont rien à faire, comme vous le dites.

Pour ma part, après avoir vécu et travaillé pendant deux ans à Maniwaki, à proximité d'une réserve amérindienne, je ne crois pas



"Québec vous souhaite la bienvenue", peut-on lire sur un panneau indicateur de Restigouche...

que c'est en versant des prestations sociales qu'on rend les gens heureux, ni en les laissant dans l'oisiveté. En fait, si nous, les Blancs, n'avions pas chambardé leur mode de vie, ils auraient pu continuer de vivre de chasse et de pêche, de la manière traditionnelle. Si, au lieu de les exploiter en échange de boisons alcooliques (qu'ils tolèrent d'ailleurs très mal et qui entraînent de nombreux problèmes familiaux), on les avait respectés comme on devrait le faire pour toute minorité qu'elle quelle soit, avec ses différences spécifiques, peut-être bien

qu'aujourd'hui, on ne serait pas confronté à ces problèmes de "contrebande". Et vous, M. Laviole, n'auriez même pas besoin de payer pour eux.

Les Indiens sont, en général, très pacifiques, trop sans doute, mais il y a des limites à la frustration; et des fois, le "trop-plein" ne sort pas nécessairement au bon moment.

Gaétane Chabot
mère de famille et ex-travailleuse
sociale, Québec

Les nègres rouges de l'Amérique du Nord?

Comme membre de la tribu des Hurons de Lorette, Qué. et étant un ex-chef de district de la Conservation de la faune du Québec, je prends la liberté d'exprimer mes idées personnelles au sujet de la présente situation vis-à-vis les Amérindiens qui doivent encore en 1981 survivre des produits de la faune comme au temps ancestral.

J'ai toujours été et serai toujours en faveur de la conservation de la faune, d'ailleurs mon dossier au ministère du Loisir, Chasse et Pêche à Québec est toujours là. Je fus à même de constater et à maintenir le manque d'efficacité et d'expérience en la matière de la part de certains dirigeants, hauts fonctionnaires mal renseignés au départ. De par mon expérience et mon état de services à Ville-Marie, Témoins sur la frontière interprovinciale, je fus à même de constater que l'Ontario était de loin beaucoup plus avancée dans tous ces domaines.

Au début des années 60 j'ai pris charge de la Côte-Nord à Sept-Îles (le no man's land du Québec) et ai pu suivre l'évolution de la pêche au saumon tant commerciale que dans les clubs sous bail et autres. J'ai assisté à la formation de deux réserves de pêche au saumon dont une sur la rivière Moisie et l'autre à Forestville durant mon séjour à Sept-Îles. J'ai aussi été l'instigateur du parc Port-Cartier afin de sauver l'original.

Il faut savoir qu'une grande partie des meilleures rivières à saumon de la Côte-Nord étaient sous des droits seigneuriaux, la balance en majorité par les cèdes de bois et papier. Il y avait en plus des permis commerciaux dans tous les villages de la Côte-Nord, il n'existait pas ou à peine de pêche sportive en dehors de cela. C'était le bon temps pour certains. Malgré le tout je crois que certains propriétaires ou gérants de ces clubs ont vendu le saumon commercialement soit à l'état naturel ou en conserves. Je me suis fait des ennemis même au ministère en essayant de mettre un peu d'ordre. Lors de l'ouverture de la crie Iron Ore, des milliers de gens du Québec et provinces maritimes sont venus s'installer à Sept-Îles, ce qui changea le tout. Le public désirait aussi pêcher comme les étrangers le faisaient dans les clubs.

Excepté dans le cas de la rivière Betsiamits située dans la réserve indienne, la balance des aborigènes ont dû abandonner leur pêche au filet, ne recevant aucun support de la part du gouvernement du Québec contre les propriétaires des dits clubs. Donc les Montagnais de Mingan, La Romaine, Natashquan et Saint-Augustin se contentèrent de moyens très précaires de subsistance, hélas.

Malgré le fait de constater cette désastreuse situation et certaines de mes interventions et recommandations, je n'ai pu faire de miracle tout en essayant de conserver ma situation. J'ai dû refuser plusieurs invitations de pêcher afin de conserver mon autonomie et indépendance. A-t-on agi de même à Québec? Ceci vise certains ministres et sous-ministres et hauts fonctionnaires du ministère concerné. D'ailleurs la décision finale venait de Québec.

L'honorable ministre Lucien Lessard croit que la façon de sauver le saumon est de faire la guerre aux Amérindiens de Restigouche. Pourrait-il nous dire de quelle façon il a réussi à faire annuler certains baux, spécifiquement à Baie-Trinité (baie Domtar). Il a procédé exactement comme les Micmacs en enfreignant les règlements du Québec sur ce club. Aujourd'hui il proteste énergiquement contre ceux qui agissent comme lui. Ne fais pas aux autres ce que tu ne veux que l'on te fasse!

A l'origine, nos gouvernements ont-ils pris les mesures appropriées afin d'aider les Amérindiens à sortir du marasme où les Blancs les avaient mis non seulement au Québec mais à l'échelle nationale? A-t-on donné l'équivalent à ces pauvres gens dans cet immense territoire occupé? Désire-t-on les anéantir par la faim ou par les armes? Avons-nous pris l'initiative de les éduquer et instruire afin qu'ils puissent s'émanciper normalement? Sont-ils encore considérés comme les nègres de l'Amérique du Nord? Est-ce que notre bon gouvernement fait tout en son possible pour réellement les aider à s'en sortir?

Autant de questions sans réponse.

Sarto Bastien
Huron
Pierrefonds, Québec

Québec est juge et partie dans l'imbroglio

L'histoire des relations Blancs-Indiens à propos des rivières à saumon est faite de négation des droits aborigènes, de conflits, de résistance et d'arrestations. Ceci débute avec le régime français et, depuis, les différents gouvernements ont accordé à des compagnies ou à des particuliers des privilèges exclusifs de pêche. Chacun d'eux a grugé un peu plus le territoire des Indiens. Ainsi, aucune des rivières à saumon que les Indiens avaient utilisées depuis des temps immémoriaux ne leur est restée légalement disponible.

Afin de mieux conscientiser le peuple québécois sur les problèmes concernant les nations micmacs et montagnaises, aux règlements de pêche du saumon, imposés par le gouvernement du Québec, il est important d'apporter quelques éclaircissements sur le long processus de dépossession auquel, nous, Indiens, faisons face depuis de nombreuses années.

D'abord la juridiction fédérale et provinciale sur les rivières, il est à comprendre que ces lois constituent des indicateurs de la situation des pêcheries à différentes périodes; par exemple, si elles sont surexploitées, le gouvernement restreindra les possibilités de pêche. Elles nous éclairaient sur les buts des gouvernements: renforcement des privilèges exclusifs ou démocratisation. Enfin, c'est sur ces lois que s'appuieront les pêcheurs commerciaux et sportifs pour occuper les rivières et les garde-pêche pour en restreindre l'accès aux Indiens. Le refus du gouvernement de faire en sorte que les Indiens puissent utiliser paisiblement leurs rivières a eu comme conséquence de les forcer à "l'illégalité (sic)".

Les "sauvages" indifférents ou défaitistes devant l'attitude des colonisateurs envahissant leur territoire n'est qu'un mythe par lequel

vous vous persuadez que les Indiens ont, à maintes reprises, répondu l'implantation des "privilèges exclusifs de pêche". (Employons le terme "privilèges" plutôt que celui de "droits" utilisé dans de nombreux documents. En fonction des droits aborigènes, il s'agit bel et bien de privilèges qu'on accorde au détriment des Indiens).

Nous, Indiens, trouvons curieux qu'étant le groupe dont les droits ont été continuellement bafoués par les intérêts et activités des Blancs, nous ayons quand même le fardeau de la preuve et soyons obligés de démontrer la nature de nos droits et l'étendue des dommages causés à nos territoires et à notre culture. Cela nous apparaît d'autant plus étonnant que nous savons fort bien que le gouvernement actuel se trouve à la fois juge et partie dans cette affaire, puisqu'il représente d'abord et avant tout les intérêts de la majorité blanche.

A chaque année, pendant la belle saison et les périodes légales pour la pêche sportive, des dizaines de milliers de villégiateurs et de "sportifs" envahissent nos terres pour pratiquer l'un ou l'autre de leurs passe-temps favoris. Profitant de leur nombre et leur agressivité et aidés par les appareils répressifs gouvernementaux, (réserve Restigouche, juin 1981, Les Escoumins, juillet 1981), ils parviennent à maîtriser beaucoup d'entre nous et cela, sur nos terres.

La nature de nos rapports à la terre et à ses ressources qui fonde nos droits indiens s'avère fondamentalement différente de la vôtre.

Nos principes de droits se fondent d'abord sur les besoins de la collectivité et ont pour tâche d'assurer à tous un accès égal à la terre et à ses ressources. Nous constatons, maintenant, que notre droit est fondé sur des principes tout à fait inverses: il doit assurer à des

intérêts individuels ou corporatifs la jouissance exclusive de la terre et de ses ressources au détriment d'autres membres du même groupe, de la même société. Il est facile de constater qu'un tel système conduit, d'une part à l'abus des ressources renouvelables et non renouvelables et à leur gaspillage, d'autre part, à une répartition fort inégale de la richesse collective. En cela, et en raison de notre système de valeurs totalement différent du vôtre, nous avons été les victimes inconscientes de ces transformations souvent brutales et rapides. Notre destin nous a échappé pendant un long moment ou dans une large mesure et nous avons été les victimes de toutes sortes de manipulations.

Depuis que nous revendiquons plus intensément nos droits, menaçant du même coup les privilèges de quelques pêcheurs sportifs concernés, certains chro-

niques de chasse et pêche cherchent à discréditer les activités des Indiens. Ils affirment entre autres que les Indiens exploitent à outrance certaines espèces et mettent ainsi leur survie en péril. (???) Cette manière simpliste et partielle de présenter les activités des autochtones mène à dénier toute possibilité d'affirmation politique, sociale et économique des communautés indiennes au Québec.

Ce qui est exposé dans ce présent article a déjà été déclaré par le Conseil Attikamek-Montagnais, lors de la parution de NIS-HASTANAN NITASINAN, lettre adressée au ministère des Affaires indiennes et du Nord, représentant du gouvernement du Canada, sur les revendications territoriales des bandes attikamek et montagnaises.

Julien Rock, montagnais
Lévis



M. Pierre Delisle, président de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Admission des technologistes

Les ingénieurs dénoncent une contradiction du gouvernement

par Pierre ASSELIN

Le président de l'Ordre des ingénieurs du Québec, M. Pierre Delisle, croit que le gouvernement agit en contradiction avec lui-même en votant le règlement qui fait des étudiants de l'École de technologie supérieure (ETS) des membres à part entière de l'ordre. Ce règlement, ajoute-t-il, a plus de conséquences qu'il n'en paraît.

Voté le 26 juin dernier, le règlement contesté mettait fin à un débat qui durait depuis quelques années. Dans le communiqué qui en faisait l'annonce, le ministre de l'Éducation, Camille Laurin, suggérait à l'ordre de former un comité pour "déterminer le champ de pratique des deux parties".

Dans une entrevue qu'il accordait récemment au SOLEIL, M. Delisle commentait: "L'ordre ne

peut faire aucune distinction entre ses membres. Tous sont ingénieurs et la loi nous interdit de faire une section spéciale pour une catégorie d'ingénieurs. C'est pourtant presque ce que nous demande le ministre et il entre en contradiction avec ses propres lois."

Pour que les diplômés de l'ETS aient un statut spécial à l'intérieur de l'ordre, il faudrait un amendement à la loi, explique M. Delisle, et rien dans le règlement ne laisse croire qu'un tel amendement est prévu. Tel qu'il est, il rend automatiquement les diplômés membres de l'ordre et ceux-ci, estime le président, seraient même en droit de refuser un statut spécial, la loi le leur permet.

La décision du gouvernement, ajoute-t-il encore, touche plus de gens que les seuls étudiants

concernés. En vertu d'une clause d'équivalence, tout ingénieur étranger qui a une formation jugée équivalente à celle d'un ingénieur québécois peut demander à être membre de l'ordre. Ainsi, maintenant que de nouveaux membres sont inclus, cela implique des changements dans les critères d'admission. Un postulant qui aurait auparavant été refusé parce que ses qualifications n'étaient pas jugées équivalentes pourrait par exemple en appeler de cette décision si lui croit que sa formation équivaut à celle des nouveaux membres. Pour cette raison, la décision gouvernementale ne fera pas qu'amener 300 ou 400 nouveaux membres à l'ordre, croit-il, mais ouvre la porte à un plus grand nombre.

Le président s'est aussi dit très surpris de la façon dont la décision

a été prise. Alors que ce dossier traînait depuis quelques années, la dernière étape, et la plus importante, s'est faite en catimini. "Nous avons appris la décision avec une semaine de retard et nous avons su qu'il s'agissait d'un décret une autre semaine plus tard. Quand nous avons voulu en savoir plus, il nous a été répondu que le ministre Laurin était en vacances et ne serait de retour qu'à la fin de l'été, quand le règlement sera entré en vigueur."

L'ordre aurait préféré la création d'une corporation mixte où les diplômés de l'ETS auraient eu leur champ particulier. Devant la tournure des événements, cependant, ils ne savent pas encore sur quel pied danser. A son retour de vacances, le ministre Laurin est censé faire parvenir plus de détails sur sa décision.

Chinic assure que ses offres sont avantageuses

par Jean-Charles GRENIER

Chinic Inc. maintient un niveau salarial supérieur aux entreprises concurrentes, selon son président Jean-Claude Gauvreau, et c'est pour quoi ses offres sont avantageuses dans le renouvellement du contrat de travail de 87 de ses employés syndiqués (CSD) se limitent à 12 pour 100 pour chacune des deux années de la convention collective proposée.

C'est le commentaire fourni par le président

de Chinic, hier lors d'une entrevue téléphonique. Celui-ci a de plus souligné, pour expliquer la position de son entreprise dans le conflit qui persiste depuis le 5 juin, que les bénéfices marginaux étaient également supérieurs à ceux offerts par des concurrents.

Le président Gauvreau a également soutenu que Chinic offre des horaires plus avantageux précisant que la semaine de travail est de 35 et 37 heures et demie tandis qu'elle est de 40 et 42 heures ailleurs.

Les employés syndiqués, qui sont notamment des employés de bureau, des vendeurs,

des hommes d'entrepôt, demandent une hausse salariale horaire de 15,5 pour 100 et de 14,5 pour 100 pour chacune des années du contrat à renouveler.

Ces demandes sont toutefois majorées de 2 pour 100 selon le président Gauvreau, car les travailleurs sollicitent un bonus de 2 pour 100 à la fin de l'année ce qui se traduit par des hausses salariales horaires de 17,5 pour 100 et de 16,5 pour 100.

Tandis qu'un porte-parole syndical soutient que la partie patronale maintient le statu quo dans le régime de vacances et des primes de nuit, le président Gauvreau a affirmé que sa proposition comportait des améliorations.

Un conciliateur a été nommé dans ce conflit qui s'est traduit par le déclenchement d'une grève le 5 juin en vue d'appuyer les demandes syndicales dans le renouvellement du contrat de travail venu à échéance le 30 avril.

Aucune rencontre n'est prévue dans les jours prochains même si le président Gauvreau a soutenu que la partie patronale était disponible en tout temps.

L'entreprise, spécialisée dans la quincaillerie principalement dans la vente en gros, poursuit toutefois ses activités. Les vacances de la construction ralentissent par contre ses activités, une dizaine de cadres seulement demeurant en poste.

Vendeurs de publicité du SOLEIL accrédités

Les quelque 20 représentants du SOLEIL viennent d'obtenir leur accréditation syndicale à la suite d'une décision rendue lundi dernier par le commissaire du travail, M. Conrad Rochette.

Le commissaire a reconnu le bien-fondé de la demande des vendeurs de publicité de se regrouper en un syndicat pour négocier leurs conditions de travail. Tous les vendeurs de publicité feront partie du Syndicat des représentants du SOLEIL (CSN), à l'exception des gérants de Montréal, de Toronto et de Québec ainsi que l'adjoint de ce dernier.

La partie patronale ne s'était pas opposée à la syndicalisation de ce groupe de travailleurs demandant plutôt que les représentants fassent partie de la même unité d'accréditation des employés de bureau, membres de l'Union typographique, au lieu de la CSN. Le motif invoqué était celui de limiter le nombre de conventions collectives à administrer pour l'entreprise.

Après des auditions, le commissaire a rejeté la demande de l'entreprise affirmant que le critère dans le choix de l'allégeance syndicale était la volonté exprimée par les salariés visés par la nouvelle unité d'accréditation.

PASSEZ-NOUS UN COUP DE FIL

Un simple appel suffit pour prendre un abonnement et recevoir Le Soleil chez vous.

647-3333
entre 8h30 et 19h30 du lundi au vendredi

CREDIT OFFERT pour un temps limité

16,25%

sur tous nos modèles 1981

AMC | Jeep

en inventaire chez

les dépositaires de Québec

AUTO LAURIER INC.

Votre concessionnaire

AMC/JEEP/RENAULT

2025, BOUL. CHAREST OUEST, PARC JEAN-TALON SUD
LOCATION A LONG TERME
681-4631

L'Agneau retourné... une autre Spécialité!

laliberté

AU COEUR DU MAIL ST-ROCH

La plus vaste collection au Québec plus de 150 manteaux sous un même toit!

REG.: \$700 A \$1450

RABAIS PRÉ-SAISON

20%

Escompte en vigueur jusqu'au 1er août seulement. Venez en profiter au plus tôt. Plan mise de côté. Grandeurs 6 à 18. Tailles spéciales: 20-22-24.

AVANTAGES IMPORTANTS à l'achat d'un manteau en agneau retourné

- 1- Nettoyage gratuit la première année
- 2- Réparations (bas manteau et manches) gratuites par nos spécialistes
- 3- Garantie contre tout défaut d'usure normale

Maintenant disponibles!..

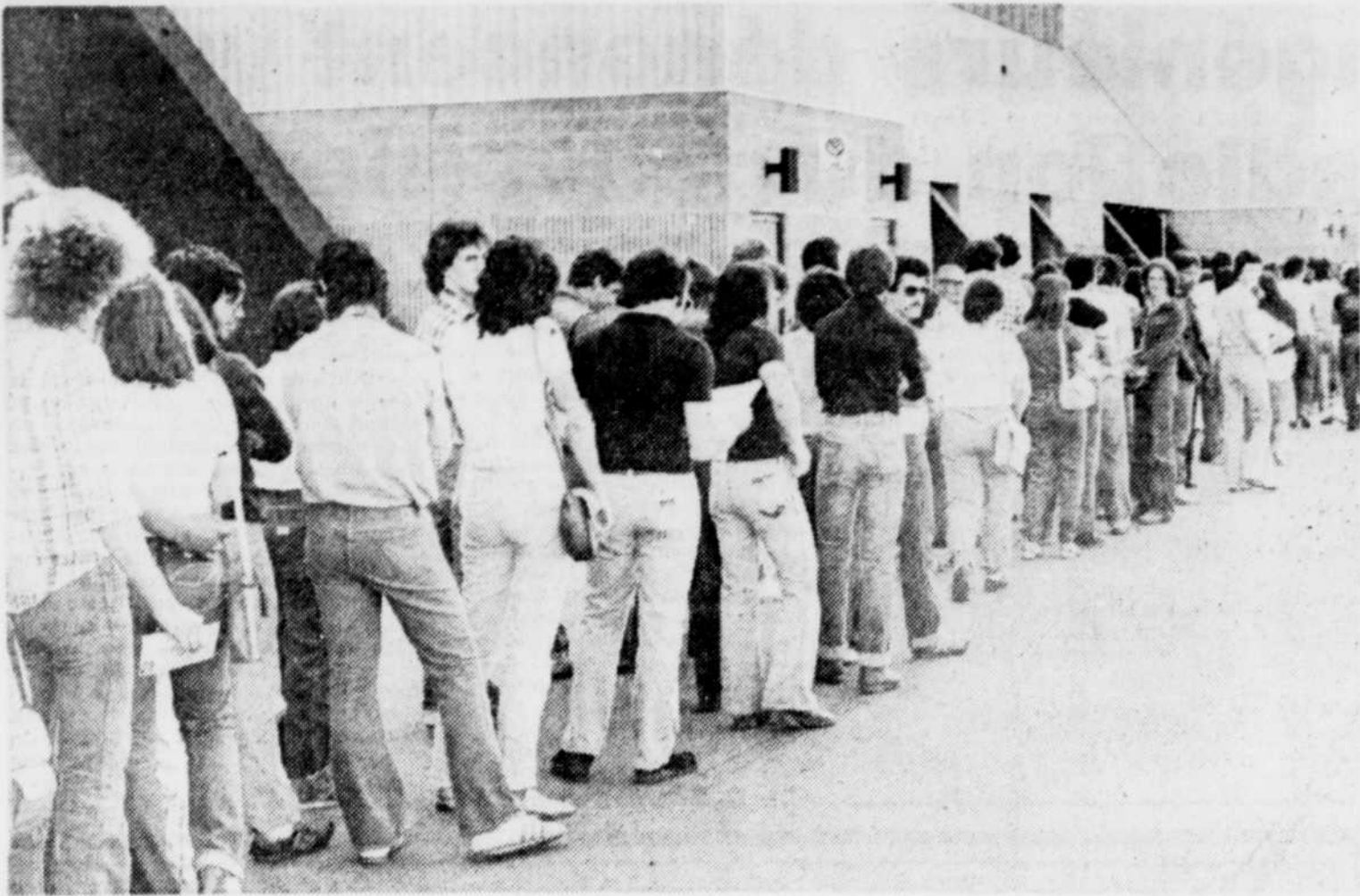
CHAPEAUX en Agneau retourné

— 3 STYLES
— 9 COULEURS
Prix laliberté \$80



LE SOLEIL vous invite à participer à sa collecte de sang le mercredi 22 juillet 1981, de 9h30 à 19h30

à l'édifice de la CROIX-ROUGE 325, de la Croix-Rouge, Québec Venez nombreux... pour un don de vie!



Vente record pour Styx

Les 9.500 billets pour le spectacle du groupe Styx, qui aura lieu le 13 août au Collisée, se sont envolés en quelques heures hier matin. A 11h30, en effet, il ne restait déjà plus rien.

Edith Butler chante la fierté acadienne

WINNIPEG (PC) — La chanteuse acadienne Edith Butler, étendue sur l'herbe à Birds Hill Park, parle de son patrimoine et de son fonds de chansons populaires, après s'être fait ap-

plaudir au huitième Festival annuel de folklore à Winnipeg.

"Je souhaite que les Acadiens soient fiers d'eux-mêmes et cela ne signifie pas qu'ils doi-

vent être agressifs", dit-elle.

Elle se défend d'être militante et chanter de vieilles chansons populaires est pour elle une façon de perpétuer une culture vieille de 376 ans.

Elle est née à Paquetville, N.-B., où, dit-elle, "tout le monde chante et danse. C'est comme ça que j'ai grandi. Quand nous chantons, nous exprimons notre âme. Nous chan-

tons de tout notre être. Par nos chants, nous évoquons nos terribles malheurs."

Les 250.000 Acadiens éprouvent quelque sentiment séparatiste, selon elle, mais pas comme au Québec. "L'idée est nouvelle. Il est bien difficile de savoir si c'est une bonne idée. Ce pourquoi je me bats, c'est faire savoir que nous fumes ici les premiers."

Les Acadiens, continue Edith Butler, détestent qu'on les "tolé-

re" dans le pays qu'ils ont colonisé et le bilinguisme dans sa province ne répond pas aux normes fédérales.

Les lois linguistiques ont peut-être été un peu utiles, "mais pas beaucoup (au Nouveau-Brunswick). Si nous parlons français... la discrimination persiste."

Elle ajoute que le gouvernement étudie une nouvelle loi. "Il devrait nous accorder nos droits maintenant."

Budget d'austérité forcé Le Grand Théâtre sabre largement dans ses productions

par Paul ROUX

Le gouvernement provincial ayant refusé d'augmenter sa subvention, le Grand Théâtre devra sabrer dans son budget de production. C'est ce qu'a annoncé hier le président du conseil d'administration de cette régie d'Etat, M. Jean-Paul L'Allier.

Le budget reste donc pour l'année en cours à \$1.250.000, somme qui ne représentait l'an dernier que 29,7 pour 100 des revenus. Notons, à titre indicatif, que dix ans plus tôt la subvention gouvernementale atteignait 47,5 pour 100. Or, pendant ce temps, le budget de production du Grand Théâtre est passé de 13,5 à 29,6 pour 100 des dépenses.

Evitant de se montrer agressif à l'égard du gouvernement péquiste, M. L'Allier n'en a pas moins souligné que, dans ces conditions, le conseil d'administration n'avait d'autre choix que de réduire ses productions-maison.

Les enfants épargnés

Les coupures annoncées hier sont toutefois moins considérables que celles qu'on avait menacé de faire, il y a quelques mois. Le théâtre pour enfants a été sauvé de même que les Croque-musique. En revanche, le couperet est tombé sur plusieurs productions.

1 — La contribution du GT est réduite à un seul opéra; ce qui se traduit par une économie de 25 à 40.000.

2 — Le théâtre-midi est sacrifié. (Economie: \$60.000.)

3 — La saison de musique de chambre est ramenée aux seuls contrats signés; ce qui entraîne la disparition, au moins pour un an, de l'Orchestre de chambre Pierre Morin, qui allait fêter son dixième anniversaire. (Economie: de 15 à 20.000.)

4 — Il n'y aura ni saison d'été ni expositions produites par le GT. (Economie: de 13 à 15.000.) Comme ses réductions demeurent insuffisantes, on a aussi décidé:

1 — d'augmenter les frais de location des

salles tant pour les producteurs privés que pour le Trident et l'Orchestre symphonique;

2 — de hausser de 50 cents les frais de service sur les billets.

Toutes ces coupures et augmentations permettront à la régie de présenter un budget équilibré et de résorber le déficit accumulé de quelque 60 pour 100.

Pas de Starmania

Le p d g du Grand Théâtre, M. Jean-Charles Latour, a tenu à justifier la coûteuse politique de production de son organisme par le fait que beaucoup de productions n'auraient pas lieu à Québec si la régie d'Etat refusait d'y investir. "Même des productions populaires comme Starmania et La cage aux folles n'auraient pu être présentées à Québec parce que le risque financier était trop considérable pour le profit escompté."

M. Latour a expliqué que cette situation était partiellement imputable à la petitesse des salles, les 1.800 sièges de la Louis-Frédéric, notamment, étant insuffisants pour les grosses productions. Mentionnons que la grande salle de la Place des Arts peut accueillir 3.000 personnes, ce qui réduit d'autant l'amortissement du coût de production.

Questionné à savoir si le Grand Théâtre était allé frapper à d'autres portes pour trouver des revenus, M. L'Allier a souligné que celles-ci étaient peu nombreuses. En tant que régie d'Etat québécoise, le Grand Théâtre n'est pas admissible aux subventions fédérales. La ville de Québec, qui touche plus d'un million de dollars en taxes diverses de cet organisme, estime que son budget est trop serré pour l'aider.

Reste l'entreprise privée, dont M. L'Allier espère quelques commandites. Mais, ajoute-t-il, les compagnies-mécènes sont si peu nombreuses que leurs antichambres sont surpeuplées en cette période de réductions budgétaires généralisées.

Reste donc aux dirigeants du Grand Théâtre à souhaiter que l'humeur des grands argentiers de l'Etat s'améliore d'ici le prochain budget.

LES SOSIES DE BUD SPENCER ET TERENCE HILL

...VOUS FERONT RIRE AUX LARMES dans

DEUX SUPER COWBOYS

avec PAUL SMITH et MICHAEL COBY

Dès DEMAIN! 2^e FILM "MANIPULATEUR"

LES GALERIES CANADIENNE 661-8575

5 CINE PARCS Pour mieux vous servir

COMMENT SE DÉMARRER DE SON PATRON Aussi 2^e Grand FILM

BEAUPORT 1

Y-A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION? Aussi 2^e FILM

BEAUPORT 2

Les Plouffe Aussi 2^e Grand FILM

BEAUPORT 3

L'ILET TOIT DU MONDE WALT DISNEY Aussi 2^e FILM

COLLINE 1

DES NERFS D'ACIER Aussi 2^e Grand FILM

COLLINE 2

ouverture à 7.00h. projection au crépuscule

Théâtre Petit Champlain 68, Petit-Champlain

CE SOIR, DEMAIN et SAMEDI à 21h.

Rés. 692-3094

"COPLA"

UNE JOYEUSE COMPAGNIE DE JEUX

Flossie

3^e film: "MARCHANDS DE FILLES"

Dès DEMAIN! 252, ST-JOSEPH EST — 522-2828

Un film de ROMAN POLANSKI

'TESS'

4^e SEM.

FRONTENAC 1

DU PONT & BOUL CHAREST 529-9745

TERENCE HILL, en policier américain doué de pouvoirs extra-sensoriels, se surpasse dans LA PLUS SPECTACULAIRE COMEDIE DE L'ÉTÉ!

UN DROLE DE FLIC

TERENCE HILL ERNEST BORGNINE

JOANNE DRU MARC LAVRENCE

2^e FILM "LA POURSUITE INFERNALE"

FRONTENAC 2

DU PONT & BOUL CHAREST 529-9745

WALT DISNEY

LES ARISTOCHATS

"Un candidat au poil"

Le DAUPHIN

DU PONT & BOUL CHAREST 529-9745

Succès pour "L'empire"

HOLLYWOOD (AP) — Le film de Irvin Kershner "L'empire contre-attaque", produit par George Lucas, a rafilé lundi soir les récompenses de l'Académie américaine des films de science-fiction et d'épouvante.

Le film a reçu les récompenses de meilleur film, meilleur acteur (Mark Hamill), meilleur

réalisateur, meilleurs effets spéciaux.

Une mention spéciale pour l'achèvement de la réalisation a été décernée au film "Harrison". Le prix du meilleur film étranger est allé à "Scanners", production canadienne.

Enfin, la meilleure actrice est Angie Dickinson, pour son rôle dans "Pulsions".

UTOPIA

Une comédie musicale AU THEATRE DE L'ARTILLERIE (Face à l'Hôtel-Dieu) à 21 heures

Billets: \$4.00 (\$5.00 le samedi)

Du 1^{er} juillet au 16 août (Relâche: lundis et mardis)

Réervations: 692-3319 (de 18 à 20 heures)

Une production du Théâtre Repère - 9 comédiens et musiciens sur scène. Une merveilleuse pièce musicale (Serge Drouin, Journal de Québec) La distribution est tout simplement remarquable (Robert Labonté, Peuple-Tribune)

Caneco

Ce soir à 21h au THEATRE DE BAIE ST-PAUL "La Reine de la Patate"

LES CINÉMAS FRANCE FILM

18 ANS Adultes

Flesh Gordon

Aussi 2^e Grand FILM

cinéma le paris 3

Des DEMAIN! 14 ANS

LADY DRACULA

Aussi 2^e Grand FILM

cinéma le paris 1

Des DEMAIN! 18 ANS Adultes

La Luna

Aussi 2^e Grand FILM

cinéma le paris 2

PLACE D'YVOUILLE 694-0851

L'HOMME ÉTHAN

Un film de David Lynch Anthony Hopkins, John Hurt, Anne Bancroft

14 ANS

HORAIRE: 18h30 et 20h55

UN FILM EXTRAORDINAIRE

Forger par un Dieu. Annonces par un sorcier. Trouver par un roi.

EXCALIBUR

14 ANS

HORAIRE: 18h et 20h30

CINÉMA 11

SUPERMAN

Personnage Chronique Américaine

4^e SEM.

HORAIRE: 18h20 et 20h50

CINÉMA 11

En pleine jungle africaine, Emanuele tente d'échapper aux horreurs de sauvages cannibales à sa poursuite.

EMANUELLE PRISONNIÈRE DES CANNIBALES

UNE EXPÉRIENCE À LA LIMITE DES FORCES HUMAINES

SUSPIRIA POUVEZ-VOUS LE SUPPORTER?

CAPITOL Dès demain (18h20). Der. jour "Le Choc des Titans" (14 ans)

"Plus intelligent que la masse de films sur adolescents..."

L'Amant de Poche

Dès demain (19h) Der. jour "Loulou" (18 ans)

CANADIEN

ADOLESCENTES au PENSIONNAT

18 ANS Adultes

G. Gregory

Jean Pierre Armand Dominique St Clair Cécile Katherine

HORAIRE: Adolescents: 13h10 15h 18h55 20h50

STE-FOY 3

PLACE STE-FOY 455-0552

Le corps à ses raisons...

EXCITATION SOLEIL

18 ANS Adultes

apprends-moi... L'AMOUR!

Dès demain (13h05). Der. jour "La Gouvernante Française" (18 ans)

STE-FOY 1

PLACE STE-FOY 455-0552

NASTASSIA KINSKI la GRANDE vedette de "TESS"

DEUX HEURES DE COLLE POUR UN BAISER

2^e FILM "INSPECTEUR BULLDOZER"

Dès demain (13h20). Der. jour "Le Choc des Titans" (14 ans)

STE-FOY 3

PLACE STE-FOY 455-0552

Spectacle en plein air... ce soir 16 juillet à 20h30

Claude Légaré et ses musiciens - \$2

Bientôt: Tracadie, 30 juillet à 20h30

Cour intérieure

CENTRE FRANÇOIS-CHARRON 525, boul. Hamel, Québec (face à Place Fleur de Lys)

Le théâtre d'été en région (3)

Le cinéma Clarence mise sur "La reine de la patate"...

par Denis GAUTHIER
(collaboration spéciale)

BAIE-SAINT-PAUL — Avec la présentation de la pièce de théâtre "La reine de la patate", le cinéma Clarence, de Baie-Saint-Paul, revêt sous la formule de ses beaux jours.

Lorsqu'il a été transformé en théâtre, au milieu du siècle, l'édifice de bois était l'hôte des diverses revues qui faisaient la tournée en province. La "Poune" et Jean Grimaldi figurent entre autres parmi ceux qui y ont connu des heures de gloire. Puis, avec la disparition de ce genre de tournée, ce théâtre doté de loges et d'une vaste scène, s'est consacré presque exclusivement au cinéma.

C'est par hasard, en feuilletant un journal, que Francine Vernac, le promoteur du Théâtre de Baie-Saint-Paul, a découvert que le cinéma Clarence était à vendre. "Je rêvais depuis longtemps de m'installer dans Charlevoix et plus spécifiquement à Baie-Saint-Paul. C'était un rêve de longue haleine", explique-t-elle.

Même si elle avoue que l'idée d'implanter un théâtre d'été à Baie-Saint-Paul a pu lui paraître insensée à prime abord, elle a quand même tenu à visiter l'édifice. Au premier contact elle est presque tombée en amour avec le cinéma. Elle s'est alors mise à la tâche.

L'édifice a été acquis par la Compagnie de la vieille fonderie. Cette raison sociale a été choisie pour remémorer le fait que l'immeuble de 405 places, abritait autrefois une vieille fonderie. C'est le Théâtre de Baie-Saint-Paul, une compagnie à but non lucratif, qui s'occupe des productions présentées dans l'enceinte. "La reine de la patate", une comédie de Gabriel Lalonde, tiendra l'affiche durant tout l'été alors que durant l'hiver on devrait revenir au cinéma.

Le marché de Québec

Francine Vernac n'est pas la

première venue dans le domaine des théâtres d'été. Au cours des deux dernières saisons, elle a opéré un théâtre à Sainte-Luce-sur-mer. "Je trouvais ça un peu loin de Québec", dira-t-elle.

En plus de la clientèle locale, le Théâtre de Baie-Saint-Paul compte sur le tourisme et les gens de Québec pour assurer sa rentabilité. Avec l'état des routes et la proximité relative de Baie-Saint-Paul, on estime pouvoir atteindre facilement le marché de Québec métropolitain.

En terme de programmation, on tentera dans la mesure du possible de jouer du théâtre québécois. "C'est très difficile d'établir une programmation rigide. Le seul critère qui compte pour nous, c'est la qualité. Pour le reste, on tente de présenter des choses qui sont adaptées aux besoins des gens", explique Mme Vernac qui se dit également ouverte aux initiatives de gens du milieu. "On dispose des facilités physiques et on croit que c'est aux gens de s'en servir et de faire valoir leurs idées. Si elles sont bonnes, on embarque".

On donnera pour cette première saison, 65 représentations de "La reine de la patate". C'est une comédie de Gabriel Lalonde mettant en vedette Christiane Pasquier, Alain Fournier, Anne Caron et Jacques Lavallée. La mise en scène est de Alain Fournier et les décors de Mario Bouchard.

"La reine de la patate", c'est une histoire d'amour et de vie qui tourne autour d'une reine bachelière et d'un livreur italien, culturiste et amoureux. Les scènes se déroulent dans un snack-bar que Rita, la reine, a décidé d'ouvrir après avoir parcouru le Québec avec sa "roulotte à patates frites".

La pièce est légère et remplie de situations cocasses. Elle dure environ 1h30. On y remarque, entre autres, des changements de décors en action, qui sont fort intéressants.



Une scène de "Qui est qui?", présentée au théâtre de La Riveraine.

... et La Riveraine sur "Qui est qui?"

POINTE-AU-PIC — Parce qu'ils ont constaté qu'il y avait un manque d'activité en soirée dans le secteur de La Malbaie, Yvon Dumont et Pascal Chassé ont conçu l'idée d'implanter un nouveau théâtre d'été dans Charlevoix.

C'est ainsi, qu'il y a quelques jours, le théâtre de La Riveraine a entrepris sa première saison d'activités avec la présentation d'une comédie britannique de Keith Waterhouse, "Qui est qui?"

Il aura fallu près de 10 mois d'efforts aux deux promoteurs avant que La Riveraine voit le jour. Yvon Dumont était comédien, l'an dernier, dans la pièce "Les folies du samedi soir", présentée par le Théâtre de Quat'Sous au Manoir Richelieu. C'est à ce moment, qu'il a constaté le manque d'activité en soirée, principalement durant la semaine.

Le théâtre de La Riveraine est aménagé sous une tente sur un terrain adjacent à l'auberge du Petit Berger de Pointe-au-Pic.

Le chapiteau appartient au Théâtre populaire de Charlevoix, une compagnie composée de gens du milieu et de ceux du Passacarré, l'entreprise fondée par Yvon Dumont pour produire les spectacles.

Encore à ses débuts, ce théâtre n'a pu compter sur aucune subvention pour entreprendre ses activités.

Pour cette première saison, on a fait appel à des comédiens professionnels de Montréal pour jouer dans la pièce principale. Quelques amateurs de la région auront toutefois l'occasion de se produire sous le chapiteau lors des dimanches de la Riveraine. En effet, le dimanche, jour de détente, on a mis sur pied une série de concerts où sont introduits des artistes de qualité mais encore peu connus. Divers chansonniers et des chorales de la région auront l'occasion de s'y faire connaître.

Les productions du Passacarré ont également ouvert un volet pour les jeunes avec la présentation de quatre matinées. "On veut initier les enfants au théâtre parce que ce sera notre public de demain", mentionne Pascal Chassé à ce sujet.

Qui est qui?

"Qui est qui?", c'est l'histoire de M. Black et de M. White deux vieux copains qui se rencontrent dans un hôtel. Chacun est accompagné de sa maîtresse. L'un ment et l'autre dit la vérité, mais on ne sait jamais celui qui dit vrai. Pour ajouter du piment à la sauce, les épouses de ces deux messieurs font leur apparition.

La distribution est composée de Claude Préfontaine, Michèle Craig, Carl Béchar et Han Masson. La mise en scène a été confiée à Jean-Yves Laforce.

Pour cette première saison, on donnera 64 représentations de "Qui est qui?", en plus des 12 dimanches de la Riveraine et des 4 pièces pour enfants.

D.G.

Le Festival des films du monde accueille une conférence économique

MONTREAL (PC) — Le Festival des films du monde accueillera cette année une "conférence économique internationale" où, dans une "atmosphère de dialogue", on compte aborder les divers problèmes du cinéma contemporain face à l'avance technologique.

C'est ce qu'a annoncé hier en conférence de presse le directeur général du festival, M. Serge Losique, précisant que cette conférence durera du lundi 24 au jeudi 27 août.

Le thème principal sera "les échanges commerciaux en films et produits télévisés entre l'Amérique du Nord et l'Europe". Les conférenciers traiteront également du rôle de l'Etat — "jusqu'où peut-il aller?" — de l'accès aux marchés, des conflits entre producteurs et syndicats et des législations nationales.

L'événement sera intégré au Festival des films du monde (du 20 au 30 août), dont c'est la cinquième édition cette année et dont l'affiche représente un extrait d'un film de Norman McLaren.

Des dirigeants de l'industrie cinématographique ont confirmé leur participation, tels MM. Jack Valenti, président de la Motion Picture Association of America, Norman Levy, président de la Twentieth Century Fox, Daniel Toscani du Plantier, président de la compagnie française Gaumont, et le metteur en scène Robert Wise.

Outre des responsables des réseaux américains NBC et ABC, l'Europe sera représentée entre autres par MM. Claude Lelouch (France), Carmine Cianfrani (Italie), Mike Phillips (Grande-Bretagne), Matias Vallés (Espagne) et Jorn Donner (Suède).

Le Canada compte sur la présence des producteurs Harold Greenberg, Pierre David, Victor Solnick et Fil Fraser, M. Francis Fox, ministre

fédéral des Communications, inaugurera la conférence dont on espère qu'elle deviendra permanente.

Télévision à péage

Mentionnant l'avènement de la télévision à péage aux Etats-Unis et bientôt au Canada, "à une époque où producteurs et réalisateurs ont de plus en plus de peine à trouver de l'argent", M. Losique s'est demandé où allait le cinéma traditionnel. Le simple fait de sortir pour aller au cinéma, a-t-il dit, ne relèvera-t-il plus à l'avenir que "des grandes occasions".

"L'industrie cinématographique n'a jamais été aussi interdépendante. Le festival doit offrir aux producteurs, distributeurs, communauté financière et agences gouvernementales la possibilité de discuter de problèmes communs", a précisé M. Losique en rappelant la nature "en évolution et toujours fragile" de cette industrie.

Le Canada ne comptant que 23 millions d'habitants, s'est demandé le directeur du festival, "un film canadien sera-t-il rentable s'il ne se vend pas à l'étranger?"

Par contre, est-il vraiment nécessaire qu'un film canadien exploité à l'étranger par un distributeur américain le soit également au Canada? "Ce sont des questions qu'il faut se poser", a-t-il affirmé.

Par ailleurs, la période d'inscription des films au festival se termine aujourd'hui, a révélé M. Losique. On dévoilera le 1er août la liste complète des oeuvres à projeter.

Toujours à propos du rôle de l'Etat, sans être sûr de connaître le montant des subventions avant la fin du Festival des films du monde, son directeur a dit avoir obtenu la "collaboration assurée" des trois gouvernements, (fédéral, provincial et Montréal).

Tournée canadienne de l'Opéra de Pékin

OTTAWA (PC) — L'Opéra de Pékin effectuera cet automne une tournée dans 11 villes canadiennes et trois américaines.

La troupe arrivera à New York en septembre et se produira à Philadelphie, Las Vegas et San Francisco, puis à Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton et Vancouver.

L'opéra La lanterne magique sera présenté en extenso à Toronto, Vancouver et San Francisco. Les autres programmes seront faits des meilleurs extraits de célèbres opéras chinois.

L'opéra de Pékin est présenté par GCT Associates, une firme d'impresarios d'Ottawa qui a récemment organisé la tournée des acrobates de Canton.



Deux membres de l'Opéra de Pékin dans une scène de "The Adventures of Monkey King".



L'équipe de "La reine de la patate", Christiane Pasquier, Mario Bouchard, Anne Caron, Alain Fournier et Jacques Lavallée.

télé- horaire

Position
2 CFCM (4) Québec
3 CKMI (5) Québec
4 Informations Quotidiennes
5 Métro
6 CBVT (11) Québec
7 WCAV (3) Burlington (CBS)
8 CIVQ (15) Radio-Québec

Position
9 Inter-Vision (communautaire)
10 TVFQ (99)
11 Guide Horaire Local
12 CFCF-TV Montréal (CTV)
13 WEZF (22) Burlington (ABC)
14A Télé-Information
15B Services assistés par ordinateur
16C CKSH (9) Sherbrooke

Position
17D WPTZ (5P) Plattsburgh (NBC)
18E CHLT (7) Sherbrooke
19F CKTM (13) Trois-Rivières
20G WCFC (57) Plattsburgh (PBS)
21H Chambre des Communes
22I Assemblée Nationale
23J Télé-Reportage
24K Affaires Publiques

Position
25L Cours
26M Enfants et Jeunesse
27N Arts et spectacles
28O Sciences et Education
29P Sports et Loisirs
30Q Consommation et emplois
31R Petites annonces

Consultez également
TÉLÉ SOLEIL
...votre horaire complet!

N.B. L'astérisque (*) qui suit les émissions, signifie des changements de dernière minute, n'apparaissant pas dans le Télé-Soleil.

jeudi

18h00
3 Channel 3 News Hour
4 Aujourd'hui
5 The City at Six
5p Nightly News on 5
7 Informa bloc
9 Le 9 vous informe
11 Ce soir
12 Pulse
13 Le 13 vous informe
22 ABC News
27 La rue vers l'art, volet 1 — Dorothee Berryman, Théâtre de La Poudrière: "Un Roi qu'a des malheurs" — Reprise à 04h30, vendredi à 10h30 et 16h30.
29 Le monde des courses — Le monde des courses sous harnais.
30 Over Easy
31 Midi Première
18h15
7 Agenda
9-13 Cinéma de 5 heures: (suite)
18h18
11 Météo
18h23
11 Nouvelles du sport
18h30
4-7 Janette veut savoir
5p NBC Nightly News
11 Propos et confidences
22 Let's Go to the Races
29 Patin à roulettes — Championnat provincial de patin à roulettes. Première filles et finale juvénile filles. Part: Nathalie Goddard, Nancy Gagnon, Ma-

rie-Josée Lefrançois. — Reprise à 16h30.
57 Antiques XI
99 Des chiffres et des lettres
R-Q. Yao
18h58
11 Carnet d'été
19h00
3 CBS News with Dan Rather
5 Quebec Today
5p Fish
9-11-13 Exploration, sports et loisirs
12 M.A.S.H.
29 Modèles réduits. — En compagnie de M. Charles Bégin, nous parlons de bateaux téléguidés et plus précisément du France. — Reprise à 03h00.
57 The Dick Cavett Show
99 Aujourd'hui Madame
R-Q. Justice pour tous
19h30
3 Family Feud
4-7 Simon Templar
5 Look! It's Music
5p M.A.S.H.
9-11-13 Le pont
27 La rue vers l'art, volet 2 — Jean-Pierre Masson, Théâtre: La Femme (Québec). — Reprise à 04h00, vendredi à 10h00, 16h00, 21h15.
57 The MacNeil/Lehrer Report
R-Q. Science & fiction
20h00
3 CBS Report
5 CFL Football: Les Lions de la Colombie Britannique vs les Argonauts de Toronto
5p NBC Magazine
9-11-13 Les Grands Films: "Le messager", G.B. Films
12 The Waltons
22 Mork & Mindy
29 Soccer. — En provenance du centre Claude

Robillard à Montréal. Ligue de soccer junior majeur du Québec. Les Jets d'Ahuntsic vs Les Laurentiens.
57 Free to Choose
99 Collaro Show
R-Q. Station Soleil
20h30
4-7 Ciné-Comédie: "Le concierger", Fr. 1973.
21h00
3-12 Magnum P.I.
5p Thursday Night at the Movies: "The Other Side of the Mountain", E.U. 1978. (1ère partie)
22 Barney Miller
27 La rue vers l'art, volet 3 — Margot Campbell, Théâtre Calixa-Lavallée: "Du sang bleu dans les veines". — Reprise à 01h30, vendredi à 07h30 et 13h30.
57 Thursday Night Movie: "The Life of Emile Zola", E.U. 1937.
99 Question de temps
R-Q. Chacun son tour
21h30
22 Taxi
R-Q. Le temps des incertitudes
21h50
3 Communiqués. — Reprise vendredi à 7h15, 7h45, 8h30, 10h55, 16h29, 17h15, 21h15.
22h00
3 CBS Report
12 Charlie's Angels*
22 20/20
29 A la recherche de nos ancêtres. — Lieux d'origine en France Diaporama. — Reprise vendredi 11h00.
22h29
4-7 La Quotidienne
22h30
4-7 Les nouvelles TVA
9-11-13 Téléjournal
R-Q. Planète hispanique
27 La rue vers l'art, volet 4 — Elizabeth Chou-

validité; Théâtre de Mariville: "Clarisse, Alexandre, Virgile et tous les autres". — Reprise à 03h00, vendredi à 09h00 et 15h00.
22h52
7 Informa soir
23h00
4 Les nouvelles Télé-Capitale
13 Le 13 vous informe
3-5-5p-12-22-57
11-13 Nouvelles du sport
29 Ile Jeux internationaux pour handicapés. — Compétition sportive pour handicapés.
23h05
9 Le 9 vous informe
23h10
11 Cinéma: "La mine d'or", E.U. 1975
13 Sport plus
23h15
4-7 La couleur du temps
13 Carcassonne et le péril blanc
23h21
12 Pulse
23h25
9 Nouvelles du sport
23h27
5 The John Davidson Show
23h30
3 The Jeffersons
4 Ciné-Détente: "Bruce Lee", H.K. 1974
5p The Tonight Show
7 Film: O-7: "Elisa mon amour", Esp. 1976
22 ABC News Nightline
29 Les courses à Blue Bonnets. — Présentation de la course du mercredi. — Reprise vendredi à 8h00, 17h30 et 23h30.
57 The Dick Cavett Show
99 Passez donc me voir
23h35
9 Ciné-Soir: "La bataille des Ardennes", E.U. 1965

vendredi

06h00
12 University of the Air
22 Jim Bakker
29 Bowling Pro-Québec. Grosses quilles. Part: Denis Dumont, Paul Verrette, Maurice Bergeron, Serge Poirier, Bernard Huard.
06h30
12 Morning Exercise
06h55
5p American Trails
07h00
3 CBS Morning News
5p The Today Show
12 Canada A.M.
22 Good Morning America
29 La bonne habitude. Le

conditionnement physique avec la collaboration de Kiné-Québec. Reprise à 7h30-17h00.
07h45
57 A.M. Weather
08h00
3 Captain Kangaroo
57 Sesame Street
08h30
9 Les merveilleux sur-rhèmes
09h00
3 The John Davidson Show
5p The Phil Donahue Show
9 Café-terrasse
12 Romper Room
22 The Richard Simmons Show
29 Equitation. Horseman Ship Club. Sauter tournoi supplémentaire. Part: Serge Carignan, Michel Vailancourt, Cherry Lanctôt.
09h15
7 Les saintes chéries
09h30
12 What's Cooking
22 All in the Family
99 Pour les jeunes
09h45
7 Ciné-Vacances: "Les évadés de la planète des singes", E.U. 1971
10h00
5p Las Vegas Gambit
9 Chronique policière
12 The New Ed Allen Show
22 The Edge of Night
10h09
4 Musique avec Marc Le-grand
10h15
4 Gronio & Cie
9-11-13 En mouvement
10h24
5 Music with Marc Le-grand
10h30
3 Alice
5 Mr. Dressup
5p Blockbusters

9-11-13 Grangallo et Pettito
12 Definition
22 All in the Family
57 Car Care
99 Avis de recherche
10h45
4 Ciné-Matin: "Le collier de fer", E.U. 1962 (N/B)
9-11-13 Fabio le magicien
29 Hockey sur gazon. Information et compétition de la Fédération québécoise de hockey sur gazon.
11h00
3 The Price is Right
5 Sesame Street
5p Wheel of Fortune
9-11-13 Magazine-express
12 Looking Good
22 Three's Company
57 Stitch Along
99 Des chiffres et des lettres
11h30
5p Password Plus
7 Les satelliopettes
9-11-13 La compagnie de la mouette bleue
12 Street Talk
57 Julia Child & Co.
99 Aujourd'hui Madame
12h00
3 The News
5 The Barbara McLeod Show
5p Card Sharks
7 Entre deux nuages
9 Le 9 vous informe
11 Au pays de l'arc-en-ciel
12 12 on 12
22 Family Feud
29 Jeune cinéma. Bilan du 2e festival international du super 8mm. Suivre d'entrevues réalisées lors du festival. Reprise à 23h00.
57 Studio See
12h05
9 Dessins animés
12h10
3 Across the Fence
12h15
4-7 Nouvelles
12h25
5 A la ferme

12h30
3 The Young and the Restless
4 De tout de tous
5 Bob McLean at Large
5p The Doctors
7 Carrefour
9-11-13 Bravo
12 The Mad Dash
22 Ryan's Hope
29 Hockey sur gazon. Information et compétition de la Fédération québécoise de hockey sur gazon.
57 Vegetable Soup
99 Au théâtre ce soir
13h00
4 Ma sorcière bien-aimée
5p Days of our Lives
7 Votre amie Suzanne
9-11-13 Le téléjournal
12 The Alan Thicke Show
22 All my Children
29 Boxe. Boxe professionnelle. Promotion H.F.S. Gala de boxe impliquant le championnat canadien des poids moyens. Part: Ralph Hollet vs Fernand Marcotte jr.
57 Austin City Limits
13h05
9-11-13 Reflets d'un pays
13h30
3 As the World Turns
4 Bonjour messieurs, dames
5 Family Feud
29 Jeune cinéma. Bilan du 2e festival international du super 8mm. Suivre d'entrevues réalisées lors du festival. Reprise à 23h00.
57 Studio See
13h05
9 Dessins animés
13h10
3 Across the Fence
13h15
4-7 Nouvelles
13h25
5 Leo and Me

9-11-13 Cinéma: "Le ta-toué", Fr. 1968.
99 Il n'y a pas qu'à Paris
15h00
3 Guiding Light
5 The Edge of Night
5p-12 Texas
22 General Hospital
57 Stutch Along
15h30
5 Take 30
57 Mr. Rogers' Neighborhood
99 Passez donc me voir
15h55
99 Actualités régionales
16h00
3 One Day at a Time
5 Ben Wicks
5p Hour Magazine
9-11-13 A tire d'aile
12 Let's Make a Deal
22 The Great Space Coaster
57 Sesame Street
16h30
3 The Beverly Hillsbillies
4 Service Public
5 Happy Days
7 Oscar et Félix
9-11-13 Fannfréluche
12 Family Feud
22 Leave it to Beaver
17h00
3 Kojak
4-7 Les ennus de Marie
5-12 The Price is Right
5p Porky Pig and Friends
9-11-13 Cinéma de 5 heures: "Une histoire de Monte Carlo", It. 1957.
11 L'histoire de l'aviation
22 Andy Griffith
57 Electric Company
99 Pour les jeunes
17h30
4 Chasse et pêche
5p Welcome Back, Kotter
7 A la bonne franquette
22 First News
57 Studio See



pierre champagne

de 9h. à 11h. le matin
Téléphone: 647-3434

Une "Grande virée" uniquement en français

L'université Laval reçoit, ces jours-ci, plus de 1,000 étudiants dans le cadre de ses cours de français pour non-francophones. La majorité de ces étudiants des deux sexes sont âgés de 25 à 35 ans et près de 600 viennent de Co-

lombie Britannique, de l'Alberta et de l'Ontario. La balance vient des Etats-Unis et du Mexique.

Le directeur des activités étudiantes de l'université Laval, M. Claude Côté, ne détesterait pas du tout expédier une partie de ces étudiants à bord de "La Grande virée" mais à la condition toutefois que chacun de ces anglophones soit accompagné d'un Québécois et que durant ces cinq heures de bouffe, de boire et de foire, la conversation se déroule "UNIQUEMENT EN FRANÇAIS".

Le Vieux Port en fête

Depuis le 27 juin et jusqu'au 22 août, le Vieux Port de Québec est en fête surtout durant les fins de semaine. Ce samedi, 18 juillet à 21h, le Vieux Port accueille Pierre Lalonde et ses musiciens. Dimanche à 14h, "L'Aubergine de la Macédoine" donnera un spectacle pour enfants sur les pelouses du Vieux Port.

Enfin, à 15h, les plus petits sont invités à participer au concours de dessin qui aura lieu sous la marquise du Vieux Port en collaboration avec Crayons de Soleil.

L'entrée est toujours gratuite.

Ça c'est le beau côté de la médaille. L'autre côté de la même médaille (une médaille "le fun"), c'est que la Grande virée en question (un souper progressif dans trois brasseries de la région) demande un investissement de \$22 par personne, que vous soyez étudiant ou... accompagnateur(trice).

Les intéressés n'ont qu'à communiquer à 658-4768 si cette Grande virée les intéresse. Notez cependant que la Grande virée en question ne vire que les mardis, mercredis, jeudis et vendredis soir.



André Lafrance, 21 ans, est hémophile. Durant l'été, sa maladie nécessite encore plus de transfusions de sang que durant le reste de l'année.

Il a besoin de 200 donneurs de sang

André Lafrance a 21 ans. Il est hémophile. Un de ses cousins était déjà hémophile. C'est à l'âge de trois semaines, lorsque l'on fit examiner un bleu qu'il avait sur un bras, que l'on découvrit qu'André avait lui aussi hérité de cette maladie qui s'attaque presque exclusivement aux hommes.

Il y a plusieurs sortes d'hémophilie, la plus connue étant celle qui porte le nom de "facteur 8", le facteur en question faisant coaguler le sang. Les hémophiles de facteur 8 ont donc besoin d'une transfusion... de facteur 8.

Depuis plusieurs années, la Croix-Rouge fractionne le sang des donneurs et elle sépare les globules rouges des globules blancs, etc. Elle en retire également le facteur 8. C'est ce qu'on appelle le cryo-précipité. Un donneur qui donne une unité de sang donne donc également une unité de cryo-précipité.

Depuis sa naissance, André Lafrance s'est fait injecter une quantité industrielle de facteur huit. Lorsqu'il avait sept ou huit ans, il avait besoin de six unités de cryo-précipité au moins trois fois par semaine. Il nécessitait donc, à lui seul, les dons d'une vingtaine de donneurs par semaine. Cette demande de cryo-précipité s'accroît avec le poids et la grandeur. Aujourd'hui, André Lafrance a besoin de l'équivalent d'une trentaine d'unités de cryo-précipité par transfusion et il nécessite au moins cinq injections par semaine. A lui seul, il

a donc besoin de 150 à 200 donneurs par semaine.

"LE SOLEIL", comme je vous l'annonçais moins sérieusement dans cette chronique d'hiver, a décidé de parrainer une clinique de sang, le 22 juillet prochain, à l'édifice de la Croix-Rouge. Pourquoi le 22 juillet? Parce que la Croix-Rouge a plus de difficultés avec ses cliniques de sang en été qu'en hiver. Or, pour les hémophiles, l'été est plus difficile à passer que l'hiver pour différentes raisons. Par exemple, l'habillement qui les protège en hiver ne le fait pas en été.

André Lafrance n'est pas le seul hémophile de la région de Québec. On en compte une soixantaine. Certains cas sont plus sérieux que les siens, d'autres moins. La Croix-Rouge se doit donc de récupérer plusieurs milliers de dons de sang chaque semaine. Parce qu'il n'y a pas que les hémophiles qui ont besoin de sang dans la région. Même en été, il y a des opérations à cœur ouvert, même en été il y a des accidents de la route; même en été, il y a des bébés à qui il faut changer tout le sang dès leur naissance.

C'est la raison pour laquelle "LE SOLEIL" a décidé de parrainer une clinique de sang estivale. Une clinique de sang qui ne s'adresse pas seulement aux employés du journal, mais qui est ouverte à tous. Nous vous y attendons en grand nombre. C'est mercredi prochain, de 9h30 à 19h30, au 325 rue de la Croix-Rouge.

du 13 juin au 1^{er} août 1981

AMATEURS de PHOTOGRAPHIE

participez au 43^e concours international de photos d'amateurs (instantanés) KODAK

VOS MEILLEURS INSTANTANES PEUVENT VOUS VALOIR DE MAGNIFIQUES PRIX D'UNE VALEUR TOTALE DE \$55,000



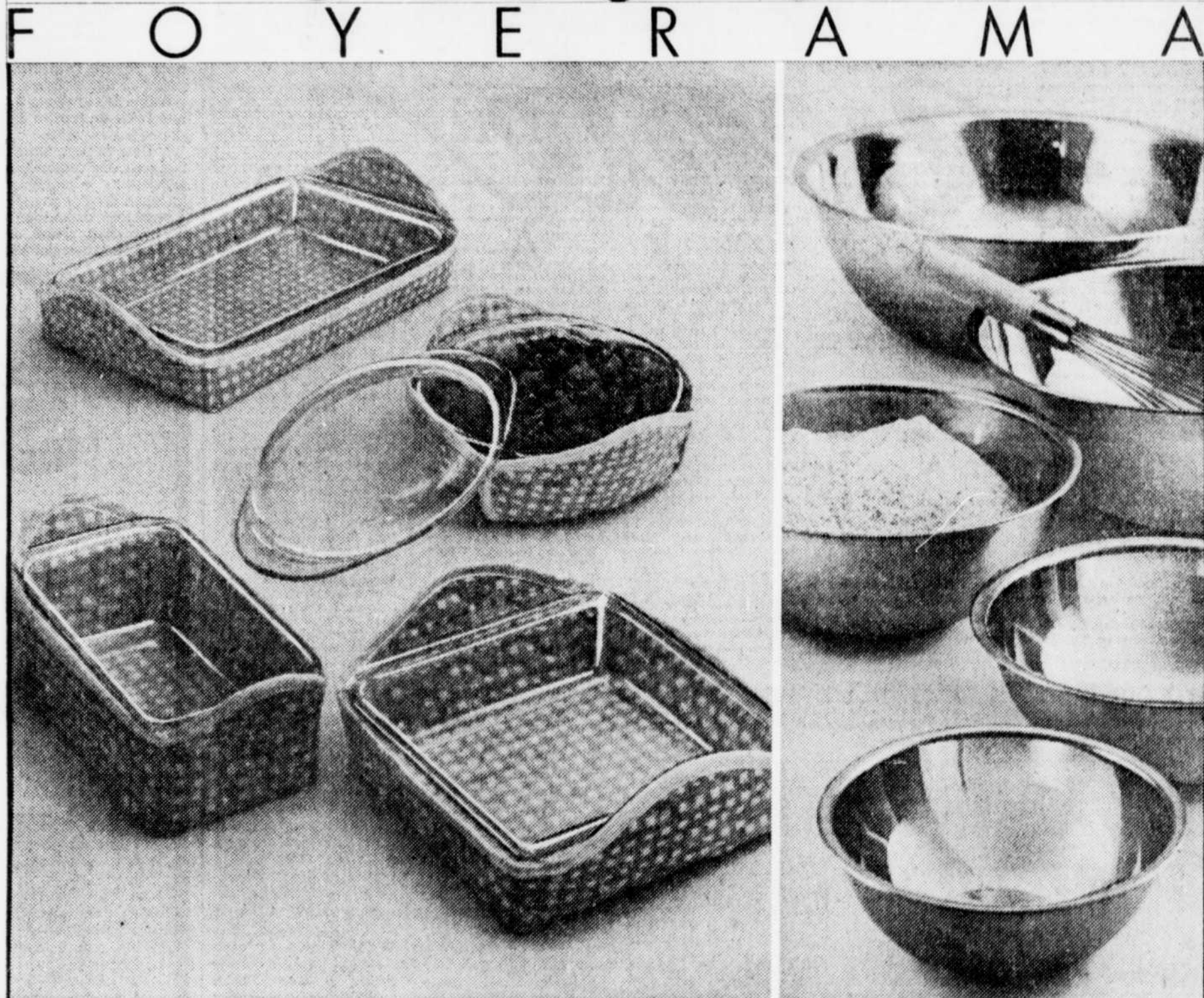
Pour participer au concours, envoyez vos photos noir et blanc, couleur ou diapositives (pas vos négatifs), accompagnées d'une enveloppe-retour adressée à votre nom et suffisamment affranchie, chacune de vos photos étant bien identifiée, et adressez-les comme suit avant le 1^{er} août.

LE SOLEIL CONCURS de PHOTOS

390, St-Vallier est
QUEBEC (Québec)
G1K 7J6



vente



Bons petits prix pour bons petits plats

Plats de pyrex en panier de coton matelassé

Toujours pratique le pyrex, il passe du four à la table et ici, il se fait coquet dans son habillage de quadrillé Vichy jaune. De plus, le panier de coton matelassé garde les mets chauds plus longtemps et rend les plats faciles à manipuler.

Lèchefrite, 2,8 L
Plat rond avec couvercle, 2 L
Moule à pain, 1,8 L
Moule carré, 2 L

Prix Eaton, ch.

16.07
13.97
12.67
13.57

Ensemble de cinq bols en acier inoxydable

Prix Eaton

19⁹⁹ l'ens.

Un excellent choix! Ces bols servent à mélanger, vont au four et même sur la table. De plus, ils sont résistants et faciles d'entretien. Tailles: ¾, 1 ½, 3, 5, 8 pintes.

Eaton, Place Ste-Foy. Rayon 254

EATON

Le feu cause pour \$20,000 de dommages

par Tom FRECHETTE

L'incendie d'hier matin dans la maison de huit logements au 1755, boulevard Henri-Bourassa, a causé des dommages matériels de l'ordre de \$20,000. Fort heureusement il n'y a pas eu de blessés.

Le feu qui est d'origine suspecte a été détecté par deux patrouilleurs, les agents Jean-Yves Potvin et Céline Cantin. Apercevant de la fumée, ces policiers ont aussitôt alerté les locataires et les pompiers, vers 0h37.

A l'arrivée des sapeurs sous la direction du chef de district Pierre Lirette, les flammes faisaient rage dans deux chambres à coucher.

La bâtisse qui appartient à M. André Beauséjour, a subi des dégâts de \$15,000 environ, tandis que le contenu était endommagé pour une valeur de \$5,000, selon un estimé sommaire.

Dans le logement sinistré, des recherches ont permis de déceler cinq foyers d'incendie distincts non reliés, sur les lits et dans les garde-robes.

L'enquête est continuée par l'in-

vestigateur André Savard, du commissariat des incendies de Québec et le sergent-détective Jacques Simoneau, du service de la police de Québec.

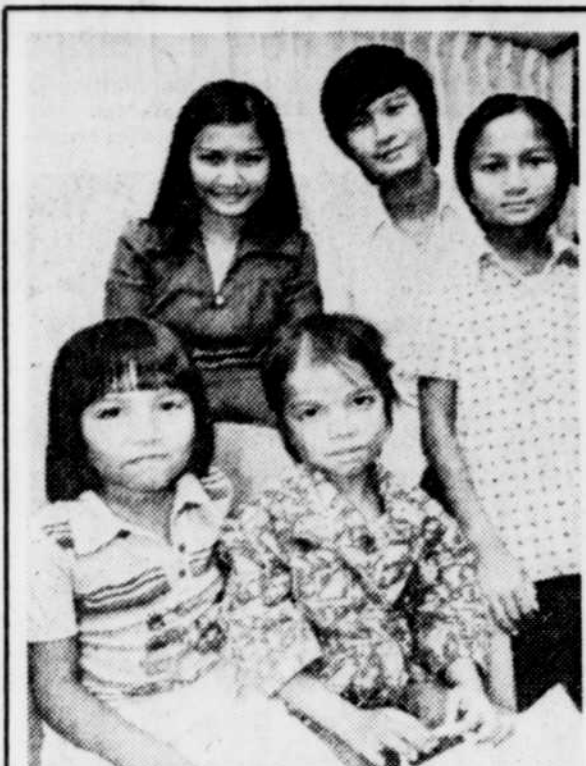
Autre feu

Par ailleurs, les flammes qui ont ravagé l'appartement 312 au 245, rue Lejeune, mardi matin, dans le quartier Stadacona de Québec, seraient attribuées à un facteur humain et non à une défectuosité électrique.

Selon l'investigateur André Savard, le feu pourrait avoir été causé par une négligence humaine ou par un incendiaire.

L'enquête n'est pas encore suffisamment avancée, dit-il, pour que nous soyons en mesure de déterminer la cause exacte de cet incendie.

En carbonisant une chambre à coucher, soit celle des parents de la famille sinistrée, en noircissant leur litement par la chaleur et le gaz et en enfumant l'étage supérieur de la bâtisse, le feu a causé des dommages de l'ordre de \$20,000.



La famille grandit

Une famille de la Colombie-Britannique vient de passer de cinq membres à dix quand elle a reçu les réfugiés vietnamiens qu'elle réclamait depuis 1977. Ceux-ci sont âgés de 10, 6, 5, 17 et 15 ans. Les deux plus âgés sont l'oncle et la tante des trois plus jeunes.

La cour refuse à une propriétaire le droit d'habiter sa maison

La propriétaire d'une maison de Lac-Beauport a échoué dans sa tentative d'obtenir une injonction pour obliger son locataire à quitter les lieux et devra attendre une décision de la Régie du logement pour savoir quand elle pourra réintégrer sa propriété.

Le juge René W. Dionne, de la cour supérieure, a en effet décidé que Mme Doris Taylor, temporairement domiciliée à Saint-Gabriel de Valcartier, ne pourrait obtenir d'injonction interlocutoire contre M. Marc Paradis, du 7 chemin des Sables à Lac-Beauport.

"Ordonner l'expulsion immédiate (de M. Paradis) serait nous arroger une juridiction que la loi a attribuée en exclusivité en première instance à un autre tribunal (en l'occurrence la Régie du logement)", estime le juge Dionne.

Il rappelle également qu'à cause de procédures entreprises à la dernière minute par son locataire, Mme Taylor ne peut même pas habiter sa propre maison et ce, tant que la Régie du logement n'aura pas statué sur le bien-fondé de la demande du locataire.

"Bien plus, même si la Régie rejetait cette demande dans trois ou quatre mois, le locataire pourrait en appeler de cette décision devant la cour provinciale et continuer à occuper les lieux pendant une longue période. Il y a là une anomalie qui nous paraît exorbitante, mais nous ne pouvons faire plus que de la constater et la regretter pour l'instant. Nous devons appliquer la loi telle qu'elle existe", précise le juge Dionne.

Maison louée

La maison sise au 7 chemin des Sables, propriété de Mme Doris Taylor, est louée à M. Marc Paradis depuis 1979 en vertu d'un bail qui s'est renouvelé le 1er juillet 1980 pour une période d'un an.

Déménagée à Oshawa, en Ontario, depuis 1977 parce que son mari y avait trouvé un emploi, Mme Taylor veut revenir terminer ses jours dans la maison familiale de Lac-Beauport. L'emploi de son mari, en Ontario, a pris fin en 1980.

C'est après avoir été atteinte d'un cancer qui la cloue au lit que Mme Taylor manifesta le désir de revenir dans la maison familiale le plus tôt possible.

Le 28 décembre 1980 elle faisait parvenir à son locataire un avis de reprise de possession. Le 3 février 1981, Marc Paradis répondait qu'il acceptait la reprise de possession et s'engageait à quitter les lieux pour le 30 juin.

Cependant le locataire se rendait à la Régie du logement, le 16 juin et y déposait une demande pour obtenir l'autorisation de rester sur les lieux jusqu'au 1er octobre. Il alléguait qu'il lui est impossible de se loger à des conditions semblables et que l'avis de reprise de possession n'aurait pas été donné dans le délai.

Pour sa part, Mme Taylor, le 18 juin, déposait à son tour une demande à la Régie du logement pour condamner le requérant à lui payer des arrérages de loyer, des dommages-intérêts pour dégâts causés à la maison, demandant de plus la résiliation du bail et l'émission d'une ordonnance d'expulsion. La somme réclamée par Mme Taylor est de \$6,150.

Le 30 juin, Mme Taylor arrivait à Lac-Beauport avec ses meubles, mais ne pouvait réintégrer son domicile, le locataire refusant de déguerpir. Elle dut se résigner à entreposer ses meubles.

A cause de l'accumulation de demandes sou-mises à la Régie, le litige ne trouvera sa solution que dans quelques mois et il est désormais impossible d'obtenir une préséance.

Le juge Dionne reconnaît devant ces faits qu'il y a urgence de faire décider du litige entre les parties et que la balance des inconvénients semble favoriser Mme Taylor qui est empêchée de reprendre possession de son bien alors que le bail est expiré. Il ajoute que le statu quo est susceptible d'entraîner un préjudice sérieux pour Mme Taylor.

"Toutefois, nous sommes d'opinion que l'injonction interlocutoire recherchée par Mme Taylor aurait pour effet d'anéantir la procédure judiciaire entreprise par le requérant Marc Paradis devant un autre tribunal, ce que prohibe l'article 758 du Code de procédure civile", note le juge.

Selon lui, c'est avec regret qu'il doit accueillir la requête en irrecevabilité déposée par M. Paradis pour s'opposer à l'injonction.

C'est Me Pierre Daignault qui représente Mme Doris Taylor et Me Luc Paradis qui est chargé des intérêts du locataire, M. Marc Paradis.

Une panne prive 1,500 maisons d'électricité

Près de 1,500 maisons du secteur de Sainte-Brigitte-de-Laval et de Sainte-Thérèse-de-Lisieux ont été privées d'électricité pendant près de quatre heures, hier soir, après qu'un poteau d'Hydro-Québec ait été fauché par un camion.

L'accident est survenu vers 20h50 à Sainte-Brigitte. Un camion-remorqueur transportant un véhicule 4x4 a dérapé et brisé un poteau supportant un transformateur, entraînant cette importante panne de secteur.

Les responsables d'Hydro-Québec ont immédiatement envoyé des équipes sur les lieux, mais à cause de la gravité du bû, la réparation devait prendre plusieurs heures.

Mort suspecte

La Sûreté du Québec poursuit son enquête sur les circonstances entourant la mort de M. Georges Dufour, 61 ans, du 77 rue Lévesque à Sacré-Coeur, près de Tadoussac.

M. Dufour a été trouvé sans vie vers 9h, hier, par des patrouilleurs du poste de Tadoussac alertés par un appel anonyme. L'homme gisait sur le plancher, entre deux lits, et portait de nombreuses blessures à la tête.

Les premières constatations ont permis d'établir qu'il avait été frappé à l'aide d'un objet contondant. L'enquête a été confiée aux agents du bureau des enquêtes criminelles de la SQ à Baie-Comeau.

Menaces à Lévesque: Dion doit être examiné par un psychiatre

SHERBROOKE (PC)

— Guy Dion, âgé de 26 ans, a comparu brièvement, hier, devant le juge de la cour des sessions, et il a été immédiatement renvoyé à des examens psychiatriques avant de reparaître de nouveau devant un magistrat.

Une demande d'examen par un psychiatre a été formulée par les avocats de la Couronne et de la dé-

fense. Dion est soupçonné d'avoir proféré par téléphone des menaces à l'endroit du premier ministre René Lévesque, le 9 avril, peu avant la fin de la dernière campagne électorale.

Le juge Benoit Turmel a acquiescé à la demande des deux avocats et a fixé la prochaine comparution de Dion à demain matin. Dion n'avait pas alors à en-

registrer un plaidoyer et à faire connaître son option.

Le jeune homme, originaire de Greenlay, semblait très calme dans le box des accusés et reposé malgré le long voyage accompli la veille, de Vancouver à Dorval, puis à la prison commune de Sherbrooke.

Il a été très attentif aux propos et aux

conseils de son avocat et l'a même remercié avant de s'engouffrer dans l'escalier faisant le lien entre la cour des sessions et la salle des pas perdus du palais de justice.

Dion avait été appréhendé lundi matin, à Vancouver, par la police municipale de l'endroit. Elle avait été informée de l'adresse du jeune homme par la Sûreté du Québec.

A sa sortie du palais de justice, juste avant de prendre place dans le fourgon cellulaire, Dion a semblé étonné d'y trouver là plusieurs photographes et même un cameraman.

Tout a débuté le 9 avril, lorsque le policier Denis Martel de Richmond a reçu un appel téléphonique de menaces à l'endroit de M. René Lévesque.

vente

F O Y E R A M A



Fraîche literie semée de fleurs offerte à rabais

Profitez de ces rabais appréciables pour donner un coup de fraîcheur à votre chambre. Et ne manquez pas de voir toutes les autres aubaines de la vente Foyer-A-Ma jusqu'au 1er août.

A cause de circonstances incontrôlables, la marchandise n'est pas disponible. Cependant, nous prendrons vos commandes.

Nous nous excusons de ce contretemps auprès de notre clientèle.

33 1/3 % de rabais! Draps et taies "Windmill"

La collection "Windmill" de Ulica est réalisée en percale de polyester et coton et une profusion de délicates fleurs en bleu et rose s'épanouissent sur fond blanc neige.

	Preis courant Eaton	
Draps jumeau (drap ou housse)	19.98	13.29 ch.
Draps 2 places (drap ou housse)	23.98	15.98 ch.
Draps "Queen" (drap ou housse)	35.98	23.98 ch.
Taies standard	18.98	12.65 paire

Eaton, Place Ste-Foy, Rayon 436.

25% de rabais! Edredon et couvre-oreiller

Complétez votre décor avec l'édredon en polyester et coton à bourse de polyester et envers de nylon et acétate brosse et les couvre-oreillers à volants.

	Preis courant Eaton	
Edredon jumeau	70.00	51.99 ch.
Edredon 2 places	75.00	55.99 ch.
Edredon "Queen"	85.00	63.49 ch.
Couvre-oreiller standard	19.00	14.19 ch.

EATON

SUPER VENTE

après inventaire

50% DE RÉDUCTION sur toute la marchandise en magasin

CRÉATIONS MASCULINES INC.

LES PROMENADES DE

ATRIUM

5555, 3e Avenue ouest, Charlesbourg

626-1455

Petites entreprises

Service spécial de courrier Québec-Montréal

par Florent PLANTE

Les Chambres de commerce de Québec et de Montréal ont déposé, hier, dans un communiqué conjoint, les travailleurs responsables de l'actuelle grève des Postes canadiens, catégorie de travailleurs parmi les mieux traités à travers le monde et qui ne vise qu'à obtenir des avantages sociaux additionnels.

Dans ce communiqué signé des deux présidents, M. Serge Saucier, de la Chambre de commerce de Montréal, et M. Michel Côté, de la Chambre de commerce et de l'industrie du Québec métropolitain, on annonce la mise sur pied d'un service temporaire de distribution du courrier entre les deux villes pour venir en aide aux petites entreprises.

Il ne peut s'agir que d'un service de démarrage destiné à fournir un peu d'oxygène aux petites entreprises, et les deux Chambres, moyennant un coût minime, assureront la livraison des lettres d'affaires urgentes entre les deux villes.

Les deux présidents disent qu'à la suite des dernières grèves postales, la plupart des grandes entreprises ont développé des systèmes

de courrier internes ou ont conclu des ententes avec des entreprises privées spécialisées.

Au quotidien LE SOLEIL, par exemple, les employés intéressés à livrer du courrier peuvent avertir les responsables de ce secteur de leur disponibilité et ils sont rémunérés à raison de \$0.50 l'envoi postal, dans des régions préalablement délimitées.

Pour revenir aux petites entreprises, les deux Chambres affirment que malheureusement, les petites entreprises sont d'autant plus affectées par cette nouvelle grève que, non seulement, elles ne peuvent bénéficier de réseaux spéciaux de distribution de la correspondance, mais encore, elles sont confrontées à d'autres difficultés économiques sérieuses, par exemple les taux d'intérêt élevés.

Finalement, revenant à la charge contre les grévistes des Postes, les deux présidents des Chambres de commerce de Québec et de Montréal déplorent que pendant que l'on négocie des raffinements à des conditions de travail déjà plus généreuses que celles accordées aux travailleurs des entreprises privées, ailleurs, dans les PME par exemple, on se

demande simplement comment survivre. Le communiqué

rappelle qu'il ne s'agit pour le moment que d'une opération de dé-

pannage menée par les deux organismes, mais qu'à la suite de l'é-

volution du conflit, les deux Chambres envisagent la mise en pla-

ce d'autres moyens destinés à réduire la dépendance des petites en-

treprises vis-à-vis de "services publics qui semblent

de monopole d'employés plutôt que des services publics".

Pendant la grève postale, vous pouvez régler le compte de votre carte de crédit Esso dans toute banque à charte.

Esso vous donne l'occasion d'avoir un embêtement de moins. Afin de vous aider à ne pas accumuler des factures pendant la grève postale, Esso a conclu une entente avec toutes les banques à charte pour qu'elles acceptent un versement sur le compte de votre carte de crédit Esso. Vous n'avez qu'à remplir le coupon de cette annonce en y indiquant soit la somme que vous estimez devoir depuis votre dernier

relevé de compte, soit celle que vous devez présentement et que vous obtiendrez par téléphone en composant sans frais 1-800-268-7737. Ensuite, apportez ce coupon à une banque à charte afin qu'on crédite votre compte et conservez le reçu estampillé pour vos dossiers. Quand la grève sera terminée, vous aurez une facture de moins à payer.

Aux détenteurs de carte de crédit Esso			Esso
Utilisez ce coupon pour effectuer votre paiement dans n'importe quelle banque à charte.			
Prénom	Nom	N° de carte de crédit	N° de carte de crédit
Adresse		Date	
Ville	Code postal	Paiement	Paiement
Copie de la Banque		S	S
		Copie du client	

Services publics

Assurance automobile

Pendant le conflit des postes, les bénéficiaires de la Régie de l'assurance automobile de la région de Québec pourront toucher leurs chèques de la façon suivante: sur la rive nord, pour le territoire s'étendant à l'est jusqu'à Saint-Tite-des-Caps, au nord jusqu'à Saint-Adolphe et à l'ouest jusqu'à Saint-Augustin, le bureau est situé à Sillery, à 1134 chemin Saint-Louis, tél. 643-6015.

Tous les autres bénéficiaires de la région ainsi que ceux de la rive sud seront joints par téléphone.

Dans la région de Rimouski jusqu'à Saint-Fabien à l'ouest, Esprit-Saint au sud et Saint-Anaclet à l'est, les bénéficiaires peuvent se procurer leurs chèques à Rimouski, au 38 rue Saint-Germain est, local 202, tél. 722-3738.

carrières

et

professions

POUR FAIRE PARAÎTRE VOS ANNONCES DANS CETTE PAGE

COMPOSEZ

647-3266

OU ECRIVEZ A

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

LE SOLEIL L.T.E.

C.P. 1547,

QUÉBEC, QUE. G1K 7J6

Toutes les annonces publiées dans ces pages sous la rubrique Carrières et Professions sont assujetties à la loi numéro 50.

Les emplois annoncés s'adressent donc aux hommes et aux femmes.

COIFFEUR

(lui ou elle)

Rive-sud (Lévis)

Préférence avec clientèle au féminin. Condition très intéressante, à discuter.

Pour rendez-vous, demander Lise

833-1535

PHARMACIEN(ENNE)

Travail à temps complet. Clinique médicale St-Agapit

656-1783

1-599-2552

GERANT(E) DE RESTAURATION

demandé(e)

Pour restaurant de 70 places, situé à Giffard. Expérience requise.

S'adresser à:

M. André Falardeau

627-4414, poste 229

CARRIERE

Nous recherchons les services d'une personne désirant faire carrière avec nous.

La personne recherchée devra être résidente de Rimouski, aura l'esprit d'initiative, le sens de l'organisation et les connaissances nécessaires pour nous représenter auprès de notre clientèle, aussi bien au niveau des chefs d'entreprise et des administrateurs de municipalité qu'à celui des professionnels spécialisés en droit, fiscalité, comptabilité et administration.

En plus d'occuper principalement la région du Bas St-Laurent/Gaspésie, ce poste demandera des visites périodiques dans les régions de la Côte-Nord et du Nord-Est du Nouveau-Brunswick.

Une expérience professionnelle de la vente, une formation universitaire en droit ou en fiscalité seront des atouts importants.

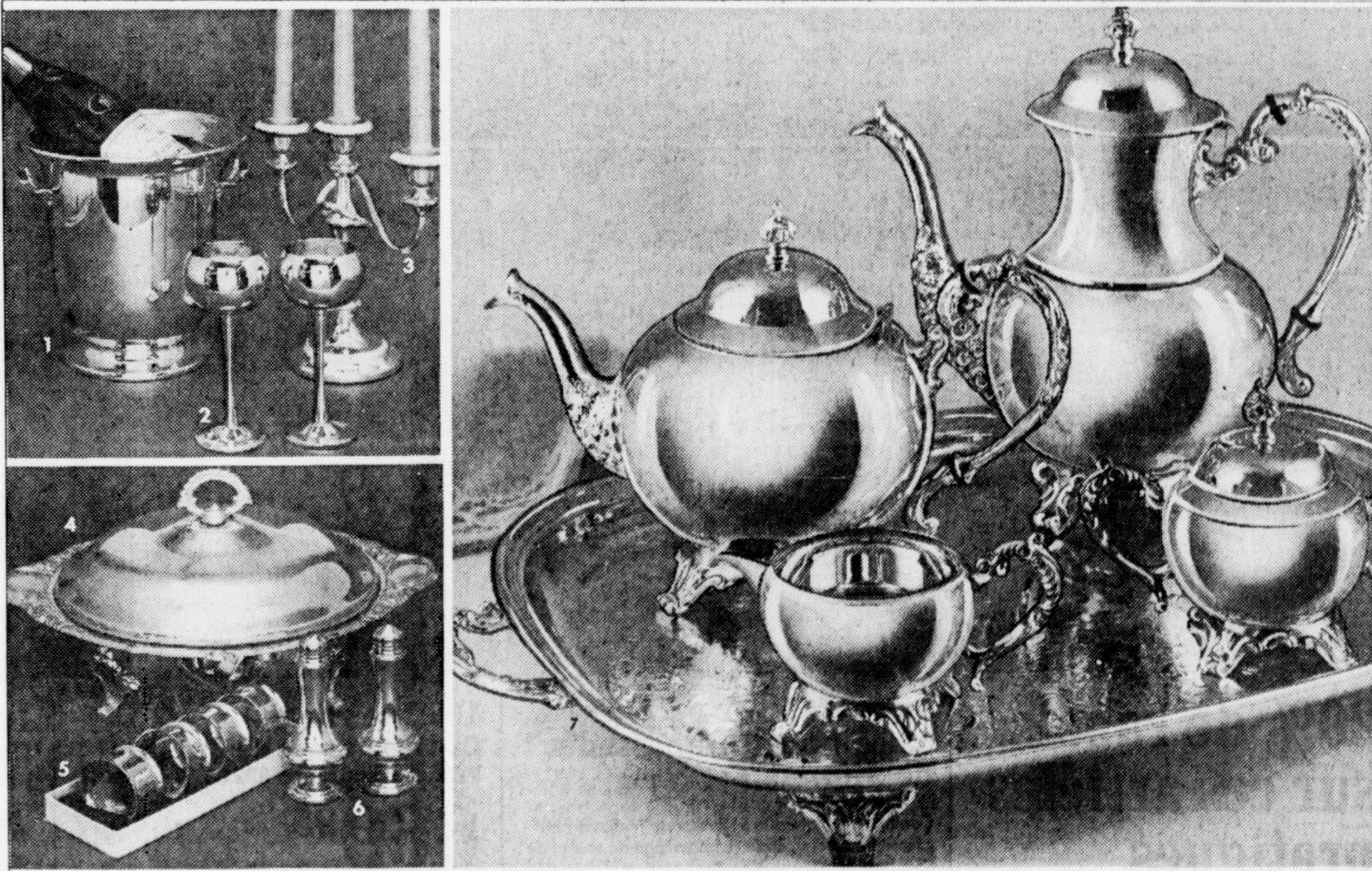
Notre entreprise, un leader en son domaine, possède une excellente réputation sur le plan professionnel.

Elle offre un emploi stable, un revenu au-dessus de la moyenne et des avantages sociaux exceptionnels tels que: assurance-groupe avec frais dentaire et fonds de retraite entièrement défrayés par l'entreprise.

Vous êtes prié(s) de communiquer entre 9h00 et 15h00 les 20 et 21 juillet 1981 comme suit:

CCH Canadienne Ltée
a/s Michel Masse
Auberge des Gouverneurs
Rimouski
(418) 723-4422

vente



25% de rabais!

Une offre pleine d'éclat

Un autre exemple des rabais que vous trouverez chez Eaton durant la vente Foyerama. Venez voir toutes nos offres spéciales: meubles, accessoires de maison, articles divers à La Cuisinerie et profitez de ces aubaines jusqu'au 1er août.

Pièces plaquées argent de Malboro W.A. Rogers et Parsons Steiner

Une soirée romantique, un dîner élégant, un thé distingué, chaque occasion est rehaussée avec ces magnifiques pièces. Elles feront aussi des cadeaux de mariage longtemps appréciés.

	Prix courant Eaton	
1. Seau à vin, Malboro	103.00	76 ⁹⁹ ch.
2. Verres à vin du Rhin, Malboro, 2 en boîte-cadeau	66.00	48 ⁹⁹ l'ens.
3. Chandellier à 3 branches, Parsons Steiner résistant à la ternissure	59.95	44 ⁴⁹ ch.

4. Plat à gratin 2 L, W.A. Rogers, avec intérieur en verre allant au four	97.50	72 ⁹⁹ ch.
5. 4 Anneaux à serviettes, Malboro, en boîte	28.50	20 ⁹⁹ l'ens.
6. Salière et poivrière, Malboro	24.00	17 ⁹⁹ l'ens.
7. Service à thé, W.A. Rogers, comprenant une cafetière de 8 tasses, 1 théière de 6 tasses, 1 pot à crème, 1 sucrier avec couvercle et un plateau sur pieds avec poignées.	410.00	299 ⁹⁹ l'ens.

Eaton, Place Ste-Foy - Rayon 252

EATON

Prédicateur laïc à Ste-Anne-de-Beaupré

par André MAHEUX

Un laïc sera le prédicateur au cours de la neuvaine de Sainte-Anne. C'est l'innovation qui marque la neuvaine préparatoire à la fête de Sainte-Anne, qui commence demain et finira le 26 juillet.

Le laïc est un diacre permanent du diocèse de Québec, M. Jean-Claude Filteau de Saint-Jean-Chrysostome, comté de Lévis. "Ce sont les Pères Rédemptoristes qui m'ont demandé", a indiqué au SOLEIL M. Filteau qui exerce la profession d'enseignant à la faculté de théologie de l'université Laval depuis 11 ans. Traditionnellement, ce sont les Pères Rédemptoristes de Sainte-Anne-de-Beaupré qui donnent la prédication pendant la neuvaine.

"Je pense que c'est pour mettre en évidence le diaconat", a déclaré M. Jean-Claude Filteau pour expliquer sa présence en tant que prédicateur au cours de cette neuvaine. M. Filteau précise que l'ordre dont il fait partie depuis huit ans est un nouvel ordre indépendant de l'Eglise, créé par le dernier concile Vatican II. Aboli il y a 1,000 ans, le diaconat permet maintenant à des laïcs de prêcher de façon permanente. "Le dia-

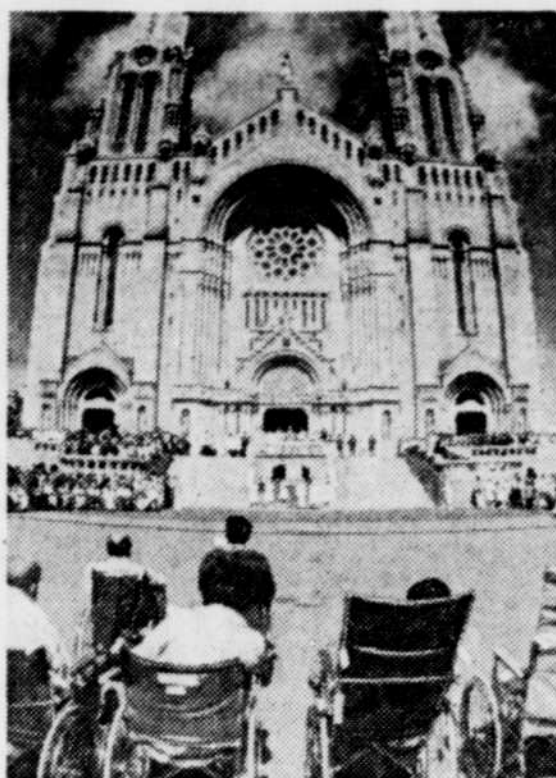
cre, explique M. Filteau, a une fonction de service à la communauté et ça peut être quelqu'un qui travaille à l'usine."

Il existe une trentaine de diacres dans le diocèse de Québec. M. Jean-Claude Filteau est marié et a deux enfants, Julie et Jonathan, âgés respectivement de 11 et 8 ans. Né à Limoulu il y a 43 ans, M. Filteau affirme qu'il a été marqué par la dévotion à sainte Anne depuis son enfance: "Tous les ans, mes parents faisaient le pèlerinage à Sainte-Anne-de-Beaupré et pour nous c'était la fête de l'année."

Travaux de voirie

Actuellement, des travaux sont entrepris à l'entrée ouest de Sainte-Anne-de-Beaupré sur la route 138, ce qui gêne considérablement la circulation du trafic routier en provenance de Québec. Avec les célébrations de la fête de Sainte-Anne, le problème de circulation à cet endroit risque d'être encore plus aigu.

Un porte-parole de l'entreprise privée responsable de ces travaux de réfection a indiqué au SOLEIL qu'en prévision des fêtes de Sainte-Anne, les travaux seront suspendus dès demain jusqu'au 27 juillet.



Le Soleil, Clément Thibault

Sainte-Anne-de-Beaupré attire chaque année de nombreux pèlerins.

Gazoduc: Gaz métropolitain refuse l'accord

MONTREAL (PC) — Les travaux du gazoduc Trans-Québec et Maritimes risquent de nouveau d'être retardés.

La compagnie Gaz Métropolitain a refusé d'imiter le geste de la compagnie Trans-Québec et Maritimes et elle ne paiera donc pas les soudeurs et tuyautiers à son emploi aux taux de l'entente canadienne sur les pipelines.

Rappelons qu'à la suite d'un accord entre le Conseil provincial des métiers de la construction et Trans-Québec et Maritimes, annoncée hier, les soudeurs avaient posé pour seule condition à un retour au travail, l'engagement par Gaz Métropolitain de se plier aux conditions de l'entente canadienne.

Gaz Métropolitain est chargé de la construction du système de distribution du gaz acheminé par le gazoduc. La compagnie a signifié son intention de ne signer aucune entente

avec les syndicats de l'industrie de la construction. Comme la compagnie procède aux travaux de construction du pipeline par l'entremise d'entrepreneurs, elle entend laisser à ces derniers le soin de rémunérer leur main-d'oeuvre.

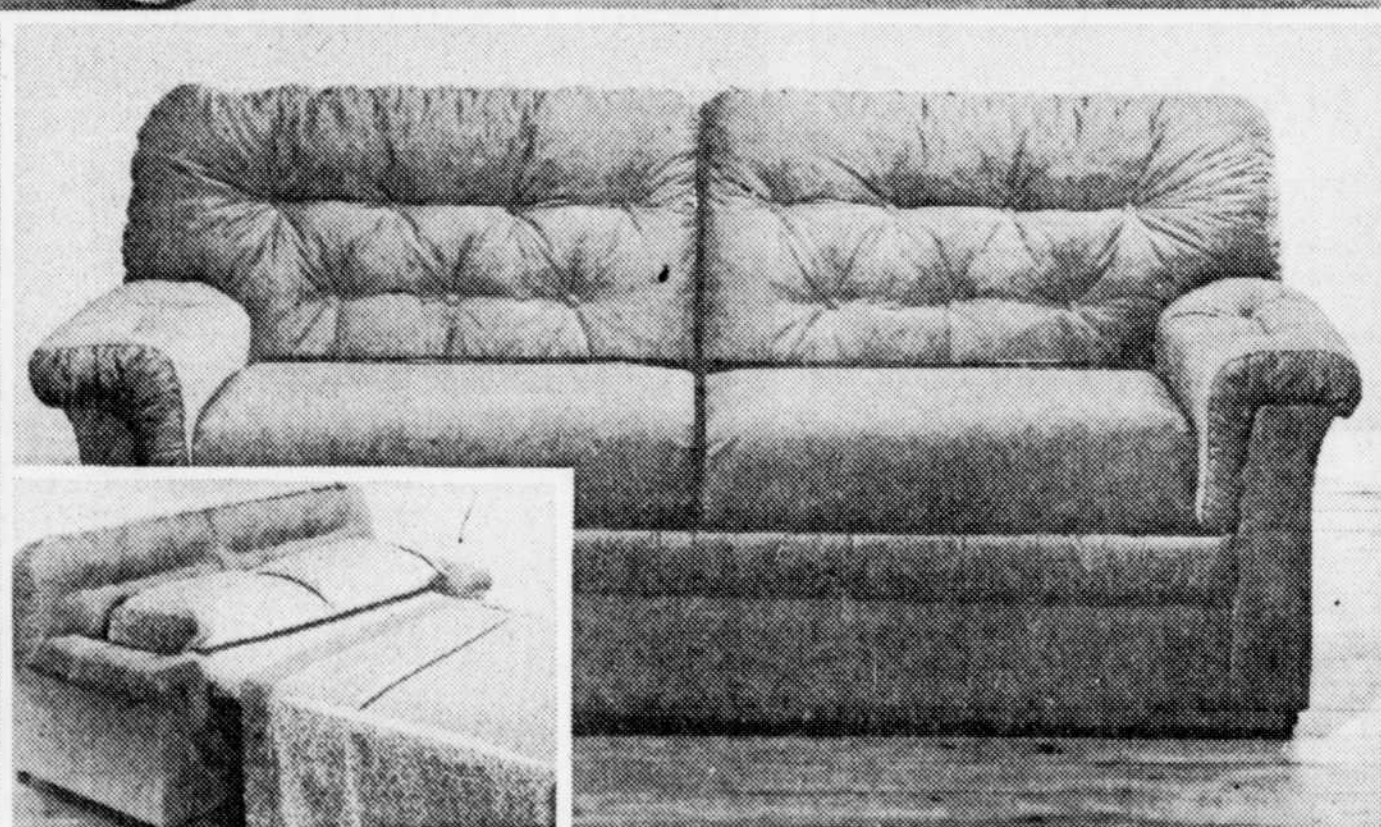
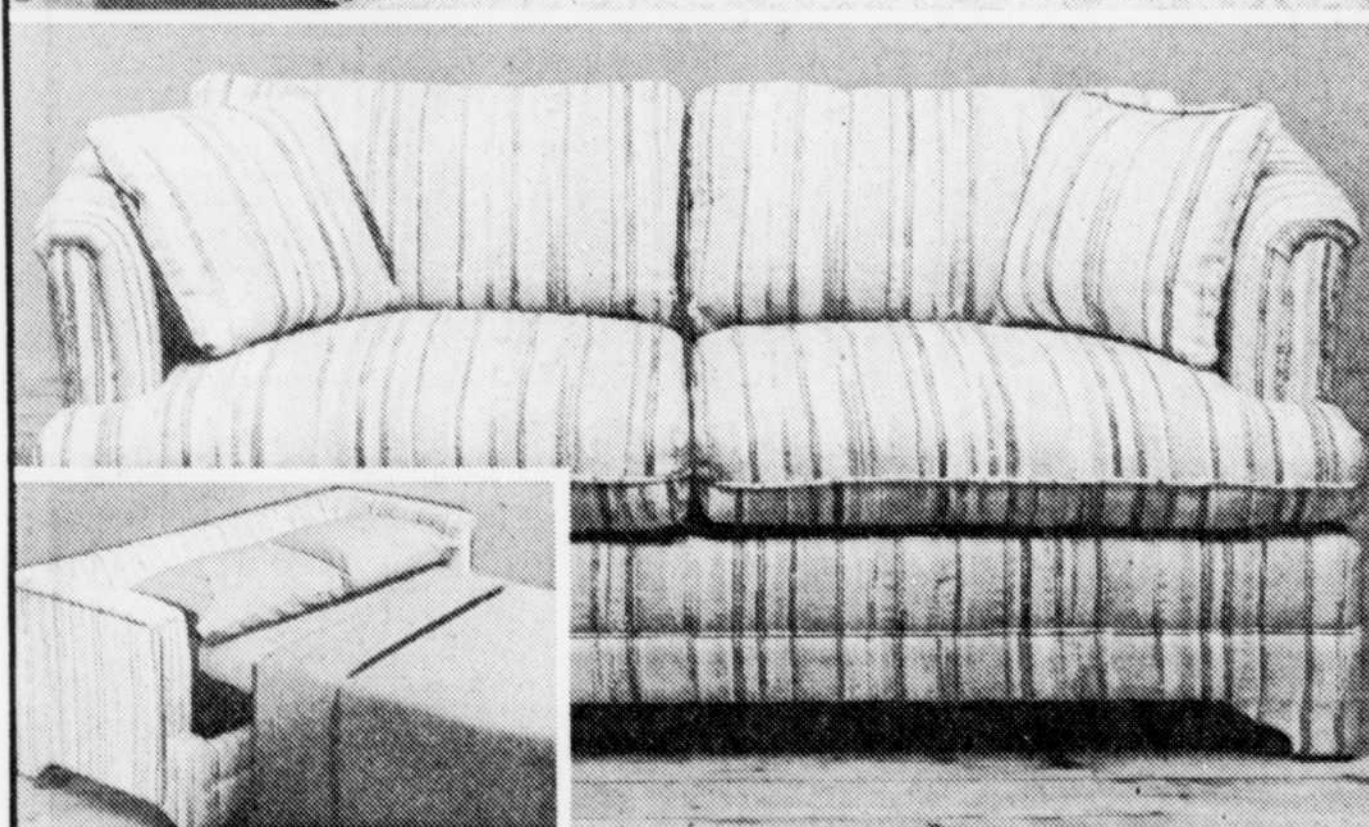
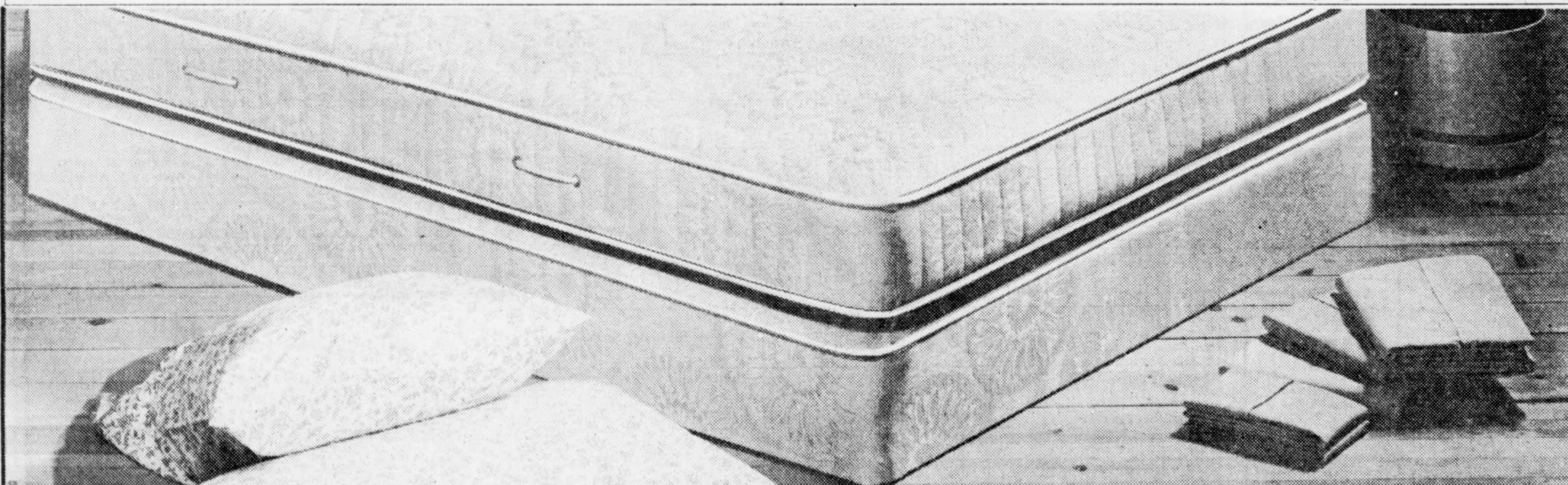
De son côté, la CSN-construction s'est dit d'accord, hier, avec l'entente intervenue dans le dossier du gazoduc.

Dans un communiqué, le président de la CSN-construction, M. Yvon Leclerc, souligne que c'était précisément la position défendue par son organisme qu'on avait fait valoir devant la commission parlementaire convoquée pour étudier le problème du gazoduc.

La centrale dénonce en outre l'intention de l'Association des entrepreneurs en construction de faire appel aux tribunaux pour bloquer cette entente.

vente

F O Y E R A M A



20% de rabais sur ces articles pratiques

Un autre exemple des aubaines que vous trouverez chez Eaton durant la vente Foyerama. N'oubliez pas, La Cuisine vous offre aussi une foule de bonnes occasions. Profitez de tous ces prix spéciaux jusqu'au 1er août.

79⁹⁶ à 109⁹⁶ de rabais! Ensemble "Ambassador" de Simmons

Confortable matelas à 512 ressorts "Adjusto-Rest" (dans le 2 places), épais rembourrage de sisal et de "Simflex" très ferme à haute densité, matelassage de mousse et de feutre, bordures préfabriquées, poignées de corde et dessus en rayonne et polyester. Sommier assorti à treillis avec 81 ressorts.

Ensemble pour lit		Prix courant Eaton
Jumeau	389.95	309 ⁹⁹ l'ens.
2 places	469.95	369 ⁹⁹ l'ens.
"Queen"	539.95	429 ⁹⁹ l'ens.
Matelas pour lit		
jumeau	209.95	159 ⁹⁹ ch.
2 places	249.95	189 ⁹⁹ ch.

169⁹⁶ de rabais! Canapé-lit rayé de Bauhaus Prix courant Eaton 839.95

669⁹⁵ ch.

Ce meuble de style oriental offre confort, commodité et belle apparence. Coussins de dossier détachés rembourrés de polyester "Dacron", coussins de siège réversibles en mousse de polyester enveloppée de deux épaisseurs de polyester "Dacron", pieds Parson, cadre de bois franc séché au four et recouvrement en polyester, coton et oléfine texturé. Matelas à ressorts.

149⁹⁶ de rabais! Canapé-lit beige de Sklar Prix courant Eaton 729.95

579⁹⁹ ch.

Ce beau meuble par sa couleur s'accordera à tous décors et offrira un sommeil reposant aux amis de passage. Dossier et accoudoirs capitonnés, coussins de siège réversibles en mousse de polyuréthane enveloppée de polyester et recouvrement d'acrylique beige. Matelas à ressorts.

Eaton, Place Ste-Foy, Rayon 271

EATON